

# Rapport Financier Annuel

---

Exercice 2017

---

26 Avril 2018



<b>Table des matières</b>	
<b>I. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b> .....	3
<b>II. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE</b> .....	4
1. Présentation de Genomic Vision .....	4
2. Informations financières et résultats de la Société .....	7
3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	25
4. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	25
5. Gouvernement d'entreprise.....	26
6. Activité en matière de recherche et développement .....	26
7. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société .....	26
8. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale.....	26
9. Résultats sociaux de Genomic Vision .....	26
10. Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires	27
11. Affectation du résultat.....	28
12. Rappel des dividendes distribués.....	28
13. Dépenses non déductibles fiscalement.....	28
14. Conventions réglementées .....	29
15. Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	29
16. Participation des salariés au capital .....	29
17. Autres informations sociales .....	29
<b>ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE</b> .....	33
Annexe A : Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices sociaux .	34
Annexe B : Rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE).....	35
<b>III. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS</b> .....	57
<b>1. ETATS FINANCIERS EN NORMES COMPTABLES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017</b> .....	57
1.1 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global * .....	59
1.2 État de la situation financière – Actif.....	60
1.3 État de la situation financière – Capitaux propres et passif .....	61
1.4 État des flux de trésorerie .....	62
1.5 Tableau de variation des capitaux propres.....	63
2 ANNEXES AUX COMPTES .....	64

<b>2. ETATS FINANCIERS EN NORMES COMPTABLES FRANCAISES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.....</b>	<b>106</b>
<b>3. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS..</b>	<b>138</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>149</b>
<b>ANNEXE 1 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>150</b>
<b>ANNEXE 2 :RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION.....</b>	<b>175</b>
<b>ANNEXE 3 :Tableau des délégations consenties au directoire en matière d'augmentation de capital .....</b>	<b>181</b>
<b>ANNEXE 4 : Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leur réseau 185</b>	

## **I. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Genomic Vision (la « Société ») au 31 décembre 2017, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Bagnaux, le 26 avril 2018

Aaron Bensimon  
Président du directoire de Genomic Vision

## II. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la société Genomic Vision (la « Société ») pendant l'exercice ouvert le 1er janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

### 1. Présentation de Genomic Vision

Créée en 2004 par Aaron Bensimon, Genomic Vision est une société de diagnostic moléculaire qui développe et commercialise des outils de recherche et des tests de diagnostic reposant sur la technologie du Peignage Moléculaire.

La Société utilise la technique du Peignage Moléculaire qui permet de détecter les variations quantitatives et qualitatives au niveau du génome et d'établir leurs rôles dans une pathologie ciblée. La Société détient une licence exclusive consentie par l'Institut Pasteur sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à cette technologie.

En 2010, Genomic Vision a engagé une collaboration avec Quest Diagnostics (société cotée sur le New York Stock Exchange sous le symbole DGX), leader des services de diagnostic en laboratoire aux Etats-Unis (voir section 22.2.2 du présent document de référence). Cette collaboration a été renouvelée en 2016 et s'est concrétisée par la commercialisation d'un premier test en 2013.

La société cible par ailleurs le marché de la recherche en sciences de la vie (LSR) avec une offre d'outils d'analyse pour le contrôle qualité de l'édition du génome et de la thérapie génique ainsi que pour le développement de nouveaux traitements en oncologie avec l'étude de la replication. Dans ce cadre, la Société a lancé fin 2016 les service Easy pour permettre aux chercheurs étudiant la réplication de l'ADN et l'édition du génome à l'aide du peignage moléculaire, d'accéder à distance et de manière plus rapide aux résultats de leurs travaux. La Société utilise une technologie de rupture - le « peignage moléculaire » - qui permet la visualisation directe de molécules individuelles d'ADN, pour détecter les variations structurales des génomes, à l'origine de nombreuses pathologies graves. La Société détient une licence exclusive et mondiale, consentie par l'Institut Pasteur, sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à cette technologie et ses applications.

Genomic Vision est basée à Bagnex. Elle a été introduite en bourse sur le marché d'Euronext à Paris, compartiment C, le 2 avril 2014 (FR0011799907 – GV).

#### 1.1. Faits marquants de l'exercice écoulé

##### Activité commerciale

La société a réalisé un chiffre d'affaires total de 2,1 M€ en hausse de +36% par rapport à l'exercice 2016 avec notamment la vente de 5 plateformes (contre 3 plateformes en 2016), une croissance continue des

ventes de consommables et de services, et des revenus de collaboration R&D avec Quest Diagnostics de 0,4 M€.

Accord de distribution avec le chinois APG Bio Ltd

La société a conclu une alliance commerciale avec APG Bio Ltd, un acteur leader de la génomique en Asie, pour la distribution de ses solutions et services destinés aux laboratoires de recherche en Chine, Hong-Kong et Macao.

Lancement de la plateforme d'e-commerce « GV Store »

A la fin du 1er semestre 2017, Genomic Vision a lancé sa plateforme d'e-commerce, GV Store, permettant à la clientèle internationale de commander et payer ses produits, notamment les consommables, et services de recherche directement en ligne.

Dystrophie Facio-Scapulo-Humérale (FSHD)

Commercialisation du test de diagnostic FSHD en Chine avec AmCare Genomics Laboratory

AmCare Genomics Laboratory a acquis une plateforme au 3ème trimestre et démarré la commercialisation du test FSHD dans un centre clinique.

Développement des ventes FSHD

Une nouvelle plateforme Fibervision a été vendue à l'hôpital de la Timone à Marseille pour remplacer la plateforme précédente.

### **Activité de Recherche et Développement.**

Marché des laboratoires de recherche (LSR)

Genomic Vision a organisé le 16 octobre 2017 un R&D Day sur ses activités dans les domaines de la réplication de l'ADN et de l'édition du génome.

Collaboration technologique avec AstraZeneca dans le domaine de la replication

Genomic Vision a signé un accord de collaboration technologique avec AstraZeneca dans le cadre de la recherche de nouveaux traitements anticancéreux. La plateforme de peignage moléculaire FiberVision® de Genomic Vision sera utilisée pour évaluer le rôle des inhibiteurs de la tyrosine kinase WEE1 sur les cellules cancéreuses et étudier la réparation des dommages subis par l'ADN.

Travaux de recherche menés avec, et publiés par, Editas Medicine dans l'édition du génome

La société a réalisé des travaux de recherche conjoints avec Editas Medicine portant sur l'utilisation du peignage moléculaire pour l'évaluation de l'intégrité de l'ADN après édition par CRISPR/Cas9. Ces travaux ont été présentés à la 3ème édition du Cold Spring Harbor Laboratory meeting en juillet 2017.

Marché du diagnostic

Papillomavirus humain (HPV)

Genomic Vision a présenté en mai 2017 les résultats préliminaires de son essai clinique dans le dépistage du cancer du col de l'utérus (test HPV) en République tchèque. Une analyse intermédiaire portant sur 126 d'entre elles a démontré que l'intégration de 14 souches HPV à haut risque (HPV-HR) détectée par peignage moléculaire présente un indicateur pertinent de la progression des lésions précancéreuses et leur degré de sévérité. Ces résultats intermédiaires ont ensuite été présentés à la conférence annuelle Eurogin 2017. Les résultats complets sont attendus courant 2ème trimestre 2018.

Cancers du sein et de l'ovaire (BRCA)

L'étude BRCA 1000, menée par Genomic Vision sur la base des échantillons d'ADN fournis par Quest Diagnostics, se poursuit. Ses résultats, attendus en 2018, orienteront les décisions stratégiques concernant ce test, dans un contexte de marché où l'analyse de prédisposition aux cancers héréditaires du sein n'est plus uniquement basée sur les gènes BRCA1 et BRCA2, mais sur un panel de plus de 30 gènes.

Atrophie musculaire spinale (SMA)

Quest Diagnostics et Genomic Vision ont poursuivi leur travail d'analyse visant à identifier de nouveaux biomarqueurs qui permettraient la détection des porteurs sains de cette atrophie des muscles dévastatrice. L'objectif étant de déterminer un programme de développement conjoint d'un test de diagnostic pour la population afro-américaine ayant une prévalence plus importante de la maladie et donc du risque pour des porteurs sains souhaitant procréer.

### **Gestion et Finance**

Mise en œuvre d'un plan de rationalisation de certains départements et de réduction des coûts de fonctionnement

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et concentrer les ressources sur les principaux projets à valeur ajoutée, la direction de Genomic Vision a mis en œuvre au 2ème trimestre des mesures d'économies y compris un plan de rationalisation.

Ce plan de rationalisation a généré des coûts non récurrents d'un montant de 579 K€ correspondant essentiellement à des indemnités de licenciement.

Mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible avec Bracknor

Suite à l'obtention du visa de l'AMF sous le numéro 17-114 sur son prospectus le 28 mars 2017, Genomic Vision a mis en œuvre sa ligne de financement obligataire flexible avec Bracknor par l'émission de 1.000 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), se décomposant en vingt tranches de 50 OCA chacune assorties de BSA pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 10 M€. Les termes du contrat ont été renégociés mi-Décembre 2017 afin de permettre une flexibilité accrue avec des tirages par tranche de 1 M€.

Au 31 décembre 2017, 5 tranches de 50 OCA chacune et une 6ème tranche de 100 OCA ont été émises pour un montant total de 3,5 M€ et la commission d'engagement sous forme de 20 OCA complémentaires (les « OCA Complémentaires ») d'une valeur nominale de 10.000 euros, a été émise et souscrite par Bracknor. Les 6 tranches émises ont donné lieu en outre à la création de 520 388 BSA au bénéfice de Bracknor. En conséquence, au 31 décembre 2017, 257 OCA et les 20 OCA complémentaires ont été converties donnant lieu à une augmentation de capital de 1 134 412 actions pour un montant total de 2,7 M€, net des frais d'émission imputés sur la prime d'émission. Les 93 OCA non converties au 31 décembre 2017 sont comptabilisées en emprunt obligataire pour un montant de 930 K€.

### **Gouvernance**

Le 4 décembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire de Genomic Vision a ratifié le renouvellement ou la mise en place de délégations avec des montants étendus et sous diverses formes au bénéfice du Directoire devant permettre une flexibilité et réactivité pour des opérations de financement en capital, le cas échéant.

- La plateforme automatisée de Peignage Moléculaire installée chez Quest Diagnostics s'est enrichie d'une nouvelle version du logiciel d'analyse et d'interprétation des images du scanner haut débit, développée par les équipes de Genomic Vision et applicable à tous les tests de la Société. De plus, la livraison d'un automate d'extraction d'ADN a complété la configuration installée chez Quest Diagnostics, qui dispose ainsi de tous les outils nécessaires pour la mise au point de la version « LDT » (Laboratory Developed Test) des tests de diagnostic par Peignage Moléculaire.
- Le logiciel d'analyse des résultats du test HNPCC, pour le diagnostic d'une forme héréditaire du cancer du côlon (syndrome de Lynch), a été finalisé, permettant ainsi la validation complète du test en fin d'année et rendant possible le développement du LDT correspondant, en vue de son exploitation aux Etats-Unis par Quest Diagnostics.
- Le développement du test SMA (amyotrophie spinale infantile) a enregistré des avancées significatives en 2015 : Genomic Vision a été retenu pour participer au projet BeyondSeq Horizon 2020, financé par la Commission européenne. Ce programme, qui vise à combler le vide technologique entre le diagnostic cytogénétique et le séquençage de nouvelle génération,

contribuera au développement par la Société d'un test SMA capable d'identifier les porteurs dits « 2+0 » (porteurs des deux copies du gène SMN 1 sur un chromosome), non détectables par les techniques actuelles. En outre, une étude clinique a été lancée en partenariat avec le CHU-Hôpitaux de Rouen et les premiers patients ont été recrutés en fin d'année.

En dehors de sa collaboration avec Quest Diagnostics, la Société a franchi en 2015 une étape majeure dans le développement de son test HPV : Genomic Vision et le CHU de Reims ont lancé une étude clinique pour valider l'intégration du papillomavirus humain à haut risque (HPV-HR) comme indicateur de la sévérité des lésions du col de l'utérus et du risque de les voir progresser vers un cancer. Impliquant l'analyse de trois mille cinq cent patientes dans onze centres hospitaliers, cette étude est la plus vaste jamais menée avec la technique du Peignage Moléculaire.

## **1.2. Événements significatifs postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

## **2. Informations financières et résultats de la Société**

### **2.1. Remarques liminaires**

Les éléments financiers présentés dans cette partie sont issus des comptes sociaux annuels de la Société établis en normes IFRS pour les exercices 2016 et 2017. Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 avec les états financiers de la Société et les notes annexes aux états financiers présentés en dans le présent rapport.

Les principales méthodes comptables sont présentées dans le paragraphe 2.3 de l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2017 et les estimations et jugements comptables déterminants sont exposés dans le paragraphe 2.4 de ladite annexe.

### **2.2. Principaux facteurs qui ont une incidence sur l'activité et les résultats**

L'activité de la Société est consacrée en grande partie aux programmes de recherche et développement menés dans le cadre de l'accord de collaboration avec son partenaire Quest Diagnostics. Au fur et à mesure de l'atteinte de jalons de développement prédéfinis, la Société facture à son partenaire des montants qui constituent à l'heure actuelle la majorité du chiffre d'affaires.

Jusqu'en 2015, l'activité de la Société a été consacrée en grande partie aux programmes de recherche et développement menés dans le cadre de l'accord de collaboration avec son partenaire Quest Diagnostics. Au fur et à mesure de l'atteinte de jalons de développement prédéfinis, la Société a facturé à son partenaire des montants qui ont constitué la majorité du chiffre d'affaires.

En 2017, comme en 2016, les ventes de produits et services de la Société représentent la plus grande part du chiffre d'affaires. Elles correspondent :

- aux ventes de tests de diagnostic in-vitro, qui restent encore limitées, la Société ne commercialisant qu'un seul produit (test CombHelix FSHD). Ces ventes devraient augmenter dans les années à venir, grâce à la commercialisation d'un nombre croissant de tests, soit en direct, soit par l'intermédiaire de Quest Diagnostics aux Etats-Unis (royalties perçues par la Société); et
- aux ventes de matériel, de consommables et de services, auprès de laboratoires de recherche (publics et privés), qui se sont fortement développées en 2017.

Les résultats sont et seront en grande partie influencés par :

- les montants consacrés aux dépenses de R&D, la totalité de ces dépenses a été comptabilisée en charges au cours des deux derniers exercices ; et
- les dépenses de ventes et marketing, en lien avec le développement des ventes et constitution d'une force technico-commerciale propre.

Par ailleurs la Société bénéficie de crédits d'impôts du type crédit d'impôt recherche ou crédit d'impôt innovation.

Le tableau suivant résume les comptes annuels établis conformément aux normes IFRS pour les périodes de douze mois se terminant aux 31 décembre 2017 et 2016 :

<b>Données auditées</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>en K€</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Produits des activités ordinaires	3 612	3 366
<i>Produit de R&amp;D (Quest Diagnostic)</i>	<i>364</i>	<i>316</i>
<i>Marché du diagnostic (IVD)</i>	<i>629</i>	<i>368</i>
<i>Marché de la recherche (LSR)</i>	<i>1 148</i>	<i>889</i>
<i>Financements publics de dépenses de recherche</i>	<i>1 471</i>	<i>1 793</i>
Charges opérationnelles nettes	(11 652)	(11 758)
<b>Résultat opérationnel courant avant paiements fondés en actions</b>	<b>(8 040)</b>	<b>(8 392)</b>
Charges liées aux paiements en action	(419)	(253)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(8 459)</b>	<b>(8 645)</b>
Autres produits et charges	(17)	(14)
Charges de restructuration	(588)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(9 064)</b>	<b>(8 660)</b>
Coût de l'endettement financier et autres charges et produits financiers	(8)	47
<b>Résultat net</b>	<b>(9 071)</b>	<b>(8 613)</b>
Résultat net par action (base non diluée, en euros)	-1.83	-1.93

## 2.3. Présentation et analyse du compte de résultat

Informations financières sélectionnées du compte de résultat :

Données auditées en K€	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
<b>Total produits opérationnels</b>	<b>3 612</b>	<b>3 366</b>
Dont chiffre d'affaires	2 141	1 573
Charges opérationnelles courantes	-12 079	-12 025
<b>Résultat courant opérationnel</b>	<b>-8 467</b>	<b>-8 646</b>
<b>Charges de restructuration</b>	<b>-579</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net global de la période</b>	<b>-9 071</b>	<b>-8 613</b>
Résultat net par action	-1,83	-1,93

### 2.3.1. Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Le chiffre d'affaires et les produits opérationnels de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 s'analysent comme suit :

Données auditées en K€	Exercice 2017 12 mois	Exercice 2016 12 mois
Produit de collaboration avec Quest	364	316
Marché du diagnostic	629	368
Marché de la recherche	1148	889
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>2 141</b>	<b>1 573</b>
Subventions	89	276
Crédit d'impôt recherche	1 269	1 446
Crédit d'impôt innovation	11	16
Crédit d'impôt export	40	
Autres produits	62	54
<b>Total Autres produits de l'activité</b>	<b>1 471</b>	<b>1 793</b>
<b>Total Produits des activités ordinaires</b>	<b>3 612</b>	<b>3 366</b>

Le chiffre d'affaires, s'est élevé à 2.141 K€ en 2017, en croissance de 568 K€ par rapport à 2016.

Il est constitué:

- De revenus réalisés sur le marché du diagnostic (+261 k€ / +71%) notamment suite à la vente d'une plateforme à Amcare et au renouvellement de la plateforme de l'Hôpital de la Timone ainsi qu'au développement des ventes de kits et consommables.
- De revenus réalisés sur le marché de la recherche (+259 k€ / +29%) portés par la vente de consommables (+114 / + 91%) fruit des installations réalisées en 2016 et par la vente de 3 plateformes contre 2 plateformes en 2016.
- De revenus réalisés avec nos collaborations de R&D qui atteignent 364 k€ en hausse de 15% lié à la réalisation du premier Milestone du projet SMA subventionné par Quest Diagnostic. Le reste des revenus 2017 proviennent principalement de la redevance en contrepartie d'une licence octroyée à Quest Diagnostics pour l'utilisation de la technologie de la Société.

Les « autres produits de l'activité » sont constitués principalement de :

- crédits d'impôt, en particulier le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), qui s'est élevé à 1 280K€ au titre de l'exercice 2017, contre 1.446 K€ au titre de l'exercice 2016 et le crédit d'impôt export que la société a activé cette année pour un montant de 40k€ ; et
- subventions, dont la baisse en 2017 (-190 K€, à 89K€) résulte de l'activité réduite en 2017 sur certains programmes subventionnés.

Ces « autres produits » sont en baisse de 17% par rapport à 2016, conséquence du plan de rationalisation des coûts engagés en juin 2017.

Au total, les produits des activités ordinaires se sont élevés à 3.612 K€ en 2017, en croissance de 246 K€ par rapport à 2016, la hausse des produits issus des ventes venant plus que compenser la baisse des autres revenus.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 les produits des activités ordinaires par nature de revenus ont évolué de la manière suivante :

Données auditées en K€	Exercice	Exercice
	2017	2016
	12 mois	12 mois
Ventes de produits et services	1 777	1 257
Produits de recherche et développement	364	316
Subventions et crédits d'impôts	1 471	1 793
<b>Total Produits des activités ordinaires</b>	<b>3 612</b>	<b>3 366</b>

Les Produits des activités ordinaires par zone géographique au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 sont les suivants :

Données auditées en K€	Exercice	Exercice
	2017	2016
	12 mois	12 mois
France	1 719	1 741
Amérique du nord	714	939
Reste du Monde	1178	686
<b>Total Produits des activités ordinaires</b>	<b>3 612</b>	<b>3 366</b>

### 2.3.2. Charges opérationnelles par fonction et résultat opérationnel

Données auditées en K€	Exercice	Exercice 2016	Exercice
	2017	Prés. 2017	2016
	12 mois	12 mois	12 mois
Coûts des ventes	1 434	755	755
Recherche et développement	4 468	5 915	5 621
Ventes et Marketing	3 371	2 579	2 445
Frais généraux	2 379	2 506	3 186
Paiements fondés en actions	419	253	
<b>Total charges opérationnelles nettes courantes</b>	<b>12 071</b>	<b>12 008</b>	<b>12 008</b>

#### 2.3.2.1. Coûts des ventes

Données auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
------------------	---------------	---------------

en K€	12 mois	12 mois
<b>Total coûts des ventes</b>	<b>1 434</b>	<b>755</b>

Les coûts de ventes sont constitués :

- (a) d'achats de matières premières pour des kits fabriqués en internes;
- (b) du coût d'achat des kits et consommables fabriqués par des tiers; et
- (c) du coût d'achat des instruments (dont les scanners) fabriqués par des tiers.

Les marchandises, les scanners et/ou matières premières sont achetées en euros. Les risques liés aux impacts de change sur les achats sont considérés comme non significatifs.

L'augmentation du coût des ventes provient principalement de la vente de plateformes de peignage moléculaire en 2017.

### 2.3.2.2. Dépenses de recherche et développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de mettre au point des tests pour le diagnostic de maladies génétiques et de certains types de cancer, ainsi que des applications destinées au marché de la recherche (étude de la réplication de l'ADN, édition du génome...). Elle poursuit également des projets de développement de sa technologie, dans le but d'accroître le débit de ses instruments, leur robustesse et leur simplicité d'utilisation.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais de développement sont en partie comptabilisés en charges, et en partie capitalisés, en application des critères de la norme IAS 38. Au 31 décembre 2017, la Société a capitalisé en brut 262 K€ en frais de recherche et développement, soit 164 K€ net d'amortissement correspondant à des frais capitalisés avant 2015. Aucune charge de développement n'a été immobilisée en 2015, 2016 et en 2017.

Les dépenses de recherche et développement enregistrées en charge au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 se ventilent comme suit :

Données auditées	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2016
	12 mois	12 mois	prés. 2017 12 mois
en K€			
Achats et variation de stocks	183	316	304

Charges externes	1 593	1 954	1 708
Charges de personnel	2 316	3 257	3 351
Impôts, taxes et versements assimilés	90	86	53
Amortissements et provisions	285	302	206
<b>Total recherche et développement</b>	<b>4 468</b>	<b>5 915</b>	<b>5 621</b>

Les dépenses en recherche et développement représentent le premier poste de charges opérationnelles de la Société. Elles ont baissé de 24% en 2017. Cette baisse est en lien avec le plan de rationalisation des coûts engagés en juin 2017.

### 2.3.2.3. Dépenses de ventes, distribution et marketing

Les dépenses de ventes, distribution et marketing réalisées au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 se ventilent comme suit :

Données auditées en K€	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2016
	12 mois	Prés. 2017 12 mois	12 mois
Achats et variations de stocks	33	37	32
Charges externes	1 476	1 104	988
Charges de personnel	1 611	1 266	1 315
Impôts, taxes et versements assimilés	40	29	13
Amortissements et provisions	211	143	98
Autres charges et produits			
<b>Total ventes, distribution et marketing</b>	<b>3 371</b>	<b>2 579</b>	<b>2 445</b>

Les frais de ventes, distribution et marketing ont augmentés de 31% en 2017 par rapport à 2016. Cette progression est conforme à la stratégie de la Société de développer ses capacités propres de commercialisation et reflète le renforcement de l'équipe technico-commerciale. Les charges incluent également les coûts inhérents à la prospection et à la mise en place de la stratégie de partenariat sur les marchés du diagnostic et de la recherche. L'augmentation des amortissements correspond à l'amortissement de scanners mis à disposition chez des clients.

Aux Etats-Unis, les frais liés à la commercialisation des tests de Genomic Vision sont totalement supportés par Quest Diagnostics, qui bénéficie d'une exclusivité pour la commercialisation des tests développés dans le cadre de la collaboration avec la Société et verse à la société des royalties sur les ventes de test de diagnostic FSHD.

### 2.3.2.4. Frais généraux et coûts administratifs

Les frais généraux et coûts administratifs au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 se ventilent comme suit :

<b>Données auditées</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>en K€</b>	<b>12 mois</b>	<b>Prés. 2017</b>	<b>12 mois</b>
Achats et variations de stocks	26	62	78
Charges externes	1 096	1339	1 702
Charges de personnel	990	976	1 086
Impôts, taxes et versements assimilés	74	84	133
Amortissements et provisions	193	45	187
Autres charges et produits			
<b>Total frais généraux et coûts administratifs</b>	<b>2 379</b>	<b>2 506</b>	<b>3 186</b>

Les frais généraux et coûts administratifs en 2017 sont en baisse de 5% par rapport à 2016.

### 2.3.3. Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel courant avant paiements fondés en actions

Le résultat opérationnel – différence entre les produits des activités ordinaires et les charges opérationnelles – s'établit à -9.1 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre -8.7 millions d'euros au premier 31 décembre 2016.

Le résultat opérationnel avant paiement en action - différence entre les produits des activités ordinaires et les charges opérationnelles, en excluant les charges de paiements en action et les autres charges et produits comprenant notamment les coûts de restructuration – s'établit à -8.0 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre -8.4 millions d'euros au 31 décembre 2016

### 2.3.4. Formation du résultat net

#### 2.3.4.1. Produits et charges financières

<b>Données auditées</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>en K€</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>Charges financières</b>	<b>18</b>	<b>11</b>
Charges d'intérêts		
Pertes de change	16	9
Autres charges financières	2	2

<b>Produits financiers</b>	<b>10</b>	<b>58</b>
Revenus sur équivalents de trésorerie	4	33
Gains de change	6	25
Autres revenus financiers		
<b>Total des produits et charges financiers</b>	<b>-8</b>	<b>47</b>

Les pertes et gains de change enregistrés sont liés principalement aux paiements reçus en USD auprès de nos clients américains.

Les revenus générés par la collaboration de R&D avec Quest Diagnostics sont libellés en euros, et n'exposent donc pas la Société aux variations de l'EUR/USD. Les royalties issues de l'exploitation par Quest Diagnostics des tests de la Société sont calculées sur la base de montants exprimés en USD, exposant ainsi la Société aux variations de l'EUR/USD.

La société facture en outre en USD certains clients depuis le mois d'Août 2016 exposant ainsi la Société aux variations de l'EUR/USD.

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de trésorerie (comptes à terme). L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les équivalents de trésorerie. Les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt dans la mesure où la Société n'a pas contracté d'emprunt auprès d'établissement de crédit.

#### **2.3.4.2. Impôts sur les sociétés**

La Société n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

La Société dispose au 31 décembre 2017 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 47 799 K€. Société n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés.

La Société dispose au 31 décembre 2016 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 37.410 K€.

#### **2.3.4.3. Résultat de base par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Données auditées

Exercice 2017

Exercice 2016

	12 mois	12 mois
<b>Résultat net (en K€)</b>	<b>(9 071)</b>	<b>(8 613)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	4 944 595	4 457 734
<b>Résultat net par action (en €)</b>	<b>(1.83)</b>	<b>(1.93)</b>
<b>Résultat net par action diluées (en €)</b>	<b>(1.83)</b>	<b>(1.93)</b>

Les instruments donnant accès au capital de façon différé (BSA et BSPCE) étant considérés comme anti-dilutifs, ils ne sont pas pris en compte pour le calcul du résultat net par actions diluées.

## 2.4. Présentation et analyse du bilan

### Informations financières sélectionnées du bilan :

<b>Données auditées</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>en K€</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>Total actif</b>	<b>8 279</b>	<b>13 218</b>
<b>Actifs non courants</b>	<b>1 903</b>	<b>2 534</b>
Dont immobilisations incorporelles	173	226
Dont immobilisations corporelles	1 465	2 113
Dont immobilisations financières	265	195
<b>Actifs courants</b>	<b>6 375</b>	<b>10 684</b>
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie*	2 027	6 886
<b>Total passif</b>	<b>8 279</b>	<b>13 218</b>
Capitaux propres	3 757	10 035
<b>Passifs non courants</b>	<b>508</b>	<b>220</b>
Dont dettes financières à long terme	0	0
<b>Passifs courants</b>	<b>4 014</b>	<b>2 963</b>

\* Dont 174 K€ nantis

▪ **Actifs non courants**

<b>Données auditées</b> <b>en K€</b>	<b>Exercice 2017</b> <b>12 mois</b>	<b>Exercice 2016</b> <b>12 mois</b>
Immobilisations incorporelles	173	226
Immobilisation corporelles	1 465	2 113
Immobilisations financières	265	195
<b>Total actifs nets non courants</b>	<b>1 903</b>	<b>2 534</b>

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de frais de développement et de logiciels. Aucune nouvelle dépense de développement n'a été capitalisée en 2017, comme en 2016.

Les immobilisations corporelles sont constituées majoritairement d'installations techniques, de matériels de laboratoire, et de matériel informatique. La baisse de ce poste en 2017 correspond principalement au reclassement de 2 scanners en stock. Les scanners peuvent être vendus, mis à disposition ou utilisés en interne. Les scanners utilisés en interne ou mis à disposition chez des clients (sans intention d'achat à court terme) sont immobilisés. Sinon, les achats de scanner sont comptabilisés en stock.

Une partie minoritaire des immobilisations concerne les locaux : frais d'agencements et mobilier.

Enfin, les immobilisations financières sont constituées de la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité conclu en 2014 et du dépôt de garantie des locaux.

▪ **Actifs courants**

<b>Données auditées</b> <b>en K€</b>	<b>Exercice 2017</b> <b>12 mois</b>	<b>Exercice 2016</b> <b>12 mois</b>
Stocks et encours	1 448	571
Clients et comptes rattachés	1 620	977
Autres actifs courants	1 281	2 250
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 027	6 886
<b>Total actifs courants</b>	<b>6 376</b>	<b>10 684</b>

Les stocks sont constitués essentiellement de marchandises, de matières premières et consommables. Les scanners en attente en cours de production et finis en attente d'affectation sont présentés en stock.

La variation des créances clients s'analyse principalement en lien avec les facturations réalisées de scanners concentrées sur la fin de l'année. Le montant de ces créances en fin d'exercice n'est pas représentatif du montant moyen constaté en cours d'année.

Les autres actifs courants incluent :

- La part des crédits d'impôts recherche (CIR) et innovation (CII) remboursables à moins d'un an, soit 703 K€ au 31 décembre 2017, contre 1 462 K€ fin 2016 (remboursés en 2017); cette baisse s'explique par la mise en œuvre d'un pré-financement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en signant un contrat de cession de la créance à un fonds dédié avec un encaissement de la créance 2017 pour une première tranche de 0,6 M€ au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 puis une deuxième tranche prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 ; et
- Les charges constatées d'avance restent stables sur l'exercice et s'établissent à 237 K€ au 31 décembre 2017 contre 244 K€ en fin d'exercice 2016 correspondant principalement aux cotisations et locations payées en avance pour 2018.
- Divers comptes débiteurs qui englobent notamment les subventions et des créances fiscales (TVA) : 341 K€ au 31 décembre 2017 et 544 K€ au 31 décembre 2016.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société. Au 31 décembre 2017, les disponibilités et instruments financiers courants détenus par la société étaient placés dans des produits ayant une maturité inférieure à 6 mois et, à hauteur de 174 K€, sur un compte à terme remboursable au 25 mars 2021 et nanti au profit de la Société Générale (en contre-garantie d'une garantie donnée par la Société Générale au bailleur des locaux de la Société).

#### ▪ Capitaux propres

<b>Données auditées</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>en K€</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Capital social	559	446
Primes d'émission	11 910	34 635

Autres Réserves	-90	22
Résultat consolidé, part du Groupe	-8 622	-25 068
<b>Capitaux propres, part du groupe</b>	<b>3 757</b>	<b>10 035</b>
Intérêts des minoritaires	0	0
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 757</b>	<b>10 035</b>

Au 31 décembre 2017, le capital social s'établit 559 214,60€. Il est divisé en 5.592.146 actions ordinaires, entièrement souscrites et libérées, d'un montant nominal de 0,10 €. Ce nombre s'entend hors bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) octroyés aux dirigeants et salariés et des bons de souscription d'actions octroyés aux membres du Conseil de Surveillance.

Plusieurs augmentations de capital intervenue au cours de l'exercice 2017 (via mécanisme des OCABSA) se sont traduites par la création de 1.134.412 actions nouvelles et une augmentation des capitaux propres (capital social et prime d'émission) de 2 941 K€.

Par l'adoption de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2017, les reports à nouveaux des exercices antérieurs ( -25 068 k€) ont été imputés sur les primes d'émission.

▪ **Passifs non courants**

<b>Données auditées</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>en K€</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Provisions	370	92
Dette financière et avances remboursables	0	0
Autres passifs non courants	138	128
<b>Total passifs non courants</b>	<b>508</b>	<b>220</b>

Les provisions sont constituées de la provision pour indemnité de départ à la retraite (224 k€) ainsi que d'une provision pour risque (146 k€).

La Société n'a pas de dettes financières non courantes.

Les autres passifs non courants correspondent aux avantages consentis par le propriétaire des locaux loués par la Société (franchise de loyer et financement de travaux), pris en compte en résultat sur la durée du bail.

▪ **Passifs courants**

<b>Données auditées en K€</b>	<b>Exercice 2017 12 mois</b>	<b>Exercice 2016 12 mois</b>
Dettes fournisseurs d'immobilisation	5	180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 540	1 106
Dettes financières et avances remboursables		1
Emprunt obligataire	930	
Autres passifs courants	1 539	1 676
<b>Total passifs courants</b>	<b>4 014</b>	<b>2 963</b>

Les passifs courants sont constitués :

- des dettes auprès des fournisseurs d'immobilisations et de biens et services (1 545 K€); et
- D'emprunt obligataire pour 930 k€ correspondant à 93 OCA de la tranche 6 de la ligne de financement par OCABSA non encore converties au 31 décembre 2017 en action nouvelles.
- d'autres passifs courants, eux-mêmes constitués principalement :
  - des dettes fiscales et sociales ; et
  - des produits constatés d'avance : constitués en majorité d'avances sur subventions octroyées dans le cadre de programmes de recherche et développement aidés et de facturations liées à la vente des licences et contrats de maintenance dont la réalisation est prévue après le 31 décembre 2017.

## **2.5. Trésorerie et capitaux**

Voir également les notes 7, 8 et 9 de l'annexe aux états financiers établis selon les normes IFRS et figurant en section III du présent rapport.

### **2.5.1. Information sur les capitaux**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société composés de comptes à termes. Ces disponibilités et instruments financiers servent à financer les activités de la Société. Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Société s'élèvent à 2 027K€, dont 174 K€ nantis au profit de la Société Générale.

L'analyse de l'endettement financier net se présente comme suit :

<b>Données auditées</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>en K€</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Dépôts bancaires à court terme	1 753	1 712
Instruments financiers courants*	274	5 174
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2 027</b>	<b>6 886</b>
Passif financier courant	930	1
Passif financier non courant	0	0
<b>Total dette financière</b>	<b>930</b>	<b>22</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(1 097)</b>	<b>(6 885)</b>

\* Dont compte à terme nanti : 174K€

Les passifs financiers courants enregistrés au 31 décembre 2017 sont constitués par 93 OCA relatives à la 6<sup>ème</sup> tranche de la ligne de financement via OCABSA non encore converties au 31 décembre 2017 en actions nouvelles.

L'endettement financier net au 31 décembre 2017 s'élève à (1 097) K€.

### **2.5.2. Financement par le capital**

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu'au 31 décembre 2017 comptabilisées sur les lignes « Capital » et « Primes d'émission » en capitaux propres.

Plusieurs augmentations de capital sont intervenues au cours de l'exercice conséquence de la conversion des OCA associées au financement via OCABSA. Sur l'exercice 2017, 1.134.412 actions nouvelles ont été créés correspondant à une augmentation nette des capitaux propres (capital social et prime d'émission) de 2 941 K€.

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital Social	Primes d'émission*	Fonds levés
Création - Juillet 2004	520 000	52	0	52
Novembre 2005	437 316	44	1 456	1 500
Mai 2007	1 040	0	0	0
Decembre 2007	130 000	13	433	446
Decembre 2007	49 920	5	0	5
Juin 2008	856 531	86	3 914	4 000
Exercice BSPCE salarié	400	0	1	1
Novembre 2010	349 654	35	2 965	3 000
Exercice BSA fondateur	10 400	1	0	1
Juillet 2013	116 552	12	988	1 000
Juin 2013	145 211	15	1 231	1 246
BSA 2005		0	9	9
BSA 2013		0	4	4
BSA 2010-1 T2 exercé le 3 mars 2014	116 551	12	988	1 000
Mars 2014	1 718 332	172	25 603	25 775
Juin 2015	5 827	1	50	51
BSA 2016		0	7	7
Mai 2017 - conversion OCABSA	292 541	29	671	700
Octobre 2017 - conversion OCABSA	816 417	82	1 918	2 000
Decembre 2017 - conversion OCABSA en cours	25 454	3	67	70
Decembre 2017 - imputation du report à nouveau sur la prime d'émission			-25 107	
<b>Total</b>	<b>5 592 146</b>	<b>559</b>	<b>15 200</b>	<b>40 867</b>

\* Hors frais d'émission

### 2.5.3. Financement par avances remboursables et subventions

Au 31 décembre 2017 et depuis sa création en 2004, la Société a bénéficié des aides suivantes :

Au 31 décembre 2017 (en €)	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé*
Avances remboursables	1.284.432	1.046.303	1.046.303
Subventions	3.866.591	2.972.074	99.925
<b>Total aides</b>	<b>5.151.023</b>	<b>4.018.377</b>	<b>1.146.228</b>

\*Les montants remboursés incluent l'enregistrement en 2015 en compte de résultat (ligne « autres produits de l'activité) de la part des avances remboursables qui ne donnera pas lieu à remboursement suite aux constats de fin de programme des projets Active (559 K€) et APAS (96 K€).

Au cours de l'exercice 2015, l'Union Européenne a accordé à la Société une subvention d'un montant total de 675 K€ (dont 356 K€ ont été encaissés à la date du 31 décembre 2017), pour participer au projet BeyondSeq, lauréat d'un appel d'offres dans le cadre du programme Horizon 2020.

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil régional d'Ile de France a accordé à la Société une subvention d'un montant de 169 K€, dans le cadre de son programme PM'Up, subvention obtenue sur la base de justificatifs de dépenses de développement et sous conditions d'emploi 31 décembre 2016 et depuis sa création en 2004, la Société a bénéficié des aides suivantes :

#### 2.5.4. Financement par le crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Le tableau suivant présente les montants de crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2017 et 2016.

Le crédit d'impôts recherche au titre de 2016 a été remboursé à la société en 2017 avec une décote de 11 k€.

	31/12/2017	31/12/2016
en K€	12 mois	12 mois
Crédit d'impôt recherche	1 280	1 446

#### 2.5.5. Financement par emprunt

La Société n'a pas eu recours à des crédits bancaires pour son financement.

### 2.6. Flux de trésorerie

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie :

Données auditées	Exercice 2017	Exercice 2016
en K€	12 mois	12 mois
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-7 887</b>	<b>-8 134</b>
Dont capacité d'autofinancement	-7 662	-7 849
Dont variation du BFR	-225	-285
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-401</b>	<b>-561</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>3 429</b>	<b>-13</b>
Incidences des variations des cours des devises	0	0
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 4 858</b>	<b>- 8 708</b>

### **2.6.1. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles**

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 s'est élevée à respectivement à 7 887 K€ et 8 134 K€.

Ces flux de trésorerie résultent :

- de l'insuffisance d'autofinancement, correspondant aux pertes nettes enregistrées (9 071 K€ en 2017 et 8 613 K€ en 2016), corrigées des charges et produits calculés et du coût de l'endettement financier de la période (1409 K€ en 2017 et 764K€ en 2016), soit une capacité d'autofinancement négative à hauteur de -7 662K€ en 2017 et -7 848 en 2016; et
- des variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité à hauteur de -225 K€ en 2017 et -285 K€ en 2016

### **2.6.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement**

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016 s'est élevée respectivement à 401 K€ et 561 K€.

L'activité de recherche et développement de la Société ne nécessite pas d'investissements corporels et incorporels significatifs, du fait du recours à la sous-traitance pour une partie de la fabrication du matériel, des équipements et des consommables. La société investit néanmoins sur certains outils critiques (moules, machines spécifiques...) afin de conserver la pleine maîtrise de son savoir-faire technologique.

### **2.6.3. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement**

Les flux de trésorerie liée aux opérations de financement atteint 3429 K€ en 2017 et correspond principalement à l'exercice de 6 tranches de notre plan de financement d'OCABSA représentant 3 500 k€ de fonds levés sur l'exercice.

## **2.7. Engagements hors bilan**

- Engagements donnés

Un compte à terme a été nanti pour le compte de la Société Générale pour une valeur comptable de 174k€, en contre-garantie d'une caution reçue de Société Générale.

Par ailleurs des valeurs mobilières ont été nanties pour le compte de la Société Générale pour une valeur comptable de 147 K€ (150 K€ en valeur liquidative au 31/12/2015), en contre-garantie d'une caution reçue de Société Générale (voir ci-dessous).

- Engagements reçus

La Société a reçu un engagement financier de la part de la Société Générale envers le bailleur SELECTINVEST 1 pour 174 K€.

### **3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée**

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés au chapitre 4 du document de référence enregistré par l'AMF le 28 mars 2017 sous le numéro R.17-009.

La Société n'a pas identifié, à la date d'établissement du présent document, de nouveau risque qui ne serait pas déjà mentionné dans le document de référence du 28 mars 2017.

### **4. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### *Engagement des dépenses*

Les modalités d'engagement de dépenses sont décrites dans des procédures, qui prévoient notamment des validations différenciées selon la nature, le montant et l'objet des achats concernés.

Une procédure décrit par ailleurs les modalités de règlement des achats et de gestion des moyens des paiements, en prévoyant notamment une double signature à partir de certains seuils.

#### *Elaboration et traitement des informations comptables et financières*

La Société a recours à un cabinet d'expertise comptable qui assure les tâches suivantes :

- tenue de la comptabilité : saisie des informations comptables sur la base des pièces communiquées par la Société et conservées au siège de la Société;
- production des états financiers : présentation des comptes sous la forme d'une plaquette annuelle, en normes françaises et en normes IFRS;
- établissement des bulletins de paie mensuels et de toutes les déclarations sociales afférentes; et
- établissement des déclarations fiscales.

En interne, un contrôleur financier et un assistant administratif préparent et contrôlent les productions du cabinet comptable. Le directeur administratif et financier et la directrice des ressources humaines supervisent leur activité.

#### *Contrôle de gestion*

Un budget annuel est établi et son exécution est contrôlée trimestriellement. L'évolution de la trésorerie fait l'objet d'un suivi hebdomadaire.

Des états de reporting trimestriels et annuels sont produits et une synthèse en est présentée par le directoire au Conseil de surveillance.

## **5. Gouvernement d'entreprise**

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil de surveillance est joint en Annexe 1 du présent rapport.

## **6. Activité en matière de recherche et développement**

La R&D constitue une partie importante de l'activité de la Société.

La Société mène des activités de recherche et développement afin de mettre au point des tests pour le diagnostic de maladies génétiques et de certains types de cancer, ainsi que des applications destinées au marché de la recherche (étude de la réplication de l'ADN, édition du génome...). Elle poursuit également des projets de développement de sa technologie, dans le but d'accroître le débit de ses instruments, leur robustesse et leur simplicité d'utilisation.

## **7. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société**

Les priorités en 2018 sont :

- le développement des ventes sur le marché de la recherche et sur le marché des diagnostics IVD ;
- la poursuite du développement des tests HPV et SMA ;
- le développement de l'offre d'analyse de la réplication et de l'offre contrôle qualité de l'édition du génome

## **8. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale**

Le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) présenté en Annexe D du présent rapport de gestion a notamment pour objectif de répondre aux obligations légales et réglementaires issues de la loi Grenelle II et de son décret d'application. Il fait l'objet d'un rapport émis par un expert indépendant figurant également en annexe des présentes. Ce document fait partie intégrante du rapport de gestion de Genomic Vision.

## **9. Résultats sociaux de Genomic Vision**

### **9.1. Analyse de l'évolution des affaires et des résultats**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général applicable en France et conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 est le treizième exercice social

### **9.2. Compte de résultat**

Compte tenu du chiffre d'affaires, des subventions d'exploitation et des autres produits, les produits d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à la somme de 2 384 K€ contre 1 961 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles courantes de l'exercice 2017 s'élèvent à la somme de 12 137 K€ contre 11 770 K€ pour l'exercice précédent.

En 2017, le résultat d'exploitation est donc déficitaire, à hauteur de 9 752 K€ contre un résultat déficitaire de 9 810 K€ pour l'exercice précédent.

Les produits financiers (correspondant principalement aux produits sur cession de valeurs mobilières de placement et aux intérêts perçus sur les placements en comptes à terme et billets de trésorerie) et les charges financières (différences négatives de change) se sont élevés en 2017, respectivement, à 11 K€ et 21 K€, soit un résultat financier déficitaire de 10 K€ contre un résultat bénéficiaire de 58 K€ au cours de l'exercice précédent.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève en 2017 à -9 763 K€ contre un résultat de -9 752 K€ pour l'exercice précédent.

Compte tenu des crédits d'impôt recherche, innovation et export, qui s'élèvent en 2017 à 1 319 K€, le résultat net de l'exercice 2017 est une perte de 8 638 K€ contre une perte de 8 383 K€ pour l'exercice 2016. Compte tenu du chiffre d'affaires, des subventions d'exploitation et des autres produits, les produits d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à la somme de 2 536 K€ contre 2 439 K€ pour l'exercice précédent.

### **9.3. Bilan**

#### **9.3.1. Actif**

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2017 s'élèvent à la somme nette de 9 K€ et les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 1 465 K€. Le poste «immobilisations financières» s'élève, au 31 décembre 2017, à la somme nette de 280 K€.

L'actif circulant au 31 décembre 2017 s'élève à la somme nette de 6 375 K€, y compris la trésorerie et les valeurs mobilières de placement pour un montant de 2 027 K€.

#### **9.3.2. Passif**

Le capital social s'élevait à la somme de 559 K€ au 31 décembre 2017 et les primes d'émission et d'apport s'élevaient à la somme totale de 11 910 K€ à la même date.

Le compte de report à nouveau historiquement débiteur présente un solde nul au 31 décembre 2017 suite à l'adoption de la quinzième résolution par l'assemblée générale du 4 décembre 2017 qui a décidé l'imputation du report à nouveau historique en net des primes d'émission..

La situation nette des capitaux propres au 31 décembre 2017 s'élevait à 3 830 K€, contre 9 974 K€ un an plus tôt.

## **10. Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires**

Le ratio endettement financier / fonds propres s'élève à 25% au 31 décembre 2017. L'emprunt obligataire de 930 k€ correspondant aux 93 OCA de la tranche 6 de la ligne de financement par OCABSA non encore converties au 31 décembre 2017 en actions nouvelles.

Le poste « dettes » (y compris les comptes de régularisation) s'élève à la somme de 4 146 K€ (contre 3 098 K€ pour l'exercice précédent), constitué principalement :

En milliers d'euros	2017	2016
Emprunts et dettes financières diverses		1
Emprunts obligataires	930	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 545	1 292
Dettes fiscales et sociales	1 027	1 362
Autres dettes	48	55
Produits constatés d'avance	603	387

Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce :

en k€	Article D.441 I.- 1er: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.- 2nd: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (100 jours et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (100 jours et plus)
Nombre de factures concernées	183					5	121					58
Montant total des factures concernées TTC	804	35	46	- 3	175	176	898	25	19	276	336	323
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	10%	0%	1%	0%	2%	2%						
Pourcentage du Chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							38%	1%	1%	12%	14%	14%

## 11. Affectation du résultat

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissement, le résultat net de la Société établi selon les normes comptables françaises se solde par une perte de 8.638.654 euros qu'il est proposé d'affecter en report à nouveau débiteur.

## 12. Rappel des dividendes distribués

La Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

## 13. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, le montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code s'élève à 0 € au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### **14. Conventions réglementées**

Le rapport spécial des commissaires aux comptes présente les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du code de commerce.

#### **15. Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est joint, en Annexe A, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

#### **16. Participation des salariés au capital**

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire dans le cadre d'une gestion collective), était de 0%.

#### **17. Autres informations sociales**

##### **17.1. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, la Société indique qu'elle n'a, au cours de l'exercice 2017, pris aucune participation ni cédé de participation dans une société ayant son siège en France.

##### **17.2. Activités des filiales et des sociétés contrôlées**

La Société n'a aucune filiale et ne contrôle aucune société.

##### **17.3. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions**

###### **17.3.1. Répartition du capital**

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 31 mars 2018, l'information sur les actions détenues au nominatif provenant de l'information au 31 décembre 2017 ou lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017.

	Sur une base non diluée		Sur une base pleinement diluée (1)			
	nombre d'actions	% du capital et des droits de vote (2)		nombre d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSA et BSPCE	nombre d'actions total post exercice des BSA et BSPCE	% du capital et des droits de vote (2)
Aaron Bensimon	313.947	5,20%	Aaron Bensimon	389.549	703.496	9,42%
Autres mandataires sociaux	0	0%	Autres mandataires sociaux	200.000	200.000	2,68%
Autres personnes physiques (fondateurs et membres du comité scientifique)	81.860	1,36%	Autres personnes physiques (fondateurs et membres du comité scientifique)	0	81.860	1,10%
Salariés	0	0%	Salariés	160.000	160.000	2,14%
Institut Pasteur	158.659	2,63%	Institut Pasteur	0	158.659	2,12%
Quest Diagnostics Ventures	616.157	10,22%	Quest Diagnostics Ventures	0	616.157	8,25%
Vesalius Biocapital(3)	1.607.399	26,65%	Vesalius Biocapital(3)	0	1.607.399	21,52%
Autocontrôle	13.780	0,23%	Autocontrôle	0	13.780	0,18%
Flottant	3.239.901	53,71%	Flottant	687.054	3.926.955	52,58%

- (1) Les chiffres figurant dans cette colonne sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en circulation exercés.
- (2) A la date du Prospectus, il n'existe pas d'actions à droit de vote double, et seules les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont privées du droit de vote. L'écart entre le pourcentage du capital et celui des droits de vote est ainsi jugé non significatif, et n'est pas détaillé dans ce tableau, en raison du faible nombre d'actions auto-détenues (13.780 actions auto-détenues au 31 mars 2018 et pas de variation significative à la date du Prospectus).
- (3) A la connaissance de la Société, les actions détenues par Vesalius Biocapital par l'intermédiaire des fonds Vesalius Biocapital Holdings S.A. et Vesalius Biocapital II Holding S.à.r.l. revêtant la forme au porteur, la Société n'est pas en mesure d'assurer le suivi de leur décompte autrement qu'à travers des déclarations de franchissement légales

Depuis le 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucune déclaration provenant de ses actionnaires en application de l'article L233-7 du code de commerce au titre de franchissements de seuils prévus par cet article.

### 17.3.2. Autocontrôle

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

### 17.3.3. Programme de rachat d'actions

La Société a conclu, le 25 juillet 2014, avec CM-CIC Securities un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200 000 euros.

### *Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2017*

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2017 :

- 420 465 actions ont été achetées au cours moyen 3,4946 euros par action; et

- 423 891 actions ont été vendues au cours moyen de 3,4426 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

#### **Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2017**

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 4 917 actions au 31 décembre 2017. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 16 471,95 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2017, soit 3,35 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

#### **17.4. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital – Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions**

Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises ou annulées	Montant nominal (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Montant nominal cumulé du capital social (€)	Nombre cumulé total d'actions en circulation	Valeur nominale (€)
mai 2017	Conversion OCABSA	292.541	29.254,10	670.745,90	475.027,50	4.750.275	0,10
octobre 2017	Conversion OCABSA	816.417	81.641,70	1.918.358,30	556.669,20	5.566.692	0,10

Il n'a pas été procédé au cours de l'exercice écoulé, à un ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions.

#### **17.5. Evolution du titre – Risque de variation de cours**

L'action Genomic Vision est cotée en France, sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment C (Code ISIN FR0011799907, Code mnémonique GV). L'action Genomic Vision est éligible au PEA et au PEA-PME.

Au 23 avril 2018, le cours de clôture de l'action Genomic Vision s'établissait à 2,05 euros et la capitalisation boursière atteignait 11,41 millions d'euros. Au cours de la période depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le cours de clôture le plus haut s'est élevé à 5,25€ en janvier 2017 et le cours le plus bas à 2,00€ en avril 2018.

**17.6. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé**

<b>Personnes concernées</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>
Monsieur Aaron Bensimon	Cession	12-19 juin 2017	86 574€
	d'actions	2-5 janvier 2018	100 641€

**17.7. Attribution d'actions gratuites et de stock-options**

La Société n'a pas de programmes d'attribution d'actions gratuites ou de stock-options.

**ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

**Annexe A : Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices sociaux**

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a-capital social	261 702	445 191	445 773	445 773	559 215
b-nombre d'actions émises	2 617 024	4 451 907	4 457 734	4 457 734	5 592 146
c-nombre d'obligations convertibles en actions	/	/	/	/	93
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a-chiffre d'affaires hors taxe	2 435 060	2 206 934	1 713 279	1 572 730	2 141 350
b- résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-2 288 090	-4 612 344	-5 896 796	-9 341 628	-9 283 115
c-impôts sur les bénéfices	-970 851	-1 263 409	-1 260 039	-1 462 308	-1 319 477
d- résultat après impôts, participation, dot. amortissements et provisions	-1 487 301	-3 518 958	-4 929 806	-8 383 171	-8 638 654
e- montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>III - Résultat des opérations par action</b>					
a-résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	-0,50	-0,75	-1	-1.78	-1.41
b-résultat après impôt, amortissements et provisions	-0,57	-0,79	-1	-1.88	-1.54
c-dividende versé à chaque action (net)	0	0	0	0	0
<b>IV - Personnel</b>					
a-effectif moyen des salariés	36	38	51	61	56
b-montant de la masse salariale	1 862 487	2 637 540	3 122 798	3 814 341	3 699 605
c-montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	920 216	1 149 552	1 407 294	1 718 794	1 693 261

## Annexe B : Rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE)

### 1. Informations sociales

#### 1.1. Emploi

##### *a. Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique*

Les effectifs de Genomic Vision regroupés sur son site unique de Bagneux, présents au 31 décembre 2016, étaient de 63 personnes (dont 4 CDD). Ils atteignent 49 personnes (dont 3 CDD) au 31 décembre 2017. Cette diminution provient du licenciement économique effectué en 2017 (6 personnes) et de 17 autres sorties (fin de CDD, fin de période d'essai, démission, rupture conventionnelle, autre licenciement). Des embauches ont été principalement réalisées dans le département Marketing & Ventes et en CDD de remplacement, soit au total 9 embauches.

Il convient également de souligner que la part des salariés en contrat à durée indéterminée et à temps complet est très majoritaire au sein de l'entreprise, puisqu'elle reste de plus de 90% de l'effectif total à fin 2017.

Secteurs	2015	2016	2016/2015 Var. %	2017	2017/2016 Var. %
Recherche & Développement	40	44	10%	26	-41%
Administration	6	7	17%	7	0%
Marketing et Commercial, BD	8	12	50%	16	33%
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>63</b>	<b>15%</b>	<b>49</b>	<b>-22%</b>

Les effectifs de Genomic Vision demeurent équilibrés, avec une proportion de femmes et d'hommes équivalente à fin 2017.

Sexe	2015	%	2016	%	2017	%
Homme	27	50%	33	52%	25	-24%
Femme	27	50%	30	48%	24	-20%
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>	<b>49</b>	<b>-22%</b>

Ce taux de féminisation des effectifs est constaté dans tous les domaines, y compris au niveau de l'encadrement, signe d'une politique de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. 42% des cadres sont des femmes et les femmes cadres représentent 27% de l'effectif total.

*Répartition par tranche d'âge*

Tranche d'âge	2015	%	2016	%	2017	%
< 25 ans	3	6%	4	6%	4	8%
25 à 29 ans	10	19%	17	27%	10	20.5%
30 à 39 ans	27	50%	27	43%	26	53%
> = 40 ans	14	26%	15	24%	9	18.5%
<b>Moyenne</b>	35,54 ans		35,10 ans		34,58 ans	
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la moyenne d'âge de l'entreprise reste stable depuis 2014, tout en conservant sa plus forte proportion d'effectif dans la tranche 30-40 ans, signe d'une entreprise à la fois dynamique et gagnant en maturité de management par le biais de promotion interne de profils plus séniors.

*b. Entrées/sorties*

	2015	2016	2017
<b>Départs</b>	5	13	23
- Dont licenciements	1	0	7
- Dont fin de CDD	1	3	4
<b>Embauches</b>	13	22	9
- Dont CDD		9	3

L'année 2017 est une année de restructuration de la Société, qui a rééquilibré ses effectifs entre la R&D et le département Marketing& Ventes/BD.

*c. Rémunérations*

Genomic Vision s'attache à mettre en œuvre une politique de rémunération innovante et attractive. Cet exercice passe par une adaptation permanente à la conjoncture interne et par une comparaison avec les pratiques de marché de son secteur.

Ainsi, la politique de rémunération de l'entreprise accorde une part importante à la rémunération variable. Avec le développement du secteur commercial et l'orientation commerciale qu'a résolument pris la Société depuis 2016, la politique de rémunération incluant une part variable se confirme et prend tout son sens, afin de sensibiliser les collaborateurs vers le développement du business et la satisfaction clients.

L'entreprise accorde enfin une attention toute particulière à la protection de ses collaborateurs. En 2013, Genomic Vision a renouvelé ses accords sur la prévoyance et les frais de santé afin d'offrir, dans un contexte de croissance des charges sociales, un meilleur niveau de protection à cotisations moindres.

Groupe	Effectif	Minimum Conventionnel (01/01/2017)	Salaire Moyen (31/12/2017)
Groupe 2B	17	1 553,10 €	2348.28
Groupe 4		1 870.42€	
Groupe 5	9	2 052.88€	3248.36
5B		2 140,14 €	
5C/6A		2 378,14 €	
Groupe 6		2 489,20 €	
Groupe 7	14	2 893,78 €	4013.83
Groupe 8	6	4 099,61 €	7027.80

Les groupes mentionnés dans le tableau correspondent à ceux tels que définis par la Convention Collective Nationale de l'Industrie Pharmaceutique.

Genomic Vision s'attache également à mettre en place une politique de rémunération cohérente, dynamique et non discriminatoire. Les salaires moyens sont ainsi supérieurs au minimum conventionnel pour l'ensemble des groupes.

## 1.2. Organisation du travail

### a. Organisation du temps de travail

L'entreprise respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail. L'accord d'entreprise mis en place en 2011 favorise une organisation assez souple du temps de travail au service de l'équilibre vie privée-vie professionnelle.

Ainsi, hormis les cadres autonomes, dont le temps de travail est décompté en jours, les équipes travaillent dans le cadre d'un aménagement annuel en heures, sur une base horaire hebdomadaire moyenne de 37 heures, tout en instaurant des plages horaires flexibles de travail, dans le respect des plages fixes collectives minimum et avec la possibilité d'effectuer des reports d'heures cumulés sur l'année.

Un avenant de révision à l'accord sur l'aménagement du travail dans l'entreprise et l'organisation des congés payés a été signé au mois de septembre 2015, qui assouplit encore les règles d'organisation du travail des équipes et simplifie la gestion de plus en plus fréquente des déplacements des salariés.

### b. Absentéisme

L'absentéisme global présenté dans le tableau ci-dessous prend en compte les absences pour événements familiaux, maladie, maternité (arrêts pathologiques et post-natals inclus) et paternité.

<i>Taux d'absentéisme</i>	2015	2016	16/15 Varen points de %	2017	17/16 Var en points de %
Absentéisme Global	4,93%	4,57%	-0,377	5,16%	0.59
-dont absentéisme de maladie	3,53%	2.24%	1.29	3,52%	1.58
-dont absentéisme d'accident du travail	0,00%	0,01%	0.01	0,3%	0.29

Le taux d'absentéisme global chez Genomic Vision (en grande partie lié à la maternité) est en légère augmentation.

Il n'y a pas de cas de maladies professionnelles, ni d'accident de travail. Un accident du trajet ayant entraîné un arrêt de travail de plus 30 jours, est survenu en 2017.

### 1.3. Relations sociales

#### *a. Organisation du dialogue social*

Genomic Vision entretient et développe des relations étroites avec les partenaires sociaux. Ils sont régulièrement informés et consultés, en fonction de l'actualité sociale et règlementaire. L'entreprise s'attache en outre à la recherche permanente d'un dialogue direct à tous les niveaux de son organisation. Ainsi, la qualité du climat social au sein de l'entreprise est le fruit de ce dialogue permanent entre la Direction, les salariés et leurs représentants. Il garantit d'une part une appropriation par les salariés de la stratégie et de la situation de l'entreprise et d'autre part une réelle écoute par la Direction des attentes de ses salariés.

En 2016, l'effectif de la Société ayant atteint le seuil des 50 ETP, une Délégation Unique du Personnel « élargie » a été mise en place après consultation des Délégués du Personnel qui avaient été élus en 2013. Les membres de la DUP ont à la fois la qualité de membre du CE, du CHSCT et de celle de DP. Ils ont été élus pour quatre ans.

#### *b. Bilan des accords collectifs*

Genomic Vision a conclu un accord d'entreprise portant sur l'aménagement du temps de travail et l'organisation des congés en 2010, mis en œuvre en 2011.

Depuis, après une enquête d'opinion lancée en 2014 auprès de l'ensemble de ses collaborateurs, l'entreprise a conclu un avenant de révision à cet accord en septembre 2015. Il prévoit notamment la modification des plages variables de travail et une simplification des règles en matière de déplacement des collaborateurs.

Enfin, dès 2013, l'entreprise a souhaité ouvrir des négociations sur la rémunération des inventions de salariés, afin de mettre en conformité ses pratiques, à la suite de l'invalidation par la Cour de cassation des dispositions de la convention collective de l'industrie pharmaceutique relatives à ce sujet.

Un accord d'entreprise portant sur la rémunération supplémentaire des inventions des salariés a été conclu en ce sens en avril 2014. Il prévoit une rémunération supplémentaire pour tout salarié ayant contribué à une invention, dont le montant varie notamment en fonction de l'avancement des procédures de protection et des retours financiers liés à cette invention. En 2017, 15 salariés de la Société ont perçu une rémunération supplémentaire en application des dispositions de cet accord.

#### 1.4. Santé et sécurité

##### *a. Conditions de santé et de sécurité au travail*

Genomic Vision a à cœur d'offrir un environnement sain et sécurisé à ses collaborateurs, en travaillant sur l'identification et la réduction des risques afin de mettre en œuvre les actions préventives et correctives.

Ainsi, l'entreprise a un Responsable Hygiène Sécurité Environnement, qui a pour mission à la fois la veille juridique et règlementaire constante en matière de santé et de sécurité au travail, mais également de garantir un niveau d'information des salariés sur le respect des consignes de travail. Dès leur arrivée, les salariés sont ainsi formés à l'hygiène et à la sécurité. Aucun nouvel embauché ne prend son poste de travail avant d'avoir suivi le parcours d'intégration dont cette formation et la remise du livret d'accueil sont les premières étapes.

Des revues régulières et la mise à jour de la signalétique sécurité sont effectuées par le Responsable HSE. Il a enfin la responsabilité de la mise à jour annuelle du Document Unique.

En 2015, une action visant à améliorer la fatigue oculaire des salariées effectuant de longues périodes de travail sur écran a été décidée. Des lunettes spécifiques ont été testées en 2016 dans l'entreprise.

Enfin, les salariés les plus exposés aux risques liés au travail en laboratoire font l'objet d'une surveillance médicale renforcée.

##### *b. Accidents du travail et maladies professionnelles*

<b>Accidents du travail et maladies professionnelles</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Taux de fréquence	0	0	0
Taux de gravité	0	0	0
Nombre de jours d'arrêt faisant suite à un accident du travail	0	1	0
Nombre de maladies professionnelles reconnues	0	0	0

#### 1.5. Formation

**a. Politiques mises en œuvre en matière de formation**

La formation est une priorité pour permettre l'atteinte des objectifs stratégiques et les besoins de développement du capital humain de l'entreprise. Elle permet également d'accompagner la recherche permanente de l'Excellence, à tous les niveaux de l'organisation.

C'est dans ce contexte que Genomic Vision définit chaque année les axes de formations prioritaires en lien avec les enjeux de l'entreprise et les souhaits des collaborateurs. Ils sont principalement articulés autour de formations techniques, avec une majorité d'actions liées aux évolutions des postes de travail mais aussi permettant des actions de développement des compétences.

En 2016, malgré les modifications réglementaires diminuant la part de l'obligation légale de formation à la charge des entreprises en particulier sur le plan de formation, le nombre d'heures de formation a largement augmenté. Ce qui s'explique par :

- Le report du budget de formation non consommé en 2015 ;
- Le financement d'une période de professionnalisation par l'OPCA.

En 2017, les dépenses de formation sont revenues à un niveau « normal » et restent supérieurs à ceux de 2015. Ainsi, Genomic Vision a engagé des dépenses à hauteur de 1,08 % de sa masse salariale pour la formation continue.

Outre les formations de développement de compétences ou d'adaptation au poste financées sur le plan de formation et grâce à des budgets exceptionnels mobilisés auprès de l'OPCA, les salariés ont pu utiliser leur CPF sur leur temps de travail, afin de renforcer leurs compétences linguistiques en anglais.

Un plus grand nombre de salariés a bénéficié de formation : 69% de l'effectif salarié a suivi une formation en 2017, soit 9 points de plus qu'en 2016.

A noter que Genomic Vision continue sa politique de soutien à la formation des doctorants, avec la présence d'un doctorant bénéficiant d'un contrat CIFRE dans l'effectif au 31 décembre 2017.

**Nombre total d'heures de formation (hors formations dispensées en interne) :**

	Heures	Nombre de collaborateurs formés
<b>2015</b>		
Total Heures*	387,5	36
-dont heures dédiées à la santé et à la sécurité	58	7

\* dont 1 050 heures dans le cadre d'un congé individuel de formation

	Heures	Nombre de collaborateurs formés
<b>2016</b>		
Total Heures*	2 435,5	39

-dont heures dédiées à la santé et à la sécurité	74	15
--	----	----

\* dont 1 350 heures pour un salarié ayant obtenu un Master of Business Administration

	Heures	Nombre de collaborateurs formés
<b>2017</b>		
Total Heures*	821,75	27
-dont heures dédiées à la santé et à la sécurité	105	9

## 1.6. Egalité de traitement

### a. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Genomic Vision est une entreprise qui promeut l'égalité entre les hommes et les femmes, à tous les niveaux et dans tous les métiers de l'entreprise. En effet, la politique de recrutement neutre et égalitaire suivie par sa DRH ainsi que les choix opérés en matière d'évolution et de promotion des collaborateurs favorisent cette parité.

En matière de rémunération également, Genomic Vision pratique l'égalité de rémunération à l'embauche sur des postes équivalents. Elle s'attache en outre à garantir tout au long de la vie professionnelle une cohérence d'évolution de rémunération basée uniquement sur les compétences, l'expérience, le niveau de responsabilité, les résultats dans la fonction occupée.

Il apparaît ainsi que les moyennes de rémunérations des hommes et des femmes occupant des postes avec des niveaux de responsabilité équivalents sont de niveau comparable.

### b. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées

Etant donné le faible effectif de Genomic Vision, une contribution a été versée en 2017 à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (AGEFIPH) dans le cadre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Par ailleurs, Genomic Vision recourt régulièrement à des prestations avec des partenaires du secteur adapté.

### c. La politique de lutte contre les discriminations

Genomic Vision étant attaché à promouvoir la diversité dans ses effectifs, le développement de l'entreprise passe notamment par la recherche de profils internationaux. Ainsi les effectifs de Genomic Vision regroupent d'ores et déjà 8 nationalités.

## **2. Informations environnementales**

### **2.1. Politique générale en matière environnementale**

#### ***a. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement***

La société GENOMIC VISION est une entreprise de biotechnologie qui développe et produit des outils de recherche et de diagnostic en génétique moléculaire. Les procédés utilisés au sein de la société sont issus des sciences biologiques avec des activités notamment de culture cellulaire et de biologie moléculaire. Ces techniques sont mises en œuvre dans le respect des réglementations afférentes. La production d'OGM au sein de la société est soumise à déclaration auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les produits commercialisés sont fabriqués selon des processus établis et conformément aux réglementations issues de l'ANSM. (Marquage CE)

Les activités de R&D, de production et de contrôle qualité au sein de Genomic Vision n'ont pas d'impact direct significatif sur l'environnement. Ces activités étant réalisées en milieux confinés et contrôlés.

La société est certifiée depuis le 16 février 2016 selon la norme NF EN ISO 13485 :2012, pour les activités de « Fabrication, vente et prestations associées (installation, maintenance) d'instruments et de kits de diagnostic in vitro utilisés pour le diagnostic génétique moléculaire de pathologies humaines » et, depuis le 19 janvier 2018, Genomic Vision est certifiée selon la version 2016 de la norme NF EN ISO 13485 et extension du champ de la certification à la conception.

Différentes actions sont également réalisées pour maîtriser l'incidence des activités sur l'environnement :

- L'application des standards de qualité pharmaceutique. Qui permet un contrôle de la qualité de l'air, des matières premières utilisées dans les processus, etc...
- Le respect de la réglementation en vigueur : Classement des recherches au regard de la réglementation concernant les Organismes Génétiquement Modifiés, confinement des opérations, gestions des déchets...etc.

#### ***b. Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement***

Dans le cadre de la formation du CHSCT en 2016, un responsable de l'élimination des déchets a été nommé en plus du responsable H&S. Cette personne a suivi une formation AFNOR « Déchets industriels et produits chimiques : Réglementation, traçabilité et gestion ». Elle s'occupe de transmettre les informations relatives au stockage et à l'élimination des déchets biologiques et chimiques au cours des réunions techniques mensuelles regroupant l'ensemble du personnel de laboratoire (technicien et ingénieurs)

De plus, pour tout nouvel arrivant dans la société, un livret d'accueil lui est remis lors de son parcours d'intégration (Livret d'accueil\_2016) qui contient toutes les informations relatives aux règles d'hygiène

et de sécurité appliquées au sein de la société notamment en termes de gestion et d'élimination des déchets.

Enfin, chaque année le document unique d'analyse des risques professionnels est remis à jour, et une note d'information est diffusée à l'ensemble du personnel. Ce document est consultable par tous les salariés sur le réseau informatique interne.

### ***c. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions***

Depuis 2016, la société dispose d'un CHSCT regroupant un Responsable Hygiène et Sécurité en charge de mettre en œuvre les actions nécessaires pour veiller au respect des standards et réglementations spécifiques à notre activité, ainsi qu'un responsable Gestion des déchets en charge de faire respecter la réglementation pour le stockage et l'élimination des déchets spécifiques. Des équipements adaptés à nos activités sont installés tels que des Postes de Sécurité Microbiologiques (PSM), des hottes chimiques, des autoclaves...qui contribuent à la prévention des risques environnementaux par le contrôle de l'air, et des effluents rejetés dans le système des eaux usées.

## **2.2. Pollution et gestion des déchets**

### ***a. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement***

La spécificité de nos activités nous conduit à sécuriser les postes de travail afin de réduire les risques d'expositions pour nos salariés mais également sécuriser l'ambiance de travail et plus généralement de maîtriser l'impact sur l'environnement. Pour cela et selon les exigences réglementaires en vigueur dans notre spécialité nous disposons de :

- Poste de Sécurité Microbiologique qui permet de filtrer les contaminants aérosols générés
- Hotte chimique filtrante qui permet de purifier l'air des particules toxiques
- D'un autoclave permettant la décontamination de liquides souillés avant rejet dans le réseau des eaux usées

Ces appareils sont soumis à un planning de maintenance stricte afin de surveiller leur bon fonctionnement.

### ***b. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets***

Les activités de Recherche & Développement de la société Genomic Vision génèrent des déchets de différentes natures de par leurs spécificités, ce qui nécessite un tri sélectif :

- Déchets Biologiques dits d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Ces déchets sont collectés dans des conteneurs spécifiques (poubelles jaunes) et leur élimination est réalisée par une société spécialisée.
- Déchets chimiques : Les déchets chimiques issus des activités de biologie moléculaire de la société sont collectés dans des conteneurs spécifiques selon les caractéristiques chimiques des

produits et la nature du risque associé. Ces déchets sont ensuite récupérés par une société spécialisée qui les élimine et les traite selon les réglementations en vigueur.

Les déchets biologiques (DASRI) et chimiques sont collectés par la société SUEZ (Certification AFNOR) qui se charge de l'élimination de ces déchets selon les réglementations en vigueur.

- Déchets « non dangereux » : Dans l'optique de réduire les coûts et l'impact sur l'environnement de l'élimination des déchets biologiques, les déchets « non dangereux » sont séparés et éliminés indépendamment.

La quantité de déchets éliminée par catégorie de déchets est présentée dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de déchet	2014	2015	2016	2017
Déchets chimiques	195 Kg	340 Kg	494 Kg	283 Kg
Déchets biologiques	6000 L	10500 L	13150 L	11400 L

En 2017, la quantité de déchets chimiques et biologiques produite et éliminée a diminué de 43% et 13% respectivement due à la baisse de l'activité R&D avec la concentration sur les projets prioritaires une baisse de l'activité R&D et les modifications de certains protocoles.

Le suivi de l'élimination des déchets est disponible dans le registre prévu à cet effet comme le stipule l'arrêté du 9 Février 2012 du code de l'environnement.

Concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques une société spécialisée s'occupe de la collecte des ordinateurs et autres matériels électriques obsolètes selon la réglementation en vigueur pour ce type de déchet afin de favoriser le recyclage des matières premiers composants ces types d'équipements.

Enfin la société encourage le tri sélectif avec la mise en place de conteneurs spécifiques dédiés à la collecte des toners d'imprimantes, des piles et des ampoules. Et dans le souci de réduire notre consommation de papier en faveur l'environnement, toutes les imprimantes ont été configurées en impression recto-verso, noir et blanc, sur du papier « Ecolabel ».

***c. Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité***

La société ne génère pas de nuisances sonores extérieures, ni de pollution spécifique. Néanmoins, l'utilisation de certains appareils dédiés à nos activités de R&D, peuvent être bruyante. C'est pourquoi ce matériel a été confiné dans une pièce spécifique à l'écart des postes de travail. De même les postes de travail pouvant générer une pollution spécifique (manipulation de produits chimiques) sont confinés sous hotte ou PSM.

### **2.3. Utilisation durable des ressources**

**a. Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes**

La consommation d'eau au sein de notre société est principalement due aux activités de R&D. Comme les années précédentes, la quantité d'eau réellement consommée pour l'année 2017 comme en 2016 n'a pas pu être estimée, son coût étant inclus dans les charges locatives et facturé en fonction des surfaces occupées par la Société.

L'eau utilisée provient uniquement du réseau urbain (filtres spécifiques pour eau MilliQ utilisée dans le laboratoire, fontaines à eau pour les salariés...); il n'y a pas de contraintes particulières d'approvisionnement dans la région Ile de France.

**b. Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables.**

Tous les équipements que nous utilisons au sein de nos laboratoires et de nos locaux fonctionnent exclusivement à l'électricité. La société sensibilise son personnel sur la nécessité de préserver les énergies et veille à l'extinction des équipements, appareils, ordinateur personnels ... quand cela est possible en fonction des contraintes de nos activités. Dans le laboratoire, une vérification hebdomadaire est effectuée avant le weekend afin d'éteindre les équipements non utilisés. (Procédure Check-up du labo)

La consommation électrique en 2017 a diminué de 15% par rapport à 2016, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

	2014	2015	2016	2017
Consommation électrique	245 MW/h	267 MW/h	284 MW/h	242 MW/h

Enfin, le bâtiment dans lequel nos locaux ont été aménagés est un immeuble certifié NF dans le cadre de la démarche HQE. (Bâtiment E-Green Square, Bagneux 92) Le matériel installé (chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire, éclairage ...) répond donc à des spécifications techniques précises inscrit dans la démarche du développement durable.

Les performances énergétiques du bâtiment sont classées en catégorie D selon les spécifications qui nous ont été remises, ce qui correspond à une consommation moyenne de 151kWhEP/m<sup>2</sup>.an bâtiment vide.

**c. Utilisation des sols**

Non applicable à l'activité de la société.

## 2.4. Changement climatique

### a. Rejets de gaz à effet de serre

L'empreinte environnementale du bâtiment concernant l'émission de gaz à effet de serre a été classée en catégorie C, ce qui correspond à une émission moyenne de 4.9kgéqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

Emission de CO<sub>2</sub> liée à notre consommation énergétique :

2014	2015	2016	2017
20.1 téqCO <sub>2</sub>	21.9 téqCO <sub>2</sub>	23 téqCO <sub>2</sub>	15,7 téqCO <sub>2</sub>

L'émission de CO<sub>2</sub> liée à notre consommation électrique a diminué de 32%.

Concernant les déplacements professionnels, la politique de la société est de privilégier les déplacements utilisant les transports en commun et le train, moins néfaste pour l'environnement que l'avion, quand les distances le permettent. De plus, il n'existe pas de voitures de fonction au sein de la société.

Ci-dessous un récapitulatif des kilomètres parcourus par air et par train pour l'année 2017, et les équivalent CO<sub>2</sub> correspondant.

	2015		2016		2017	
	Opérations Air	Opérations Rail	Opérations Air	Opérations Rail	Opérations Air	Opérations Rail
Kilomètres	772.584	63.328	1.276.608	66.054	2.340.745	59.444
Equivalent CO <sub>2</sub> (Kg eq.CO <sub>2</sub> )	143.895	4.029	231.025	4.270	392.186	3.842
Total Kms	834.912		1.342.662		2.400.189	
Total équivalent CO <sub>2</sub> (t. eq. CO <sub>2</sub> )	147.924		235.295		396.028	

En 2017, les déplacements professionnels ont continué à augmenter avec le développement de l'activité commerciale, notamment dans le cadre du déploiement en Chine.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des émissions de GES prenant en compte les sources mobiles relatives au transport et les sources fixes liées à notre consommation d'électricité :

Emission de G.E.S	t. eq CO <sub>2</sub> _2016	t. eq CO <sub>2</sub> _2017	Variation
Déplacements des collaborateurs	235,29	396,03	+160,73
Déplacements en avion	231,025	392,186	+161,16
Déplacements en train	4,270	3,842	-0,43
Energie	23,042	15,681	-7,36
Consommation électrique	23,042	15,681	-7,36
<b>TOTAL</b>	<b>258,337</b>	<b>411,709</b>	<b>+153,37</b>

Entre 2016 et 2017, les émissions de GES ont augmenté de 60%. Cette augmentation est due à la forte croissance des déplacements en avion des collaborateurs en lien avec le fort développement commercial, notamment le déploiement en Chine et le développement de l'activité aux USA.

La comptabilisation d'autres sources d'émissions de GES est à l'étude, afin notamment de quantifier les émissions liées aux fluides frigorigènes.

### **3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

#### **3.1. Relations entretenues avec les parties prenantes**

Sans formalisation particulière, Genomic Vision s'efforce d'entretenir des liens avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur (Ecole Centrale Paris, Université Paris Diderot...), en accueillant des stagiaires ou des doctorants et en organisant des visites de l'entreprise.

#### **3.2. Sous-traitance et fournisseurs**

La Société a mis en place des procédures pour sélectionner et évaluer les fournisseurs et sous-traitants impactant la production de produits commercialisés ou les services rendus aux clients.

Les sous-traitants et fournisseurs de la Société sont basés aux Etats-Unis et en Europe, dans des pays dont la législation protège les droits fondamentaux des personnes. Ils sont sélectionnés sur la base de leurs capacités techniques, de leur expertise et également de leur conformité aux pratiques d'assurance qualité.

En 2017, dans le cadre de sa politique d'assurance qualité, la Société a identifié 31 fournisseurs ou sous-traitants « critiques » (26 en 2016), dont les produits ou les prestations peuvent influencer la sécurité et/ou la performance des produits fabriqués par Genomic Vision.

La Société s'efforce d'entretenir avec eux un dialogue régulier, dans une logique d'amélioration permanente.

Par ailleurs, un planning triennal d'audits a été établi et des audits sont menés périodiquement en vue d'évaluer les fournisseurs, en particulier ceux qui ne sont pas certifiés.

En 2017, deux audits fournisseurs ont été réalisés (trois en 2016).

#### **3.3. Loyauté des pratiques**

La Société n'a pas engagé d'actions spécifiques pour prévenir la corruption. Elle considère que les procédures de contrôle interne d'engagement et de règlement des dépenses constituent des moyens suffisants de prévention.

#### **3.4. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Les produits de la Société qui sont en phase de développement peuvent faire l'objet d'études cliniques, qui sont alors menées dans le strict respect du cadre réglementaire, en veillant notamment au consentement éclairé des personnes participant à l'étude.

Les produits commercialisés par la Société sont destinés à un usage général de laboratoire, à la recherche ou à une utilisation en diagnostic clinique. Dans ce dernier cas, la Société les commercialise en tant que produits marqués CE IVD, dûment notifiés auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM).

#### **4. Note méthodologique**

##### **4.1. Périmètre de reporting RSE**

Le périmètre de reporting social couvre les effectifs du Groupe en France inscrits au 31 décembre 2017.

Le périmètre de reporting environnemental couvre le site de Bagneux (soit 100% de la surface totale occupée) qui abrite des bureaux et le laboratoire de recherche.

##### **4.2. Les indicateurs RSE considérés dans le reporting RSE**

Les indicateurs RSE sélectionnés répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence en lien avec les activités de Genomic Vision.

Le tableau de synthèse suivant prend en compte l'ensemble des thématiques abordées par l'Article R. 225-105-1 du Code de commerce (loi française Grenelle II).

Informations sociales		
Emploi	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Voir 1.1. a)
	Les embauches et les licenciements	Voir 1.1. b)
	Les rémunérations et leur évolution	Voir 1.1. c)
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	Voir 1.2. a)
	L'absentéisme	Voir 1.2. b)
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Voir 1.3. a)
	Le bilan des accords collectifs	Voir 1.3. b)
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	Voir 1.4. a)
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Aucun accord signé.
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Voir 1.4. b)
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Voir 1.5. a)
	Le nombre total d'heures de formation	Voir 1.5. b)
Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Voir 1.6. a)
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	Voir 1.6. b)
	La politique de lutte contre les discriminations	Voir 1.6. c)

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail	Au respect de la liberté d'association et du droit de la négociation collective	Non applicable au regard de la taille et de la localisation de l'entreprise
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
	A l'abolition effective du travail des enfants	
<b>Informations environnementales</b>		
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales	Voir 2.1. a)
	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	Voir 2.1. b)
	Moyens consacrés à la protection des risques environnementaux et des pollutions	Voir 2.1. c)
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Aucune provision ou garantie
Pollution	- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Voir 2.2. a)
	La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Voir 2.2. c)
Economie circulaire : prévention et gestion des déchets	- les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	Voir 2.2 b)
Economie circulaire : prévention et gestion des déchets	- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Non pertinent au regard de l'activité et de la taille de la Société

Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	Voir 2.3. a) En l'absence d'information détaillée sur les consommations, pas d'estimation fournie, au vu des faibles volumes concernés.
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Non pertinent au regard de l'activité de la Société
	Consommations d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Voir 2.3. b)
	Utilisation des sols	Non pertinent au regard de l'activité de la Société
Changement climatique	- les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et service qu'elle produit (*)	Voir 2.4. a)
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent au regard de l'activité de la Société
<b>Informations sociétales</b>		
Impact territorial économique et social de l'activité	En matière d'emploi et de développement régional	Non pertinent au regard de l'activité et de la taille de la Société
	Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les parties prenantes	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	Voir 3.1.
	Actions de partenariat ou de mécénat	Néant
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Voir 3.2.
	Importance de la sous-traitance et prise en compte de la responsabilité	

	sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir la corruption	Voir 3.3.
	Mesures prises en faveur de de la santé et de la sécurité des consommateurs	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme		Non pertinent au regard de la localisation des activités et de la taille de la Société

#### 4.4. Précisions de définition et de calcul pour certains indicateurs

**Effectif total :** il s'agit de l'ensemble des salariés en contrats CDI et CDD, à temps plein ou temps partiel, inscrits dans les effectifs en fin d'exercice. Sont comptabilisés les apprentis et les contrats CIFRE. Ne sont pas comptabilisés les stagiaires et les sous-traitants.

**Total des entrées/sorties :** il s'agit du nombre total des entrées/sorties pendant l'exercice dans l'entreprise (hors conversion de CDD en CDI). La population éligible est celle retenue pour l'indicateur « effectif total ». A noter que la catégorie licenciement n'inclut pas les départs dus à une rupture conventionnelle.

**Formation :** sont comptabilisées les heures de formation réalisées par un prestataire extérieur pour les personnes comptabilisées dans l'effectif total uniquement. Un suivi est réalisé à travers l'utilisation de feuilles de présence.

**Le taux d'absentéisme :** il s'agit du nombre de jours d'absence sur le nombre théorique de jours travaillés. Sont pris en compte : les congés pour maladie, les absences pour accident, les absences maternité et paternité. Tous les calculs sont effectués sur la base des jours ouvrés.

**Nombre d'accidents :** est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail (n'incluant pas les accidents de trajet), donnant lieu à au moins un jour d'arrêt. Les taux de fréquence et de gravité sont calculés à partir du nombre d'accidents ainsi défini.

**Consommation d'énergie :** La consommation d'énergie électrique pour l'année 2016 correspond aux consommations réelles figurant sur les factures EDF de Janvier 2016 à Novembre 2016. Le mois de décembre n'étant pas disponible au moment de l'audit des informations, il a été estimé sur base du même mois 2015.

La consommation d'électricité 2017 correspond aux consommations réelles présentes sur les factures EDF, seuls les mois de Juillet et Décembre ont été estimés par le fournisseur. La consommation d'énergie électrique pour l'année 2015 correspond aux consommations réelles figurant sur les factures EDF, sauf pour les mois de juillet, août et septembre 2015, dont les consommations ont été estimées sur la base des consommations réelles moyennes pour ces trois mêmes mois en 2013 et 2014, les données correspondantes n'étant pas disponibles en 2015.

**Gaz à effet de serre :** Les émissions liées aux consommations énergétiques (électricité) de l'unique bâtiment occupé par la Société sont calculées en utilisant un facteur de conversion fourni par la base Carbone de l'ADEME appliqué à la consommation électrique mesurée en kWh (0,082 kg eq. CO<sub>2</sub> / kWh). Ce facteur de conversion a été publié par l'ADEME en 2015 pour les consommations de 2014. Dans ce rapport, il a été utilisé pour évaluer les émissions liées à la consommation d'électricité en 2014, 2015 et 2016. Pour les consommations de 2017, il a été appliqué le nouveau facteur de l'ADEME, publié en 2017 (0,0647 kg eq. CO<sub>2</sub>/kWh)

L'évaluation des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels pour les années 2015, 2016 et 2017 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) a été transmise par l'agence de Voyage qui gère la totalité des réservations de déplacements professionnels effectués par les collaborateurs de Genomic Vision. Le kilométrage total comprend les déplacements domestiques, continentaux et intercontinentaux selon le mode de déplacement utilisé (Air pour les déplacements effectués par avion, Rail pour les déplacements effectués par train). La quantité de CO<sub>2</sub> émise est indiquée en kg eq.CO<sub>2</sub>.

Les émissions liées aux consommations/recharges annuelles de gaz réfrigérants utilisés dans les groupes froids et climatiseurs ne sont pas prises en compte faute d'information à ce jour.

### **III. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS**

#### **1. ETATS FINANCIERS EN NORMES COMPTABLES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

##### **Table des matières**

1 ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017.....	59
<b>1.1 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global.....</b>	<b>59</b>
<b>1.2 État de la situation financière – Actif.....</b>	<b>60</b>
<b>1.3 État de la situation financière – Capitaux propres et passif.....</b>	<b>61</b>
<b>1.4 État des flux de trésorerie.....</b>	<b>62</b>
<b>1.5 Tableau de variation des capitaux propres.....</b>	<b>63</b>
2 ANNEXES AUX COMPTES.....	64
<b>2.1 Présentation de l'activité et des événements majeurs.....</b>	<b>64</b>
2.1.1 Information relative à la Société et à son activité.....	64
2.1.2 Evénements majeurs de l'exercice clos le 31 décembre 2017.....	64
2.1.3 Accord Quest Diagnostics.....	67
<b>2.2 Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées.....</b>	<b>68</b>
2.2.1 Conformité au référentiel IFRS.....	68
2.2.2 IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou sur les informations à fournir dans les états financiers.....	69
<b>2.3 Principales méthodes comptables.....</b>	<b>70</b>
2.3.1 Déclaration de conformité.....	70
2.3.2 Base d'établissement.....	70
2.3.3 Comptabilisation des produits des activités ordinaires.....	72
2.3.3.1 Chiffre d'affaires.....	72
2.3.3.2 Autres produits de l'activité.....	73
2.3.4 Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles.....	75
2.3.5 Monnaies étrangères.....	75
2.3.6 Coûts d'emprunt.....	76
2.3.7 Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi.....	76
2.3.8 Paiement fondé sur des actions.....	77
2.3.9 Imposition.....	77
2.3.10 Immobilisations incorporelles.....	78

2.3.11	Immobilisations corporelles .....	79
2.3.12	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, .....	80
2.3.13	Stocks .....	81
2.3.14	Provisions .....	81
2.3.15	Instruments financiers .....	81
2.3.16	Actifs financiers .....	82
2.3.17	Capitaux propres.....	82
2.3.18	Passifs financiers et instruments de capitaux propres .....	83
2.3.19	Contrats de location.....	84
2.3.20	Résultat par action .....	84
2.3.21	Modification de la présentation du compte de résultat.....	84
2.3.22	Information sectorielle.....	85
<b>2.4</b>	<b>Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables .....</b>	<b>85</b>
<b>2.5</b>	<b>NOTES .....</b>	<b>87</b>
	NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	87
	NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	88
	NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS .....	88
	NOTE 4 : IMPOSITION DIFFEREE.....	88
	NOTE 5 : STOCKS PAR NATURE.....	89
	NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	89
	NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	90
	NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES .....	90
	NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS .....	93
	NOTE 10 : PROVISIONS.....	94
	NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	96
	NOTE 12 : FOURNISSEURS.....	96
	NOTE 13 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT ...	97
	NOTE 14 : ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT .....	97
	NOTE 15 : RESULTAT PAR ACTION .....	101
	NOTE 16 : PREUVE D'IMPOT .....	101
	NOTE 17 : INFORMATION SECTORIELLE.....	102
	NOTE 18 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS .....	103
	NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	104
	NOTE 20 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	105
	NOTE 21 : RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES ET REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	105

## 1 ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

### 1.1 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global \*

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016 présentation 2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires		2 141	1 573	1 573
Autres produits		1 471	1 793	1 793
<b>Total des produits</b>	<a href="#">14.1</a>	<b>3 612</b>	<b>3 366</b>	<b>3 366</b>
Coût des ventes		-1 434	-755	-755
Recherche et Développement	<a href="#">14.2</a>	-4 468	-5 915	-5 621
Ventes et Marketing	<a href="#">14.2</a>	-3 371	-2 579	-2 445
Frais généraux	<a href="#">14.2</a>	-2 379	-2 506	-3 186
Charges liées aux paiements en actions	<a href="#">14.2</a>	-419	-253	
Autres produits d'exploitation	<a href="#">14.3</a>			
Autres charges d'exploitation	<a href="#">14.3</a>		-4	-4
<b>Résultat courant opérationnel</b>		<b>-8 459</b>	<b>-8 646</b>	<b>-8 646</b>
Autres produits opérationnels	<a href="#">14.4</a>			
Autres charges opérationnelles	<a href="#">14.4</a>	-605	-14	-14
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-9 064</b>	<b>-8 660</b>	<b>-8 660</b>
Coût de l'endettement financier	<a href="#">14.5</a>	4	33	33
Autres produits financiers	<a href="#">14.5</a>	6	25	25
Autres charges financières	<a href="#">14.5</a>	-18	-11	-11
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>-9 071</b>	<b>-8 613</b>	<b>-8 613</b>
Impôt sur les sociétés				
Impôts différés				
<b>Résultat net</b>		<b>-9 071</b>	<b>-8 613</b>	<b>-8 613</b>
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>		<b>-112</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Provision pour départ à la retraite IAS19		-112	9	9
Impôt différés sur éléments non reclassables en résultat				
<b>Eléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat</b>		<b>0</b>		
Impôt différés sur éléments pouvant être reclassés en résultat				
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>-112</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>-9 183</b>	<b>-8 604</b>	<b>-8 604</b>

\*cf note 2.3.21 – modification de la présentation du compte de résultat

## Résultat par action

	2017	2016
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux	-9 071	-8 613
Nombre d'actions moyen pondéré	4 944 595	4 457 734
<b>Résultat par action</b>	<b>-1,83</b>	<b>-1,93</b>
<b>Résultat par action diluée</b>	<b>-1,83</b>	<b>-1,93</b>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti dilutifs.

## 1.2 État de la situation financière – Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	<u>1</u>	173	226
Immobilisations corporelles	<u>2</u>	1 465	2 113
Actifs financiers non courants	<u>3</u>	265	195
Créances d'exploitation		0	
Actifs d'impôts différés	<u>4</u>	0	
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 903</b>	<b>2 534</b>
Stocks	<u>5</u>	1 448	571
Créances clients et autres débiteurs	<u>6</u>	2 901	3 227
Trésorerie et équivalents trésorerie	<u>7</u>	2 027	6 886
<b>Actifs courants</b>		<b>6 375</b>	<b>10 684</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>8 279</b>	<b>13 218</b>

1.3 État de la situation financière – Capitaux propres et passif

<b>BILAN PASSIF</b>			
En milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital		559	446
Primes d'émission		11 910	34 635
Autres réserves		-90	22
Résultats non distribués		-8 622	-25 068
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b><u>8</u></b>	<b>3 757</b>	<b>10 035</b>
Emprunts bancaires et avances remboursables	<u>9</u>		
Provisions pour risque et charges	<u>10</u>	224	92
Provisions pour restructuration		146	
Provision pour impôts différés	<u>4</u>		
Produits constatés d'avance	<u>11</u>	117	92
Dettes diverses		21	36
<b>Passifs non courants</b>		<b>508</b>	<b>220</b>
Emprunts bancaires et avances remboursables	<u>9</u>		1
Emprunt obligataire		930	
Dettes sociales		932	1 274
Dettes fiscales (hors IS)		95	89
Fournisseurs	<u>12</u>	1 540	1 106
Fournisseurs d'immobilisations	<u>12</u>	5	180
Produits constatés d'avance	<u>11</u>	485	296
Dettes diverses		27	18
<b>Passifs courants</b>		<b>4 014</b>	<b>2 963</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 279</b>	<b>13 218</b>

## 1.4 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2017	2016
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-9 071</b>	<b>-8 613</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	696	516
Produits sur abandon de créances OSEO		-5
Autres produits et charges calculés relatifs à IFRS2	419	253
Plus et moins valeurs de cession	294	
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>-7 662</b>	<b>-7 848</b>
Coût de l'endettement financier	0	0
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés		
<b>CAF avant coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>-7 662</b>	<b>-7 849</b>
Impôts versés		
Variation des clients et autres débiteurs	326	-84
Variation des stocks	-875	-273
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	324	71
Autres mouvements		
Variation du BFR lié à l'activité	-225	-285
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-7 887</b>	<b>-8 134</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaist / acquisition immos incorporelles	-12	-21
Décaist / acquisition immos corporelles	-305	-542
Encaist / cession d'immos corp et incorp		
Subventions d'investissement encaissées		
Décaist / acquisition immos financières	-94	-2
Encaist / cession immos financières	10	4
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-401</b>	<b>-561</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apports	2 500	7
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	930	
Remboursement d'emprunt	-1	-20
Produits et charges financiers décaissés		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>3 429</b>	<b>-13</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-4 858</b>	<b>-8 708</b>
Incidence des variations de taux de change		
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>6 886</b>	<b>15 593</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>2 027</b>	<b>6 886</b>

## 1.5 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserve au titre des gains et pertes actuariels	Total
<b>31/12/2015</b>	<b>4 457 734</b>	<b>446</b>	<b>34 628</b>	<b>-16 703</b>	<b>13</b>	<b>18 383</b>
Augmentation de capital			7			7
Paie ments fondés sur des actions				253		253
Dividendes						0
Résultat de la période				-8 613		-8 613
Actions propres				-6		-6
Gains et pertes actuariels					9	9
<b>31/12/2016</b>	<b>4 457 734</b>	<b>446</b>	<b>34 635</b>	<b>-25 068</b>	<b>22</b>	<b>10 035</b>
Augmentation de capital	1 134 412	113	2 382			2 495
Affectation RAN			-25 107	25 107		0
Paie ments fondés sur des actions				419		419
Dividendes						0
Résultat de la période				-9 071		-9 071
Actions propres				-10		-10
Gains et pertes actuariels					-112	-112
<b>31/12/2017</b>	<b>5 592 146</b>	<b>559</b>	<b>11 910</b>	<b>-8 622</b>	<b>-90</b>	<b>3 757</b>

## 2 ANNEXES AUX COMPTES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

### 2.1 Présentation de l'activité et des événements majeurs

#### 2.1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2004, Genomic Vision est une société de biotechnologie qui développe et commercialise des produits et services basés sur l'analyse de molécules individuelles d'ADN dans les marchés du diagnostic, de la recherche, de l'édition du génome et de la réplication de l'ADN.

La Société utilise une technologie de rupture - le « Peignage Moléculaire » - qui permet de couvrir la génomique structurelle et la génomique fonctionnelle. En génomique fonctionnelle, elle permet d'étudier le cycle cellulaire, notamment l'analyse spatio-temporelle de la replication. En génomique structurelle, elle permet la visualisation directe de molécules individuelles d'ADN, pour détecter les variations structurales des génomes, à l'origine de nombreuses pathologies graves. La Société détient une licence exclusive et mondiale, consentie par l'Institut Pasteur, sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à cette technologie et ses applications.

#### Adresse du siège social :

80-84 rue des Meuniers 92 220 Bagneux.

En date du 20 mars 2018, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des comptes IFRS résumés de Genomic Vision portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### 2.1.2 Evénements majeurs de l'exercice clos le 31 décembre 2017

##### 1. Activité commerciale

La société a réalisé un chiffre d'affaires total de 2,1 M€ en hausse de +36% par rapport à l'exercice 2016 avec notamment la vente de 5 plateformes (contre 3 plateformes en 2016), une croissance continue des ventes de consommables et de services, et des revenus de collaboration R&D avec Quest Diagnostics de 0,4 M€.

#### *Accord de distribution avec le chinois APG Bio Ltd*

La société a conclu une alliance commerciale avec APG Bio Ltd, un acteur leader de la génomique en Asie, pour la distribution de ses solutions et services destinés aux laboratoires de recherche en Chine, Hong-Kong et Macao.

### ***Lancement de la plateforme d'e-commerce « GV Store »***

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017, Genomic Vision a lancé sa plateforme d'e-commerce, GV Store, permettant à la clientèle internationale de commander et payer ses produits, notamment les consommables, et services de recherche directement en ligne.

### ***Dystrophie Facio-Scapulo-Humérale (FSHD)***

#### *Commercialisation du test de diagnostique FSHD en Chine avec AmCare Genomics Laboratory*

AmCare Genomics Laboratory a acquis une plateforme au 3<sup>ème</sup> trimestre et démarré la commercialisation du test FSHD dans un centre clinique.

#### *Développement des ventes FSHD*

Une nouvelle plateforme Fibervision a été vendue à l'hôpital de la Timone à Marseille pour remplacer la plateforme précédente.

## **2. Activité de Recherche et Développement.**

### **Marché des laboratoires de recherche (LSR)**

Genomic Vision a organisé le 16 octobre 2017 un R&D Day sur ses activités dans les domaines de la réplication de l'ADN et de l'édition du génome.

#### ***Collaboration technologique avec AstraZeneca dans le domaine de la replication***

Genomic Vision a signé un accord de collaboration technologique avec AstraZeneca dans le cadre de la recherche de nouveaux traitements anticancéreux. La plateforme de peignage moléculaire FiberVision® de Genomic Vision sera utilisée pour évaluer le rôle des inhibiteurs de la tyrosine kinase WEE1 sur les cellules cancéreuses et étudier la réparation des dommages subis par l'ADN.

#### ***Travaux de recherche menés avec, et publiés par, Editas Medicine dans l'édition du génome***

La société a réalisé des travaux de recherche conjoints avec Editas Medicine portant sur l'utilisation du peignage moléculaire pour l'évaluation de l'intégrité de l'ADN après édition par CRISPR/Cas9. Ces travaux ont été présentés à la 3eme édition du Cold Spring Harbor Laboratory meeting en juillet 2017.

### **Marché du diagnostic**

#### ***Papillomavirus humain (HPV)***

Genomic Vision a présenté en mai 2017 les résultats préliminaires de son essai clinique dans le dépistage du cancer du col de l'utérus (test HPV) en République tchèque. Une analyse intermédiaire portant sur 126 d'entre elles a démontré que l'intégration de 14 souches HPV à haut risque (HPV-HR) détectée par peignage moléculaire présente un indicateur pertinent de la progression des lésions précancéreuses et

leur degré de sévérité. Ces résultats intermédiaires ont ensuite été présentés à la conférence annuelle Eurogin 2017. Les résultats complets sont attendus courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2018.

### ***Cancers du sein et de l'ovaire (BRCA)***

L'étude BRCA 1000, menée par Genomic Vision sur la base des échantillons d'ADN fournis par Quest Diagnostics, se poursuit. Ses résultats, attendus en 2018, orienteront les décisions stratégiques concernant ce test, dans un contexte de marché où l'analyse de prédisposition aux cancers héréditaires du sein n'est plus uniquement basée sur les gènes BRCA1 et BRCA2, mais sur un panel de plus de 30 gènes.

### ***Atrophie musculaire spinale (SMA)***

Quest Diagnostics et Genomic Vision ont poursuivi leur travail d'analyse visant à identifier de nouveaux biomarqueurs qui permettraient la détection des porteurs sains de cette atrophie des muscles dévastatrice. L'objectif étant de déterminer un programme de développement conjoint d'un test de diagnostic pour la population afro-américaine ayant une prévalence plus importante de la maladie et donc du risque pour des porteurs sains souhaitant procréer.

## **3. Gestion et Finance**

### **Mise en œuvre d'un plan de rationalisation de certains départements et de réduction des coûts de fonctionnement**

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et concentrer les ressources sur les principaux projets à valeur ajoutée, la direction de Genomic Vision a mis en œuvre au 2<sup>ème</sup> trimestre des mesures d'économies y compris un plan de rationalisation.

Ce plan de rationalisation a généré des coûts non récurrents d'un montant de 579 K€ correspondant essentiellement à des indemnités de licenciement.

### **Mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible avec Bracknor**

Suite à l'obtention du visa de l'AMF sous le numéro 17-114 sur son prospectus le 28 mars 2017, Genomic Vision a mis en œuvre sa ligne de financement obligataire flexible avec Bracknor par l'émission de 1.000 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), se décomposant en vingt tranches de 50 OCA chacune assorties de BSA pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 10 M€. Les termes du contrat ont été renégociés mi-Décembre 2017 afin de permettre une flexibilité accrue avec des tirages par tranche de 1 M€.

Au 31 décembre 2017, 5 tranches de 50 OCA chacune et une 6<sup>ème</sup> tranche de 100 OCA ont été émises pour un montant total de 3,5 M€ et la commission d'engagement sous forme de 20 OCA complémentaires (les « OCA Complémentaires ») d'une valeur nominale de 10.000 euros, a été émise et souscrite par Bracknor. Les 6 tranches émises ont donné lieu en outre à la création de 520 388 BSA

au bénéfice de Bracknor. En conséquence, au 31 décembre 2017, 257 OCA et les 20 OCA complémentaires ont été converties donnant lieu à une augmentation de capital de 1 134 412 actions pour un montant total de 2,7 M€, net des frais d'émission imputés sur la prime d'émission. Les 93 OCA non converties au 31 décembre 2017 sont comptabilisées en emprunt obligataire pour un montant de 930 K€.

### **Gouvernance**

Le 4 décembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire de Genomic Vision a ratifié le renouvellement ou la mise en place de délégations avec des montants étendus et sous diverses formes au bénéfice du Directoire devant permettre une flexibilité et réactivité pour des opérations de financement en capital, le cas échéant.

Au 31 décembre 2017, l'effectif total de la Société s'établit à 49 personnes, contre 63 au 31 décembre 2016.

#### **2.1.3 Accord Quest Diagnostics**

Genomic Vision a conclu une alliance stratégique avec Quest Diagnostics en novembre 2010, qui comprend trois volets : une collaboration en matière de recherche et développement, une licence d'exploitation et de commercialisation des tests de Genomic Vision et une prise de participation au capital de Genomic Vision. Cet accord a été amendé une première fois au travers d'un avenant en date du 20 décembre 2012, puis une deuxième fois, le 4 décembre 2014.

#### **Quest Diagnostics, le leader des tests de diagnostic en laboratoires aux Etats-Unis**

Quest Diagnostics est le leader mondial des services de diagnostic en laboratoires pour la santé. Avec plus de 2.100 centres de services (« *patient service centers* »), le groupe fournit des analyses pour environ la moitié des hôpitaux et des médecins américains, des analyses biologiques les plus simples aux tests génétiques les plus sophistiqués.

#### **Une collaboration en matière de recherche et développement**

L'accord signé avec Genomic Vision prévoit le financement par Quest de projets de R&D de Genomic Vision, concernant la technologie du Peignage Moléculaire et le développement de tests de diagnostic. Les projets sélectionnés sont développés indépendamment par Genomic Vision. Quest et Genomic Vision partagent ainsi les coûts et avantages économiques futurs.

En outre, Genomic Vision bénéficie de l'expertise unique de Quest pour adapter sa plateforme technologique aux besoins des laboratoires cliniques, en vue notamment d'automatiser et de simplifier certaines étapes du process.

A ce jour, les projets financés par Quest ont concerné 4 tests de diagnostic et le développement de la technologie du Peignage Moléculaire (scanner, logiciel d'analyse et traitement des échantillons).

### **Un accord de licence qui ouvre la porte du marché américain**

Quest Diagnostics bénéficie d'une licence exclusive d'exploitation et de commercialisation des tests qu'il a choisis et financés dans le cadre de l'accord de collaboration, sur un territoire comprenant les Etats-Unis, le Mexique et l'Inde.

Genomic Vision conserve des droits exclusifs de commercialisation en Europe (hors Royaume-Uni), en Afrique et dans les pays du Moyen Orient.

Tous les autres territoires sont accessibles aux deux partenaires.

En contrepartie des droits octroyés, chaque partenaire est tenu de payer des royalties à l'autre sur la base des ventes qu'il réalise (directement ou indirectement).

### **Un partenariat stratégique**

Pour marquer son engagement envers Genomic Vision, Quest Diagnostics Ventures LLC, une filiale de Quest Diagnostics à 100 %, a pris une participation au capital de la Société (13,8% depuis le 31 décembre 2014) et est représentée au Conseil de surveillance.

L'exploitation depuis 2013 d'un premier test issu du partenariat témoigne du succès de la collaboration, qui répond aux objectifs stratégiques des deux partenaires.

Pour Genomic Vision, le partenariat a permis d'obtenir des ressources à partir de la phase de développement d'une part importante de ses projets de R&D et permet d'accéder rapidement au marché américain.

## **2.2 Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées**

### **2.2.1 Conformité au référentiel IFRS**

Les états financiers de la Société sont présentés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2016 établi selon le même référentiel.

Ces normes IFRS sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32008R1126>

Les règles et méthodes comptables appliquées par la Société dans les états financiers sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### **2.2.2 IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou sur les informations à fournir dans les états financiers**

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2017. Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Le Groupe a appliqué les normes, amendements de normes et interprétations suivants, adoptés par l'Union Européenne et applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Modifications d'IAS 7, Initiative concernant les informations à fournir ;
- Modifications d'IAS 12, Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ;
- Modifications d'IFRS 12 comprises dans les améliorations annuelles des IFRS : Cycle 2014-2016.

L'application des amendements et normes précités n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

La Société a mené des analyses afin de déterminer si elle allait appliquer de manière anticipée la norme IFRS 15 sur les « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018).

IFRS 15, adoptée par la Commission Européenne le 22 septembre 2016, viendra remplacer les normes et interprétations actuelles et notamment IAS 18 : Produits des activités ordinaires.

La société a conduit une analyse des divergences entre la norme IFRS 15 Revenu des contrats conclus avec les clients, et les normes existantes, notamment IAS 18 - Produit des activités ordinaires.

IFRS 15 établit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire, pour le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit, le transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service.

Elle repose sur un modèle unique pour comptabiliser les contrats conclus avec des clients sans distinction entre ventes de biens, prestations de services (et contrats de construction).

La Société a donc mené un examen de l'ensemble de ses contrats selon la méthodologie préconisée par la norme :

- Identification du contrat avec le client
- Identification des obligations de performance
- Détermination du prix de transaction

- Allocation du prix de transaction aux obligations de performance
- Comptabilisation des revenus

La reconnaissance du revenu doit intervenir à un moment précis ou progressivement selon l'avancement du contrat, en fonction du transfert de contrôle de l'actif à une date donnée ou progressivement.

L'analyse des ventes de la Société, qui repose principalement sur des ventes d'instruments, consommables et services à destination des marchés de la recherche et du diagnostic, a mis en évidence la nécessité de distinguer les ventes de biens de celles des prestations de services associés.

La vente de biens est reconnue à partir de l'expédition. La vente des prestations de services est reconnue à l'avancement.

A ce stade, même si la société n'anticipe pas d'impact significatif lors de la première application, elle a décidé de ne pas appliquer de manière anticipée IFRS 15.

La Société a par ailleurs commencé des travaux préliminaires préparatoires en vue de l'application des normes qui deviendront obligatoires à compter des exercices à venir :

- IFRS 9 : « Instruments financiers » (applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018) ;
- IFRS 16 : « Contrats de location » (applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019).

En revanche, elle n'a pas commencé l'étude d'impact concernant :

- Modifications d'IFRS 2, Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28, Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ;
- Améliorations annuelles des IFRS : Cycle 2014-2016.

## 2.3 Principales méthodes comptables

### 2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

### 2.3.2 Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs à la date d'acquisition.

### Continuité d'exploitation

Les états financiers au 31 décembre 2017 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois faisant apparaître une situation de trésorerie positive avec prise en compte de la ligne de financement flexible disponible par OCABSA .

Elles tiennent compte notamment des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 31 décembre 2017 s'élève à 1 853 K€ ;
- Le tirage de 6.5 M€ supplémentaires disponibles au titre des obligations convertibles OCABSA dans le cadre de la ligne de financement flexible avec Bracknor,;
- Les hypothèses de croissance des ventes et de dépenses de R&D, marketing et vente, et frais généraux ressortant du budget 2018, et les hypothèses de besoin en fonds de roulement associées

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes, établies dans le cadre du budget 2018, sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif comme le feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité ; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

### 2.3.3 Comptabilisation des produits des activités ordinaires

#### 2.3.3.1 Chiffre d'affaires

##### - Vente d'équipements et consommables

Il s'agit de ventes permettant l'accès et l'utilisation de la technologie du peignage moléculaire notamment sur les marchés du diagnostic et de la recherche. Ces ventes sont enregistrées au moment du transfert de propriétés des équipements et consommables, principalement quand les biens sont livrés. Les contrats de vente de plateforme peuvent prévoir des clauses de retour, sous certaines conditions, la Société analysant alors la probabilité d'occurrence du risque de retour dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires compte tenu de la connaissance du client et des faits existants à la clôture.

##### - Vente de maintenance et de logiciels

La maintenance des équipements : chaque plateforme installée dispose d'un contrat de maintenance annuelle permettant d'assurer un fonctionnement optimal des installations pour les utilisateurs.

La licence des logiciels : les plateformes fonctionnent avec des logiciels puissants de traitement d'image et de « data storage », les logiciels sont dédiés à chaque application (FSHD, GMC, RCA...). Les clients doivent mettre à jour annuellement leurs licences pour accéder à ces solutions, les licences étant facturées pour un nombre donné d'utilisateurs.

Les ventes de contrat de maintenance et de licences pour une durée d'un an sont enregistrées selon la méthode de l'avancement étalé sur l'année.

##### - Vente de service

La gamme de service Easy : lancés fin 2016, ces services offrent aux clients, notamment les chercheurs des laboratoires de recherche, de transmettre leurs échantillons, les experts, techniciens et ingénieurs de Genomic Vision se chargeant de réaliser, selon les options, les étapes d'acquisition et de traitement d'image (EasyScan) ou les manipulations de peignage moléculaire (EasyComb) ou un service complet avec les manipulations de peignage moléculaire, l'acquisition et le traitement d'image.

Les ventes des différents services sont enregistrées selon la méthode de l'avancement.

##### - Royalties avec Quest

Le contrat signé avec Quest Diagnostic prévoit, lors de la phase de commercialisation des produits issus de la collaboration entre Quest et Genomic Vision, le paiement de royalties en fonction des ventes réalisées. Ces royalties sont incluses dans le chiffre d'affaires réalisé sur le « Marché du diagnostic ».

Les produits des royalties provenant des ventes de tests de diagnostic par Quest sont comptabilisés au fur et à mesure des ventes réalisées par Quest chaque trimestre.

- **Redevance en rémunération des droits exclusifs consentis à Quest (« Licence Fees »)**

Le contrat prévoit que la Société Genomic Vision accorde à la société Quest Diagnostics une exclusivité sur l'ensemble des licences d'exploitation et de commercialisation consenties pour les tests développés dans le cadre de la collaboration de R&D.

En contrepartie de cette exclusivité, la Société Quest s'acquitte d'une redevance annuelle de 300 K€. Ce droit d'exclusivité est automatiquement renouvelé chaque année, dès lors que la société Quest s'acquitte du règlement de cette redevance.

La Redevance en rémunération de l'exclusivité couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante. Elle est facturée chaque année en novembre et comptabilisée selon un étalement sur la période annuelle d'exclusivité.

- **Milestone en rémunération des livrables validés**

Le contrat prévoit que les livrables décrits dans les programmes de développement sélectionnés par Quest soient validés par un comité scientifique issu du comité de pilotage paritaire Quest Diagnostics/Genomic Vision.

Dès lors que cette validation est obtenue, la société Quest verse le Milestone prévu au contrat.

Le Milestone des livrables, acquis dès la validation par le comité scientifique, est comptabilisé dès la date de validation, dans la mesure où il rémunère la prestation des services rendus jusqu'à cette date.

### 2.3.3.2 Autres produits de l'activité

a. *Subventions*

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la société comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que la société doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat à la société sans

coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

De la même manière, l'avantage tiré d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique, correspondant à la différence entre les montants perçus et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

#### **b. *Crédit Impôt Recherche***

Des crédits d'impôts recherche sont octroyés aux entreprises par l'état français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant partie de l'espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les PME au sens communautaire peuvent obtenir le remboursement immédiat de la créance si elles en font la demande.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

#### **c. *Crédit Impôt Innovation***

Le crédit d'impôt innovation est un dispositif d'aide aux entreprises innovantes instauré par la loi de finance 2013 qui complète le crédit d'impôt recherche. Il a pour objectif de soutenir les PME qui engagent des dépenses spécifiques pour innover. Les dépenses concernées par le crédit d'impôts innovation sont celles des opérations de conception de prototypes de nouveaux produits ou d'installations pilotes de nouveaux produits. Ce crédit d'impôt peut se déduire de l'impôt sur les sociétés les trois années suivant celle qui ouvre les droits à ce crédit d'impôt. A l'issue de cette période, la fraction non utilisée est remboursée.

Les PME au sens communautaire peuvent obtenir le remboursement immédiat de la créance si elles en font la demande.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

#### **d. *Crédit Impôt Export***

Afin d'encourager les petites et moyennes entreprises à développer leurs exportations, un crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale permet d'alléger les dépenses de recrutement d'un salarié ou de recours à un volontaire international en entreprise (VIE) affecté aux exportations de services ou de marchandises.

Les PME au sens communautaire peuvent obtenir le remboursement immédiat de la créance si elles en font la demande.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

### **2.3.4 Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles**

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant significatif - que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du « Conceptual Framework ».

### **2.3.5 Monnaies étrangères**

La monnaie fonctionnelle de la Société est l'euro.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont

convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

### **2.3.6 Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

### **2.3.7 Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi**

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les écarts actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation. Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations) ;

- intérêts nets (produits ou charges) ;
- réévaluations.

Un passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date où l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration à cet égard.

### **2.3.8 Paiement fondé sur des actions**

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserves dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits.

### **2.3.9 Imposition**

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

#### **Impôt exigible**

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état du résultat net en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. L'impôt exigible de la société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

#### **Impôt différé**

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux

d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

### **2.3.10 Immobilisations incorporelles**

#### **Immobilisations incorporelles acquises séparément**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité suivante :

- Concessions, brevets, licences et logiciels : 1 à 3 ans,

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

#### **Immobilisations incorporelles générées en interne – Frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur les projets activables et sont calculés selon leur temps d'intervention. Les coûts liés aux prestataires

intervenues sur ces projets ainsi que l'amortissement des immobilisations utilisées pour les activités de développement sont également pris en compte.

Les frais de recherche et développement engagés par les équipes de recherche de la société Genomic Vision se déclinent en quatre catégories distinctes :

- 1) Les études réalisées sur des projets orientés sur des tests Diagnostics ou des applications pour le marché de la recherche, destinés à être commercialisés,
- 2) Les études sur le développement de la technologie du peignage moléculaire,
- 3) Les études sur le développement industriel,
- 4) Les études sur des projets exploratoires.

Sur cette base, Genomic Vision a identifié des projets de développement significatifs qu'elle considère devoir immobiliser au regard des critères d'activation.

La catégorie 4) constitue des frais de recherche qui doivent être comptabilisés en charges de l'exercice.

Les trois autres catégories constituent des frais de recherche et de développement.

La Société a identifié pour chacun des projets issus de ces catégories l'ensemble des dépenses de développement et a apprécié rigoureusement si toutes les conditions d'activation étaient respectées.

Certains projets relatifs aux catégories 1) et 2) sont réalisés par Genomic Vision en collaboration avec son partenaire Quest Diagnostics. L'outil de gestion ne permettant pas d'identifier précisément les coûts attribuables à l'actif de Genomic Vision et à la prestation rendue par Quest, les dépenses afférentes sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Jusqu'à présent, seuls les coûts de développement relatifs aux études sur le développement industriel ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (catégorie 3).

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la commercialisation des applications, ou la mise en service de la technologie développée.

La Société a retenu une durée d'amortissement des frais de développement de 10 ans, correspondant à la durée de consommation par la Société des avantages économiques futurs attendus.

### **Décomptabilisation des immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

#### **2.3.11 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou le cas échéant à leur coût de production, diminué de leur valeur résiduelle, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'amortissement retenues selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- Outillage industriel : 3 à 5 ans,
- Installations, agencements, aménagements : 9 à 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 6 ans,
- Mobilier : 3 à 5 ans.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode utilisée pour les actifs détenus. Cependant, lorsqu'il n'y a pas de certitude raisonnable que le droit de propriété sera obtenu à la fin du contrat, les actifs doivent être amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

### **2.3.12 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles,**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur 10 ans sont ramenés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

### **2.3.13 Stocks**

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

### **2.3.14 Provisions**

Les provisions sont comptabilisées si la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant importante).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

### **2.3.15 Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres

que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

### **2.3.16 Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

#### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme :

- a) des prêts et des créances,
- b) des placements détenus jusqu'à leur échéance ou,
- c) des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

### **2.3.17 Capitaux propres**

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires ont ainsi été classées dans les capitaux propres. Les coûts

marginiaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres nets d'impôts, en déduction des produits de l'émission.

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de favoriser la liquidité des transactions et de limiter la volatilité de l'action qui serait non justifiée par la tendance du marché. Dans ce contrat, la Société a confié 200 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat à la vente sur les actions de la Société.

Les actions propres détenues par la Société dans le cadre de ce contrat de liquidité sont éliminées à leur coût d'acquisition et présentées en moins des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres de la période a été reclassé dans les capitaux propres.

La partie détenue en trésorerie de ce contrat est présentée à l'actif en « Autres actifs financiers non courants ».

### **2.3.18 Passifs financiers et instruments de capitaux propres**

#### **Passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les « autres passifs financiers ».

#### Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts et les dettes fournisseurs et autres créditeurs) sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

#### Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

#### Passifs financiers relatifs à la ligne de financement par OCABSA

La société comptabilise en passif financier les OCA relatives aux tranches d'OCABSA en attente de conversion à la date de clôture. Chaque OCA a une valeur de 10k€. Au moment de la conversion réalisée par le fonds Bracknor, les obligations ainsi converties en actions sont comptabilisées en capital social (à raison de 0,10€ de nominale par action créée) et en prime d'émission (la différence entre la valeur de la dette convertie et le capital social créé).

### **2.3.19 Contrats de location**

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location-financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location-financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées dans les autres dettes à long terme. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée d'utilisation.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

### **2.3.20 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

### **2.3.21 Modification de la présentation du compte de résultat**

Pour permettre une compréhension plus aisée de la performance dans les états financiers et en phase avec les pratiques des sociétés comparables dans le secteur des biotechnologies, la société a décidé

d'isoler les charges de paiement fondé sur des actions (IFRS 2) dans une ligne à part des charges opérationnelles courantes comprenant la totalité des charges de paiement fondé sur des actions quel que soit leur destination.

En outre un retraitement des charges associées aux locaux utilisés a été réalisé en 2017 afin de les ventiler par destination entre R&D, ventes et marketing et frais généraux au lieu des les inclure intégralement en frais généraux. L'incidence de cette présentation par rapport au compte de résultat 2016 a été présentée dans la colonne « 2016 présentation 31/12/2017 ».

### **2.3.22 Information sectorielle**

La Société applique au 31 décembre 2017 la norme IFRS 8 (secteurs opérationnels), publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007.

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. La société est gérée sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes. La Société distingue néanmoins le suivi de chiffre d'affaires entre trois zones principales, à savoir la France, les Etats Unis et le reste du monde.

Le reporting interne a été modifié en 2017 pour représenter un agrégat d'indicateur de performance utilisé par la Direction et défini comme le résultat opérationnel courant avant paiement fondé sur des actions. Les charges ainsi retraitées du Résultat opérationnel courant correspondent aux charges de paiements fondés sur des actions enregistrées en application d'IFRS 2 et isolées dorénavant dans une ligne spécifique (se référer à la note 2.2.2).

## **2.4 Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables**

L'application des méthodes comptables nécessite que la direction de la Société procède à des estimations et retienne ainsi un certain nombre d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Dès lors, toute variation ultérieure de ces hypothèses peut entraîner de la volatilité dans les résultats présentés, ce qui aurait pour conséquence que les valeurs comptables figurant dans les prochains états financiers que publiera la Société diffèrent des estimations réalisées par la Société.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de la Société peuvent être différents de valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont examinées de façon continue.

Ces hypothèses retenues dans le cadre d'estimation et de jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les provisions pour litiges,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables,

- l'estimation des avantages économiques futurs générés par les projets de développement activés,
- les prévisions de trésorerie servant de base à la prise en considération de la continuité d'activité,
- la mise en œuvre ou non des clauses de retour, sous certaines conditions, pouvant exister dans certains contrats de vente conclus avec les clients.

## 2.5 NOTES

### NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a) Variation des immobilisations incorporelles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017

En milliers d'euros	01/01/2017	Augmentation	Cession (-)	Autres	31/12/2017
Frais de développement	262				262
Logiciels, concessions, brevets	240	12			252
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>502</b>	<b>12</b>			<b>514</b>
Frais de développement - Amort.	72	26			98
Concessions, brevets - Amort.	204	39			243
Autres immobilisations incorporelles - Amort.					
<b>Total des amortissements et provisions</b>	<b>276</b>	<b>65</b>			<b>341</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>226</b>	<b>-53</b>			<b>173</b>

La Société a investi principalement sur l'exercice dans l'élaboration de son site internet B to B pour un montant de 8 K€.

## NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### a) Variation des immobilisations corporelles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017

En milliers d'euros	01/01/2017	Augmentation	Cession (-)	Autres	31/12/2017
Installations techniques - Outillage industriel	2 100	42	0	-357	1 785
Installations, agencements, aménagements	977	25	0	2	1 003
Matériels de bureau et matériel informatique	381	18	2	0	396
Mobilier	407	36	0	7	450
Immobilisations en cours	9	12	0	-9	12
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>3 873</b>	<b>133</b>	<b>2</b>	<b>-357</b>	<b>3 647</b>
Installations techniques - - Outillage industriel - Amort.	867	223	0	-61	1 028
Installations, agencements, aménagements - Amort	461	107	0	0	568
Matériels de bureau et matériel informatique - Amort	248	74	1	0	322
Mobilier - Amort	184	80	0	0	264
<b>Total des amortissements et provisions</b>	<b>1 760</b>	<b>485</b>	<b>1</b>	<b>-61</b>	<b>2 181</b>
<b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 113</b>	<b>-351</b>	<b>1</b>	<b>-296</b>	<b>1 465</b>

Au 31 décembre 2017, les immobilisations corporelles incluent les scanners (instruments conçus par la Société et dédiés au Peignage Moléculaire) propriété de Genomic Vision et mis à disposition de tiers (clients actuels ou futurs ou laboratoires avec laquelle la Société collabore) ou utilisés par Genomic Vision elle-même.

Les scanners qui ne sont pas encore mis en service et dont l'affectation n'est pas encore décidée (vente, mise à disposition ou utilisation interne) sont comptabilisés en stock de marchandises.

Les reclassements dans la colonne « autres » et sur la ligne « installations techniques » correspondent aux transferts entre les comptes d'immobilisations et de stocks de la totalité des scanners (mis en service ou non) étant précédemment comptabilisés en immobilisations.

## NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs non courants sont constitués de dépôts de garantie pour un montant de 217 K€ ainsi que de la réserve de trésorerie représentant un montant de 47 K€ au 31 décembre 2017, liée au contrat de liquidité (se référer au paragraphe 2.3.17 Capitaux propres).

## NOTE 4 : IMPOSITION DIFFEREE

Conformément à la norme IAS 12.24, les actifs d'impôts ne sont reconnus dans les comptes que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux dans un futur proche, sur lesquels elle pourra imputer ces différences temporelles.

Le total du déficit fiscal restant à reporter au 31 décembre 2017 est de 47 799 K€ et de 37 410 K€ en 2016.

Compte tenu des perspectives fiscales à court terme de la société, aucun impôt différé actif n'a été activé (cf Note 2.3.10).

## NOTE 5 : STOCKS PAR NATURE

### Variation des stocks entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017

En milliers d'euros	01/01/2017	Variation	Dotations et reprises de provisions	31/12/2017
Stocks de matières premières et autres appro.	147	-14		132
Stocks de marchandises	424	893	-1	1 316
<b>Total Stocks</b>	<b>571</b>	<b>878</b>	<b>-1</b>	<b>1 448</b>

Les stocks de marchandises au 31 décembre 2017 incluent les scanners en attente d'affectation (voir Note 2).

## NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients et comptes rattachés	1 577	964
Clients Factures à émettre	43	13
<b>TOTAL CREANCES CLIENTS</b>	<b>1 620</b>	<b>977</b>
Débiteurs divers	1 044	2 006
Charges constatées d'avance	237	244
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>1 281</b>	<b>2 250</b>
<b>CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS</b>	<b>2 901</b>	<b>3 227</b>

La Société a enregistré une créance relative au crédit d'impôt recherche pour un montant de 1 280 K€ au titre de l'exercice 2017.

Cette créance a été cédée au fonds de titrisation Predirec innovation 2016 représenté par Acofi Gestion. Un premier versement de 586 K€ a été reçu. Des retenues de garanties individuelles et collectives ont été immobilisées pour un montant de 63 K€. Les charges financières liées ont été comptabilisées pour 37 K€. Le solde de la créance de 594 K€ a été comptabilisé dans le poste « Débiteurs divers ».

La société a demandé son remboursement au titre du régime des PME communautaires conformément aux textes en vigueur.

Elle a encaissé au cours de l'exercice le crédit d'impôt 2016 pour un montant de 1 434 K€.

## NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie nette est composée des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Instrument financiers à court terme	274	5 174
Disponibilités	1 753	1 712
<b>TOTAL TRESORERIE BRUTE</b>	<b>2 027</b>	<b>6 886</b>
Concours bancaires courants		
<b>TOTAL TRESORERIE NETTE</b>	<b>2 027</b>	<b>6 886</b>

Les instruments financiers à court terme sont composés de comptes à termes. Ils constituent ainsi des actifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 1.

Ces instruments financiers incluent un compte à terme nanti au profit de la Société Générale dans le cadre de la caution accordée par cette dernière au bailleur des locaux (cf. Engagements hors bilan, note 19). Cet engagement a une valeur de 174 K€.

## NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

### a) Capital social actuel

Au 31 décembre 2017, le capital est composé de 5.592.146 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,1€.

Différentes catégories de titres	Valeur nominale (en €)		Nombre de titres	
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
actions ordinaires	445 774	559 215	4 457 734	5 592 146
<b>Total</b>	<b>445 774</b>	<b>559 215</b>	<b>4 457 734</b>	<b>5 592 146</b>

Au cours de l'exercice 2017 le capital social a fait l'objet d'une augmentation via la conversion de plusieurs tranches d'OCABSA dans le cadre du protocole mis en place avec Bracknor (cf 2.1.3).

L'augmentation de capital de 113k€ est assortie d'une prime d'émission de 2 382k€, nette des frais d'émission.

Conformément à la quinzième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 4 décembre 2017, l'intégralité des sommes inscrites sur le compte "report à nouveau" sont imputées sur le compte "prime d'émission" qui est ainsi ramené à la somme de 11 910 K€.

## b) Historique des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu'au 31 décembre 2017 comptabilisées sur les lignes « Capital » et « Primes d'émission » en capitaux propres.

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital Social	Primes d'émission*	Fonds levés
Création - Juillet 2004	520 000	52	0	52
Novembre 2005	437 316	44	1 456	1 500
Mai 2007	1 040	0	0	0
Decembre 2007	130 000	13	433	446
Decembre 2007	49 920	5	0	5
Juin 2008	856 531	86	3 914	4 000
Exercice BSPCE salarié	400	0	1	1
Novembre 2010	349 654	35	2 965	3 000
Exercice BSA fondateur	10 400	1	0	1
Juillet 2013	116 552	12	988	1 000
Juin 2013	145 211	15	1 231	1 246
BSA 2005		0	9	9
BSA 2013		0	4	4
BSA 2010-1 T2 exercé le 3 mars 2014	116 551	12	988	1 000
Mars 2014	1 718 332	172	25 603	25 775
Juin 2015	5 827	1	50	51
BSA 2016		0	7	7
Mai 2017 - conversion OCABSA	292 541	29	671	700
Octobre 2017 - conversion OCABSA	816 417	82	1 918	2 000
Decembre 2017 - conversion OCABSA en cours	25 454	3	67	70
Decembre 2017 - imputation du report à nouveau sur la prime d'émission			-25 107	
<b>Total</b>	<b>5 592 146</b>	<b>559</b>	<b>15 200</b>	<b>40 867</b>

\* Hors frais d'émission

## c) Capital potentiel

### Bons de souscription d'actions

Au 31 décembre 2017, la Société a octroyé des bons de souscription d'actions à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la société, dans le cadre des autorisations

successives votées par les actionnaires. A cette date, les bons de souscription d'actions en circulation attribués et non annulés, qu'ils soient exerçables ou non encore exerçables, donnent droit à souscription de 28 500 actions de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société :

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA 2010-2	11 728	2/11/10	10 000	10 000	0,40 €	0	0	10 000	30/04/19	10 000	8,58 €	85 799,00 €
BSA 2016-1	550 000	30/6/15	18 500	18 500	0,40 €			18 500	20/05/26	18 500	7,90 €	146 150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>561 728</b>		<b>28 500</b>	<b>28 500</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 500</b>		<b>28 500</b>		<b>231 949,00 €</b>

### **Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises**

A ce jour, 8 plans d'émission de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ont été autorisés par l'assemblée générale (dont 6 encore actifs au 31/12/2017), dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BCE 2005-1	87 464	18/11/05	87 464	87 464	gratuit	43 732	0	43 732	14/11/23	43 732	3,43 €	150 000,76 €
BCE 2010-1	222 820	2/11/10	193 820	208 820	gratuit	59 753	0	149 067	30/04/19	149 067	8,58 €	1 278 979,95 €
BCE 2016-1	550 000	30/6/15	494 000	490 500	gratuit	181 000		309 500	20/05/26	309 500	7,90 €	2 445 050,00 €
BCE 2016-2	580 000	23/6/16	159 577	159 577	gratuit	0		159 577	14/12/26	159 577	4,50 €	718 096,50 €
BCE 2017-1	580 000	23/6/16	53 500	53 500	gratuit	3 062		50 438	10/05/27	50 438	2,93 €	147 783,34 €
BCE 2017-2	580 000	23/6/16	30 000	30 000	gratuit	0		30 000	10/05/27	30 000	2,93 €	87 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 284</b>		<b>1 018 361</b>	<b>1 029 861</b>		<b>287 547</b>	<b>0</b>	<b>742 314</b>		<b>742 314</b>		<b>4 827 810,55 €</b>

Au 31 décembre 2017, ces Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en circulation donnent droit à souscription de 742 314 actions de la Société. Aucun BCE n'a été exercé sur la période (voir paragraphe a).

### **Bons de souscription d'action attachés aux OCABSA et émis au bénéfice de Bracknor**

Date d'émission des BSA Bracknor	28/03/2017	12/05/2017	22/06/2017	23/08/2017	10/10/2017	19/12/2017	TOTAL
Date d'assemblée	05/12/2016						-
Date de décision du Directoire	28/03/2017						-
Nombre de BSA autorisés	50.000.000						50.000.000
Nombre de BSA émis	62.972	83.612	56.053	78.369	96.525	142.857	520.388
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	62.972	83.612	56.053	78.369	96.525	142.857	520.388

#### d) Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2017 pourrait conduire à la création de 1 291 202 actions nouvelles.

	Nombre en circulation	Montant maximal d'actions à émettre
BCE	742 314	742 314
BSA	28 500	28 500
BSA Bracknor	520 388	520 388
<b>Total</b>	<b>1 291 202</b>	<b>1 291 202</b>

#### e) Paiements fondés en actions

Dans le cadre de ces plans d'émission de Bon de souscription (BSA) ou de Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), la Société offre à ses dirigeants et certains salariés la possibilité de souscrire à ces opérations. Ces instruments de capital sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de la norme IFRS 2).

Les plans BCE 2017-1 et BCE 2017-2 ont donné lieu à l'attribution de bons au cours de l'année 2017 tandis que l'acquisition de droits se poursuit au titre des plans BCE 2016-1 et BCE 2016-2, en conséquence une charge de 419k€ au titre de la présente norme a été enregistrée au titre de l'exercice 2017.

#### NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017 Genomic Vision ne possède aucun emprunt ou autres passifs financiers.

**a) Variation des dettes financières du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 Décembre 2017**

En milliers d'euros	01/01/2017	Encaissements	Remboursements	Autre	Reclassement	31/12/2017
Emprunt obligataire	0	930				930
<b>Emprunts et dettes financières non courantes</b>	<b>0</b>	<b>930</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>930</b>
Emprunt sur crédit-bail	0		0			0
Intérêts courus	1			-1		0
<b>Emprunts et dettes financières courantes</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>1</b>	<b>930</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>930</b>

Au 31 décembre 2017, l'emprunt obligataire enregistré pour 930 k€ correspond au 93 OCA de la 6<sup>ème</sup> tranche d'OCABSA mise en place le 20 décembre 2017 et non encore converties au 31 décembre 2017.

**NOTE 10 : PROVISIONS**

**a) Variation de la provision pour indemnité retraite**

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Dettes actuarielles de début de période	92	81
Charges d'intérêts	1	2
Coût des services rendus	20	19
Gains ou pertes actuarielles	112	-9
<b>Dettes actuarielles de la fin de période</b>	<b>224</b>	<b>92</b>

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, la Société a appliqué la norme IAS 19 révisée, consistant à reconnaître l'intégralité des gains ou pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et les charges d'intérêts en autres produits et charges financières.

**b) Hypothèses actuarielles**

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fin de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation des indemnités de fin de carrière	1,27%	1,31%
Taux de charges sociales (cadre)	49,90%	49,90%
Taux de charges sociales (non cadre)	48,20%	48,20%
Taux de revalorisation annuelle des salaires net d'inflation	2,00%	de 1% à 5% en fonction de l'âge des salariés
Turn Over (en fonction de l'âge) pour les cadres	Fort	24%
Turn Over (en fonction de l'âge) pour les non-cadres	Extrêmement fort	50%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2015
Age de départ à la retraite (cadres et non cadres)	62 ans	Entre 60 et 62 ans en fonction de l'année de naissance
Convention collective	Industrie Pharmaceutique	Pharmacie Cadres

## NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En milliers d'euros	2017	2016
Participation financière	56	92
Produits constatés d'avances courants	61	0
<b>Produits constatés d'avance non courants</b>	<b>117</b>	<b>92</b>
Participation financière	36	36
Produits constatés d'avances courants	101	5
Redevance annuelle QUEST	250	250
Quote part subvention Projet BeyondSeq Horizon 2020	99	6
<b>Produits constatés d'avance courants</b>	<b>485</b>	<b>296</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>603</b>	<b>388</b>

La rubrique « Participation financière » (produits constatés d'avance courants et non courants) correspond aux avantages consentis par le propriétaire des locaux loués par la Société (franchise de loyer et financement de travaux), pris en compte en résultat sur la durée du bail.

## NOTE 12 : FOURNISSEURS

En milliers d'euros	2017	2016
Fournisseurs	1 069	665
Factures non parvenues	471	442
<b>DETTES FOURNISSEURS HORS IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 540</b>	<b>1 106</b>
Fournisseurs d'immobilisations	5	180
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS COURANTES</b>	<b>1 545</b>	<b>1 286</b>

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de la période concernée.

**NOTE 13 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT**

2017

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
<b>ACTIF FINANCIER</b>				
Autres actifs financiers non courants	265	47	217	
Créances clients nettes	1 620		1 620	
Autres actifs financiers courants	1 281		1 281	
Equivalents de trésorerie	2 027	2 027		
<b>Total Actif financier</b>	<b>5 193</b>	<b>2 074</b>	<b>3 119</b>	
<b>PASSIF FINANCIER</b>				
Dettes diverses non courantes	21			21
Fournisseurs et autres passifs	3 084			3 084
<b>Total Passif financier</b>	<b>3 104</b>			<b>3 104</b>

**NOTE 14 : ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT**

*Note 14.1 : Produits des activités ordinaires*

**a) Chiffre d'affaires**

En milliers d'euros	2017	2016
Produits de recherche et développement Quest	364	316
Marché du Diagnostic	629	368
Marché de la recherche	1 148	889
<b>Chiffre d'affaires (a)</b>	<b>2 141</b>	<b>1 573</b>

**b) Autres produits de l'activité ordinaire**

En milliers d'euros	2017	2016
Crédit impôt recherche	1 268	1 446
Subventions d'Etat	89	276
Crédit d'impôt innovation	11	16
Crédit d'impôt compétitivité emploi	62	54
Crédit Impot Export	40	
<b>Autres produits de l'activité (b)</b>	<b>1 471</b>	<b>1 793</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires (a)+(b)</b>	<b>3 612</b>	<b>3 366</b>

Note 14.2 : Nature des dépenses allouées par fonction

Les frais de recherche et développement sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2017	2016 Présentation 2017	2016
Achats et variation de stocks	183	316	304
Charges de Personnel	2 316	3 257	3 351
Charges Externes	1 593	1 954	1 708
Impôts, taxes et versements assimilés	90	86	53
Dotations nettes aux amortissements	285	302	206
<b>Total Recherche et Développement</b>	<b>4 468</b>	<b>5 915</b>	<b>5 621</b>

Les frais sur ventes et de marketing sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2017	2016 Présentation 2017	2016
Achats et variation de stocks	33	37	32
Charges de Personnel	1 611	1 266	1 315
Charges Externes	1 476	1 104	988
Impôts, taxes et versements assimilés	40	29	13
Dotations nettes aux amortissements	211	143	98
<b>Total Ventes et Marketing</b>	<b>3 371</b>	<b>2 579</b>	<b>2 445</b>

Les charges liées aux paiements par actions sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2017	2016 Présentation 2017	2016
Achats et variation de stocks			
Charges de Personnel	419	253	
Charges Externes			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Dotations nettes aux amortissements			
<b>Total des charges liées aux paiements par actions</b>	<b>419</b>	<b>253</b>	

L'extériorisation de toutes les charges liées aux paiements par actions sur une ligne distincte provient d'un changement de présentation intervenu en 2017.

Enfin, les frais généraux sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2017	2016 Présentation 2017	2016
Achats et variation de stocks	26	62	78
Charges de Personnel	1 075	976	1 086
Charges Externes	1 096	1 339	1 702
Impôts, taxes et versements assimilés	74	84	133
Dotations nettes aux amortissements	108	45	187
<b>Total Frais généraux</b>	<b>2 379</b>	<b>2 506</b>	<b>3 186</b>

Le total des charges par nature est le suivant :

En milliers d'euros	2017	2016 Présentation 2017	2016
Achats et variation de stocks	242	414	414
Charges de Personnel	5 337	5 752	5 752
Charges Externes	4 165	4 397	4 397
Impôts, taxes et versements assimilés	204	199	199
Dotations nettes aux amortissements	689	490	490
<b>Total des charges opérationnelles par nature</b>	<b>10 637</b>	<b>11 252</b>	<b>11 252</b>

*Note 14.3 : Autres produits et charges d'exploitation*

En milliers d'euros	2017	2016
Transferts de charges d'exploitation		
Autres produits d'exploitation		
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Autres charges de gestion courante		
Provision pour dépréciation créances clients		4
<b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>4</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-4</b>

Note 14.4 : Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2017	2016
Autres produits		
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS</b>		
Dons	7	14
Frais de restructuration	588	
Autres charges	10	
<b>TOTAL AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES</b>	<b>605</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>-605</b>	<b>-14</b>

La société a mis en œuvre au second trimestre 2017 un plan de rationalisation de certains départements et de réduction de coûts de fonctionnement. Dans ce cadre des frais de restructuration ont été enregistrés pour un total de 588 k€ correspondant principalement à des coûts et provisions liés aux licenciements mis en œuvre.

Note 14.5 : Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement net se calcule de la manière suivante :

En milliers d'euros	2017	2016
Intérêts et charges financières		
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>		
Produits nets	4	33
Autres charges financières		
<b>PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>4</b>	<b>33</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-4</b>	<b>-33</b>

Les autres produits et charges financiers se présentent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2017	2016
Autres produits financiers dont juste valeur		
Différences Positive de change	6	25
Autres		
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>6</b>	<b>25</b>
Autres charges financières dont juste valeur	0	2
Différences négatives de change	18	9
<b>TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>18</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>-12</b>	<b>14</b>

## NOTE 15 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE) sont considérés comme anti dilutifs. Ainsi le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	2017	2016
Nombre d'actions à l'ouverture	4 457 734	4 457 734
Exercice de BSA 2010-1 T2		
Augmentation de capital	1 134 412	
Augmentation de capital (sur allocation)		
Exercice de BCE 2010-1		
<b>Nombre d'actions à la clôture</b>	<b>5 592 146</b>	<b>4 457 734</b>
<b>Nombre d'actions moyen pondéré</b>	<b>4 944 595</b>	<b>4 457 734</b>
	2017	2016
<b>Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux</b>	<b>-9 071</b>	<b>-8 613</b>
<b>Nombre d'actions moyen pondéré</b>	<b>4 944 595</b>	<b>4 457 734</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>-1,83</b>	<b>-1,93</b>
<b>Résultat par action diluée</b>	<b>-1,83</b>	<b>-1,93</b>

## NOTE 16 : PREUVE D'IMPOT

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat courant avant impôt	-9 071	-8 613
Charge d'impôt sur le résultat calculée à 33,33%	-3 023	-2 871
Incidence des crédits d'impôt	-460	-506
Incidence des produits non imposables	-115	0
Incidence des charges non déductibles	4	-16
Incidence de la perte fiscale non utilisée et non activée	3 463	3 331
Incidence des différences temporelles non activées	170	60
Autres	-37	1
<b>Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## NOTE 17 : INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe applique au 31 décembre 2017 la norme IFRS 8 (secteurs opérationnels), publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007.

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. La société est gérée sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche, la Société distingue le suivi de chiffre d'affaires entre trois zones, à savoir la France, les Etats Unis et le reste du monde.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017			
	France	U.S.A.	Reste du Monde	Total des activités ordinaires
Ventes de produits et services	303	238	1 023	<b>1 564</b>
Produits de partenariat de recherche et développement	17	476	84	<b>577</b>
Subvention R&D et crédit d'impôt	1 400		71	<b>1 471</b>
<b>Total</b>	<b>1 719</b>	<b>714</b>	<b>1 178</b>	<b>3 612</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016			
	France	U.S.A.	Reste du Monde	Total des activités ordinaires
Ventes de produits et services	79	375	548	<b>1 002</b>
Produits de partenariat de recherche et développement	0	564	7	<b>571</b>
Subvention R&D et crédit d'impôt	1 662		132	<b>1 793</b>
<b>Total</b>	<b>1 741</b>	<b>939</b>	<b>686</b>	<b>3 366</b>

Le reporting interne a été modifié en 2017 pour représenter un agrégat d'indicateur de performance utilisé par la Direction et défini comme le résultat opérationnel courant avant paiement fondé sur des actions. Les charges ainsi retraitées du Résultat opérationnel courant correspondent aux charges de paiements fondés sur des actions enregistrées en application d'IFRS 2 et isolées dorénavant dans une ligne spécifique (se référer à la note 2.2.2).

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	2 141	1 573
Autres produits	1 471	1 793
<b>Total des produits</b>	<b>3 612</b>	<b>3 366</b>
Coût des ventes	-1 434	-755
Recherche et Développement	-4 468	-5 915
Ventes et Marketing	-3 371	-2 579
Frais généraux	-2 379	-2 506
Autres charges et produits d'exploitation	0	-4
<b>Résultat opérationnel courant avant paiements fondés en actions</b>	<b>-8 039</b>	<b>-8 392</b>
Charges liées aux paiements fondés en actions (IFRS2)	-419	-253
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-8 459</b>	<b>-8 646</b>
Autres charges et produits opérationnels	-28	0
Charges de restructuration	-588	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-9 075</b>	<b>-8 646</b>
Coût de l'endettement financier et autres charges et produits financiers	4	33
<b>Résultat net</b>	<b>-9 071</b>	<b>-8 613</b>

## NOTE 18 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité et le risque de crédit.

### *Risque de liquidité*

La Société finance sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'avances remboursables et de subventions et de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche, mais n'a pas eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

A l'avenir, et pour financer les développements futurs de sa technologie et de ses produits, la Société continuera à avoir des besoins de financement importants. Si la Société se trouvait dans l'incapacité de s'autofinancer, elle serait amenée à rechercher d'autres sources de financement, notamment par le biais de nouvelles augmentations de capital.

### *Risque de crédit*

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société. Au 31 Décembre 2016, les disponibilités, et comptes à termes détenus par la Société étaient placés dans des produits ayant une maturité inférieure à 6 mois à l'exception d'un compte à terme d'une maturité de 5 ans à l'origine, nanti au profit de la Société Générale et d'un montant de 174 K€ au 31 décembre 2017. En outre, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

#### *Autres facteurs de risque*

Les autres facteurs de risque de la société comprennent :

- Les risques liés aux pertes historiques ;
- Les risques liés aux crédits d'impôts recherche ;
- Les risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques ;
- Les risques de change ;
- Les risques de dilution ;
- Les risques liés à une baisse du pouvoir d'achat disponible des ménages pour des dépenses de santé.

#### **NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

##### a) Engagements donnés

La Société a un nouvel engagement hors bilan au 31 décembre 2017 :

- La société a mis en œuvre le pré-financement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en signant un contrat de cession de la créance à un fonds dédié pour une valeur comptable de 1291k€.

La Société a un engagement hors bilan depuis l'exercice 2016 :

- Nantissement d'un compte à terme pour le compte de la Société Générale pour une valeur comptable de 174 k€.

##### b) Engagements reçus

La Société n'a pas reçu de nouveaux engagements hors bilan au cours de l'exercice 2017.

Les précédents engagements reçus au 31 décembre 2016 sont toujours actifs. Ils concernent :

- Un engagement financier de la part de la Société Générale envers le bailleur SELECTINVEST 1 pour 174 K€.

c) Echéance des loyers et crédit-bail sur 2017

En milliers d'euros	A 1 an au plus	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Locations simples	335	453	0	788
Crédit bail				
<b>Total des engagements loyers et crédit bail</b>	<b>335</b>	<b>453</b>	<b>0</b>	<b>788</b>

**NOTE 20 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

**NOTE 21 : RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES ET REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Les rémunérations versées aux organes d'administration et de surveillance sont décrites dans le tableau ci-après.

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations Brutes fixes	470	585
Rémunérations brutes variables	100	107
Avantages en nature	17	17
Valorisation BSA et BSPCE comptabilisés en charges	156	156
Jetons de présence	70	80
Autres rémunérations	112	0
<b>Total des rémunérations</b>	<b>925</b>	<b>945</b>

Les autres rémunérations correspondent à des indemnités de rupture de contrat de travail dans le cadre d'une rupture conventionnelle négociée en date du 28 février 2017.

**2. ETATS FINANCIERS EN NORMES COMPTABLES FRANCAISES POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	252 620	243 272	9 348	36 425
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 623 854	866 415	757 440	1 234 384
	Autres immobilisations corporelles	1 849 531	1 153 454	696 077	870 051
	Immobilisations en cours				2 140
Avances et acomptes	11 924		11 924	6 815	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	43 382		43 382	27 971	
Autres immobilisations financières	237 219		237 219	205 268	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 018 531</b>	<b>2 263 141</b>	<b>1 755 390</b>	<b>2 383 053</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	132 282		132 282	146 658
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 316 917	1 343	1 315 575	424 183
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	1 618 278	4 140	1 614 138	977 672
	Autres créances	1 044 109		1 044 109	2 012 254
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	747		747	283	
<b>DISPONIBILITES</b>	2 026 078		2 026 078	6 885 559	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	237 188		237 188	243 680
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>6 375 600</b>	<b>5 483</b>	<b>6 370 117</b>	<b>10 690 290</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)	4 042		4 042	1 291	
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>10 398 172</b>	<b>2 268 624</b>	<b>8 129 548</b>	<b>13 074 634</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				62 726	
(3) dont créances à plus d'un an				235	563

AUDIT ET DIAGNOSTIC

GENOMIC VISION

Page : 2

**Bilan Passif**

Etat exprimé en euros		31/12/2017	31/12/2016
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	559 215	445 773
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	11 910 105	34 635 143
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		(16 723 427)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	(8 638 654)	(8 383 171)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 830 665</b>	<b>9 974 318</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	150 042	1 311
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>150 042</b>	<b>1 311</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles	930 000	
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		639
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 539 864	1 112 332
	Dettes fiscales et sociales	1 026 531	1 362 282
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 068	179 947	
Autres dettes	42 314	54 781	
Produits constatés d'avance (1)	602 663	387 941	
	<b>Total des dettes</b>	<b>4 146 440</b>	<b>3 097 922</b>
Ecarts de conversion passif	2 402	1 083	
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 129 548</b>	<b>13 074 634</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(8 638 654,23)	(8 383 171,27)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 008 229	2 969 376
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			639

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

AUDIT ET DIAGNOSTIC

GENOMIC VISION

Page : 3

**Compte de Résultat 1/2**

		Etat exprimé en euros		31/12/2017	31/12/2016
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	410 606	1 028 584	1 439 191	909 761
	Production vendue (Biens)	76 580	48 743	125 322	66 320
	Production vendue (Services et Travaux)	65 063	511 775	576 838	596 649
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>552 249</b>	<b>1 589 102</b>	<b>2 141 350</b>	<b>1 572 730</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			89 258	276 484
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			152 886	109 695	
Autres produits			824	1 825	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>2 384 318</b>	<b>1 960 735</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			1 748 578	853 026
	Variation de stock			(750 853)	(203 101)
	Achats de matières et autres approvisionnements			235 622	375 059
	Variation de stock			14 376	(69 865)
	Autres achats et charges externes			4 629 329	4 483 379
	Impôts, taxes et versements assimilés			203 696	199 163
	Salaires et traitements			3 699 605	3 814 341
	Charges sociales du personnel			1 693 261	1 718 794
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			523 631	463 980
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			1 343	4 140	
Dotations aux provisions					
Autres charges			138 221	131 566	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>12 136 809</b>	<b>11 770 483</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(9 752 491)</b>	<b>(9 809 748)</b>

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

AUDIT ET DIAGNOSTIC

GENOMIC VISION

Page : 4

**Compte de Résultat 2/2**

		Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(9 752 491)</b>	<b>(9 809 748)</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)			
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		4 474	30 078
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 311	
	Différences positives de change		5 032	34 088
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 870
<b>Total des produits financiers</b>			<b>10 817</b>	<b>67 036</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 042	1 178
	Intérêts et charges assimilées (4)		3 082	
	Différences négatives de change		13 856	7 725
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières</b>			<b>20 979</b>	<b>8 904</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(10 162)</b>	<b>58 132</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(9 762 653)</b>	<b>(9 751 616)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion			
	Sur opérations en capital		3 185	12 247
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>3 185</b>	<b>12 247</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		16 841	14 636
	Sur opérations en capital		35 822	91 474
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		146 000	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>198 663</b>	<b>106 110</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(195 478)</b>	<b>(93 863)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			(1 319 477)	(1 462 308)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>2 398 320</b>	<b>2 040 018</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>11 036 975</b>	<b>10 423 189</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>(8 638 654)</b>	<b>(8 383 171)</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) dont produits concernant les entreprises liées				
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées				

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07, aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 129 548** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 398 320** euros et un total **charges** de **11 036 975** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-8 638 654** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation (1).
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

### (1). Continuité d'exploitation

Les états financiers au 31 décembre 2017 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois faisant apparaître une situation de trésorerie positive avec prise en compte de la ligne de financement flexible disponible par OCABSA. Elles tiennent compte notamment des éléments suivants :

- La trésorerie disponible au 31 décembre 2017 s'élève à 1 853 K€ ;
- Le tirage de 6.5 M€ supplémentaires disponibles au titre des obligations convertibles OCABSA dans le cadre de la ligne de financement flexible avec Bracknor ;
- Les hypothèses de croissance des ventes et de dépenses de R&D, marketing et vente, et frais généraux ressortant du budget 2018, et les hypothèses de besoin en fonds de roulement associées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes, établies dans le cadre du budget 2018, sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

### Faits caractéristiques de l'exercice

#### - Activité commerciale

La société a réalisé un chiffre d'affaires total de 2,1 M€ en hausse de +36% par rapport à l'exercice 2016 avec notamment la vente de 5 plateformes (contre 3 plateformes en 2016), une croissance continue des ventes de consommables et de services, et des revenus de collaboration R&D avec Quest Diagnostics de 0,4 M€.

#### *Accord de distribution avec le chinois APG Bio Ltd*

La société a conclu une alliance commerciale avec APG Bio Ltd, un acteur leader de la génomique en Asie, pour la distribution de ses solutions et services destinés aux laboratoires de recherche en Chine, Hong-Kong et Macao.

#### *Lancement de la plateforme d'e-commerce « GV Store »*

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017, Genomic Vision a lancé sa plateforme d'e-commerce, GV Store, permettant à la clientèle internationale de commander et payer ses produits, notamment les consommables, et services de recherche directement en ligne.

#### *Dystrophie Facio-Scapulo-Humérale (FSHD)*

##### *Commercialisation du test de diagnostique FSHD en Chine avec AmCare Genomics Laboratory*

AmCare Genomics Laboratory a acquis une plateforme au 3<sup>ème</sup> trimestre et démarré la commercialisation du test FSHD dans un centre clinique.

##### *Développement des ventes FSHD*

Une nouvelle plateforme Fibervision a été vendue à l'hôpital de la Timone à Marseille pour remplacer la plateforme précédente.

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

### **- Activité de Recherche et Développement.**

#### **Marché des laboratoires de recherche (LSR)**

Genomic Vision a organisé le 16 octobre 2017 un R&D Day sur ses activités dans les domaines de la réplication de l'ADN et de l'édition du génome.

#### ***Collaboration technologique avec AstraZeneca dans le domaine de la réplication***

Genomic Vision a signé un accord de collaboration technologique avec AstraZeneca dans le cadre de la recherche de nouveaux traitements anticancéreux. La plateforme de peignage moléculaire FiberVision® de Genomic Vision sera utilisée pour évaluer le rôle des inhibiteurs de la tyrosine kinase WEE1 sur les cellules cancéreuses et étudier la réparation des dommages subis par l'ADN.

#### ***Travaux de recherche menés avec, et publiés par, Editas Medicine dans l'édition du génome***

La société a réalisé des travaux de recherche conjoints avec Editas Medicine portant sur l'utilisation du peignage moléculaire pour l'évaluation de l'intégrité de l'ADN après édition par CRISPR/Cas9. Ces travaux ont été présentés à la 3eme édition du Cold Spring Harbor Laboratory meeting en juillet 2017.

#### **Marché du diagnostic**

##### ***Papillomavirus humain (HPV)***

Genomic Vision a présenté en mai 2017 les résultats préliminaires de son essai clinique dans le dépistage du cancer du col de l'utérus (test HPV) en République tchèque. Une analyse intermédiaire portant sur 126 d'entre elles a démontré que l'intégration de 14 souches HPV à haut risque (HPV-HR) détectée par peignage moléculaire présente un indicateur pertinent de la progression des lésions précancéreuses et leur degré de sévérité. Ces résultats intermédiaires ont ensuite été présentés à la conférence annuelle Eurogin 2017. Les résultats complets sont attendus courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2018.

##### ***Cancers du sein et de l'ovaire (BRCA)***

L'étude BRCA 1000, menée par Genomic Vision sur la base des échantillons d'ADN fournis par Quest Diagnostics, se poursuit. Ses résultats, attendus en 2018, orienteront les décisions stratégiques

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

concernant ce test, dans un contexte de marché où l'analyse de prédisposition aux cancers héréditaires du sein n'est plus uniquement basée sur les gènes BRCA1 et BRCA2, mais sur un panel de plus de 30 gènes.

### *Atrophie musculaire spinale (SMA)*

Quest Diagnostics et Genomic Vision ont poursuivi leur travail d'analyse visant à identifier de nouveaux biomarqueurs qui permettraient la détection des porteurs sains de cette atrophie des muscles dévastatrice. L'objectif étant de déterminer un programme de développement conjoint d'un test de diagnostic pour la population afro-américaine ayant une prévalence plus importante de la maladie et donc du risque pour des porteurs sains souhaitant procréer.

### **- Gestion et Finance**

#### **Mise en œuvre d'un plan de rationalisation de certains départements et de réduction des coûts de fonctionnement**

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et concentrer les ressources sur les principaux projets à valeur ajoutée, la direction de Genomic Vision a mis en œuvre au 2<sup>ème</sup> trimestre des mesures d'économies y compris un plan de rationalisation.

Ce plan de rationalisation a généré des coûts non récurrents d'un montant de 579 K€ correspondant essentiellement à des indemnités de licenciement.

#### **Mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible avec Bracknor**

Suite à l'obtention du visa de l'AMF sous le numéro 17-114 sur son prospectus le 28 mars 2017, Genomic Vision a mis en œuvre sa ligne de financement obligataire flexible avec Bracknor par l'émission de 1.000 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « OCA »), se décomposant en vingt tranches de 50 OCA chacune assorties de BSA pour un montant nominal total d'emprunt obligataire de 10 M€. Les termes du contrat ont été renégociés mi-Décembre 2017 afin de permettre une flexibilité accrue avec des tirages par tranche de 1 M€.

Au 31 décembre 2017, 5 tranches de 50 OCA chacune et une 6<sup>ème</sup> tranche de 100 OCA ont été émises pour un montant total de 3,5 M€ et la commission d'engagement sous forme de 20 OCA

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

complémentaires (les « OCA Complémentaires ») d'une valeur nominale de 10.000 euros, a été émise et souscrite par Bracknor. Les 6 tranches émises ont donné lieu en outre à la création de 520 388 BSA au bénéfice de Bracknor. En conséquence, au 31 décembre 2017, 257 OCA et les 20 OCA complémentaires ont été converties donnant lieu à une augmentation de capital de 1 134 412 actions pour un montant total de 2,7 M€, net des frais d'émission imputés sur la prime d'émission. Les 93 OCA non converties au 31 décembre 2017 sont comptabilisées en emprunt obligataire pour un montant de 930 K€.

### Gouvernance

Le 4 décembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire de Genomic Vision a ratifié le renouvellement ou la mise en place de délégations avec des montants étendus et sous diverses formes au bénéfice du Directoire devant permettre une flexibilité et réactivité pour des opérations de financement en capital, le cas échéant.

Au 31 décembre 2017, l'effectif total de la Société s'établit à 46 personnes, contre 63 au 31 décembre 2016.

### Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture

A ce jour, aucun évènement n'est intervenu depuis l'arrêté des comptes pouvant remettre en cause la sincérité des comptes.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en

## ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les modes et durées d'amortissement sont les suivants :

	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
- Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
- Films et animations	3 ans	Linéaire
- Outillage industriel	3 à 5 ans	Linéaire
- Installations, agencements, aménagements	9 à 10 ans	Linéaire
- Matériel de bureau et informatique	3 à 6 ans	Linéaire
- Mobilier	3 à 5 ans	Linéaire

### Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Le coût d'acquisition est constitué :

- du prix d'achat (y compris droit et taxes non récupérables),
- des coûts directement attribuables,
- diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

### **Indemnité de départ à la retraite**

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2017.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le coût des droits constitués ainsi calculé est ensuite actualisé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à l'âge légal et de la politique salariale.

### **Subventions et avances conditionnées**

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les subventions d'exploitation obtenues sous conditions suspensives, ne sont comptabilisées que lors de la levée des conditions et lorsqu'elles seront encaissées.

### **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

#### **- Vente d'équipements et consommables**

Il s'agit de ventes permettant l'accès et l'utilisation de la technologie du peignage moléculaire notamment sur les marchés du diagnostic et de la recherche. Ces ventes sont enregistrées au moment du transfert de propriétés des équipements et consommables, principalement quand les biens sont livrés. Les contrats de vente de plateforme peuvent prévoir des clauses de retour, sous certaines conditions, la Société analysant alors la probabilité d'occurrence du risque de retour dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires compte tenu de la connaissance du client et des faits existants à la clôture.

#### **- Vente de maintenance et de logiciels**

La maintenance des équipements : chaque plateforme installée dispose d'un contrat de maintenance annuelle permettant d'assurer un fonctionnement optimal des installations pour les utilisateurs.

La licence des logiciels : les plateformes fonctionnent avec des logiciels puissants de traitement d'image et de « data storage », les logiciels sont dédiés à chaque application (FSHD, GMC, RCA...). Les clients doivent mettre à jour annuellement leurs licences pour accéder à ces solutions, les licences étant facturées pour un nombre donné d'utilisateurs.

Les ventes de contrat de maintenance et de licences pour une durée d'un an sont enregistrées selon la méthode de l'avancement étalé sur l'année.

#### **- Vente de service**

La gamme de service Easy : lancés fin 2016, ces services offrent aux clients, notamment les chercheurs des laboratoires de recherche, de transmettre leurs échantillons, les experts, techniciens et ingénieurs de Genomic Vision se chargeant de réaliser, selon les options, les étapes d'acquisition et de traitement d'image (EasyScan) ou les manipulations de peignage moléculaire (EasyComb) ou un service complet avec les manipulations de peignage moléculaire, l'acquisition et le traitement d'image. Les ventes des différents services sont enregistrées selon la méthode de l'avancement.

#### **- Royalties avec Quest**

Le contrat signé avec Quet Diagnostic prévoit, lors de la phase de commercialisation des produits issus de la collaboration entre Quest et Genomic Vision, le paiement de royalties en fonction des ventes réalisées. Ces royalties sont incluses dans le chiffre d'affaires réalisé sur le « Marché du diagnostic ».

Les produits des royalties provenant des ventes de tests de diagnostic par Quest sont comptabilisés au

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

fur et à mesure des ventes réalisées par Quest chaque trimestre.

### - Redevance en rémunération des droits exclusifs consentis à Quest

#### (« Licence Fees »)

Le contrat prévoit que la Société Genomic Vision accorde à la société Quest Diagnostics une exclusivité sur l'ensemble des licences d'exploitation et de commercialisation consenties pour les tests développés dans le cadre de la collaboration de R&D.

En contrepartie de cette exclusivité, la Société Quest s'acquitte d'une redevance annuelle de 300 KE. Ce droit d'exclusivité est automatiquement renouvelé chaque année, dès lors que la société Quest s'acquitte du règlement de cette redevance.

La Redevance en rémunération de l'exclusivité couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante. Elle est facturée chaque année en novembre et comptabilisée selon un étalement sur la période annuelle d'exclusivité.

### - Milestone en rémunération des livrables validés

Le contrat prévoit que les livrables décrits dans les programmes de développement sélectionnés par Quest soient validés par un comité scientifique issu du comité de pilotage paritaire Quest Diagnostics/Genomic Vision.

Dès lors que cette validation est obtenue, la société Quest verse le Milestone prévu au contrat.

Le Milestone des livrables, acquis dès la validation par le comité scientifique, est comptabilisé dès la date de validation, dans la mesure où il rémunère la prestation des services rendus jusqu'à cette date.

### Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

En vigueur depuis le 1er janvier 2013, le crédit impôt compétitivité emploi a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

La société a opté pour le traitement comptable suivant en matière de crédit impôt compétitivité emploi à compter de cet exercice.

Le CICE est comptabilisé en déduction des charges de personnel conformément à l'avis ANC.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2016, nous précisons que notre entité utilise le CICE à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement,

ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- de recherche, d'innovation,
- de formation et de recrutement,
- de prospection de nouveaux marchés,
- et de reconstitution du fonds de roulement.

### **Crédit d'Impôt Recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La société a reçu le remboursement du crédit impôt recherche sur toutes les années antérieures au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés.

En 2017, la société a mis en œuvre le pré-financement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en signant un contrat de cession de la créance à un fonds dédié avec un encaissement de la créance pour une première tranche de 0,6 M€ au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 puis, une deuxième tranche début 2018.

### **Crédit d'Impôt Innovation**

Le crédit d'impôt innovation est un dispositif d'aide aux entreprises innovantes instauré par la loi de finances 2013 qui complète le crédit d'impôt recherche. Il a pour objectif de soutenir les PME qui engagent des dépenses spécifiques pour innover.

Les dépenses concernées par le crédit impôt innovation sont celles des opérations de conception de prototypes de nouveaux produits ou d'installations pilotes de nouveaux produits.

Le crédit d'impôt innovation se déduit de l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses ont été réalisées après la prise en compte des prélèvements et des autres crédits d'impôt.

Le crédit excédentaire peut être utilisé pour le paiement de l'impôt les 3 années suivant celle qui ouvre les droits au crédit d'impôt. A l'issue de cette période, la fraction non utilisée est remboursée.

Les PME au sens communautaire peuvent obtenir le remboursement immédiat de la créance si elles en font la demande.

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

### **Crédit d'Impôt Export**

Afin d'encourager les petites et moyennes entreprises à développer leurs exportations, un crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale permet d'alléger les dépenses de recrutement d'un salarié ou de recours à un volontaire international en entreprise (VIE) affecté aux exportations de services ou de marchandises.

Les PME au sens communautaire peuvent obtenir le remboursement immédiat de la créance si elles en font la demande.

### **Frais d'augmentation de capital**

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation de capital (méthode préférentielle).

### **Frais de recherche et développement**

Les dépenses de recherche et développement sont intégralement passées en charges l'exercice où elles ont été engagées.

## ANNEXE - Elément 2

## Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	240 614		12 006			252 620
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>240 614</b>		<b>12 006</b>			<b>252 620</b>
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 938 377		42 064	356 587		1 623 854
	Instal., agencement, aménagement divers	976 364		27 119			1 003 482
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	786 438		61 220		1 609	846 049
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	2 140			2 140		
	Avances et acomptes	6 815		11 924	6 815		11 924
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 710 134</b>		<b>142 326</b>	<b>365 542</b>	<b>1 609</b>	<b>3 485 309</b>	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	233 239		1 597 752		1 550 389	280 601
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>233 239</b>		<b>1 597 752</b>		<b>1 550 389</b>	<b>280 601</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 183 986</b>		<b>1 752 085</b>	<b>365 542</b>	<b>1 551 998</b>	<b>4 018 531</b>	

Au 31 décembre 2017, les immobilisations corporelles incluent les scanners (instruments conçus par la Société et dédiés au Peignage Moléculaire) propriété de Genomic Vision et mis à disposition de tiers (clients actuels ou futurs ou laboratoires avec laquelle la Société collabore) ou utilisés par Genomic Vision elle-même.  
Les scanners qui ne sont pas encore mis en service et dont l'affectation n'est pas encore décidée (vente, mise à disposition ou utilisation interne) sont comptabilisés en stock de marchandises.

AUDIT ET DIAGNOSTIC	GENOMIC VISION	Page : 16
---------------------	----------------	-----------

ANNEXE - Elément 3

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	204 189	39 083		243 272
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>204 189</b>	<b>39 083</b>		<b>243 272</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	703 994	223 317	60 896	866 415
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	460 955	106 826		567 782
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	431 795	154 404	527	585 672
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 596 745</b>	<b>484 548</b>	<b>61 424</b>	<b>2 019 869</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1 800 934</b>	<b>523 631</b>	<b>61 424</b>	<b>2 263 141</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

AUDIT ET DIAGNOSTIC

GENOMIC VISION

Page : 17

ANNEXE - Elément 4

## Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges		146 000		146 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	1 311	4 042	1 311	4 042
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 311</b>	<b>150 042</b>	<b>1 311</b>	<b>150 042</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$				
	Sur stocks et en-cours		1 343		1 343
	Sur comptes clients	4 140			4 140
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>4 140</b>	<b>1 343</b>		<b>5 483</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 451</b>	<b>151 385</b>	<b>1 311</b>	<b>155 525</b>
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$			1 343 4 042 146 000	1 311	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

*Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable*

## ANNEXE - Elément 5

**Créances et Dettes**

Etat exprimé en euros		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	43 382		43 382
	Autres immobilisations financières	237 219	62 726	174 492
	Clients douteux ou litigieux	4 140	4 140	
	Autres créances clients	1 614 138	1 614 138	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 249	6 249	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 040	9 040	
	Impôts sur les bénéfices	112 549	112 549	
	Taxes sur la valeur ajoutée	174 143	174 143	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	4 915	4 915	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	737 214	737 214	
	Charges constatées d'avances	237 188	236 953	235
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>3 180 176</b>	<b>2 962 067</b>	<b>218 109</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		15 412		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)	930 000	930 000		
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 539 864	1 539 864		
	Personnel et comptes rattachés	547 574	547 574		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	384 167	384 167		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 339	26 339		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	68 451	68 451		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 068	5 068		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	42 314	21 398	20 916	
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	602 663	485 367	117 295		
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 146 440</b>	<b>4 008 229</b>	<b>138 211</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2017
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>178 001</b>
<b>Autres créances clients</b>		<b>42 861</b>
<i>FACTURES A ETABLIR</i>	42 861	
<b>Autres créances</b>		<b>135 140</b>
<i>RRR ET AVOIRS A RECEVOIR</i>	36 418	
<i>Produits à recevoir</i>	4 915	
<i>CREANCE SUBV.PM UP</i>	74 500	
<i>ANRT CONVENTION CIFRE DA CRUZ</i>	18 561	
<i>INTERETS COURUS</i>	747	

ANNEXE - Elément 6.11

## Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2017
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>1 320 722</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>470 941</b>
<i>Fournisseurs factures non parv</i>	470 941	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>807 923</b>
<i>PROV. CONGES PAYES</i>	141 930	
<i>PROV. PRIMES ET INDEMNITES</i>	391 153	
<i>MAISON DES ARTISTES</i>	81	
<i>Prov.ch/cp</i>	66 075	
<i>PROV. CH/PRIMES</i>	143 733	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	261	
<i>FPC</i>	36 225	
<i>TAXE APPRENTISSAGE</i>	24 465	
<i>TAXE HANDICAPES</i>	4 000	
<b>Dettes fournisseurs d'immobilisation</b>		<b>3 161</b>
<i>FNP sur immobilisations</i>	3 161	
<b>Autres dettes</b>		<b>38 698</b>
<i>AVOIRS A ETABLIR</i>	2 378	
<i>CHARGE A PAYER FRANCHISE</i>	36 319	

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

ANNEXE - Élément 6.12

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>237 188</b>
Cotisations		61 492	
Locations		82 874	
Publicité	01/01/2018 19/03/2018	369	
Charges locatives	01/01/2018 31/03/2018	11 722	
Maintenance		4 447	
Assurances		15 798	
Documentation		2 547	
Communication		1 491	
Taxes foncières	01/01/2018 31/03/2018	15 297	
Redevances		26 149	
Frais de voyages et déplacements		2 499	
Honoraires		12 502	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>237 188</b>

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

ANNEXE - Elément 6.12

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>602 663</b>
Subvention TEL AVIV UNIVERSITY		99 307	
Participation financière (1)		91 852	
Redevance annuelle QUEST		250 000	
Prestations de services (maintenance, licence, formatio		161 504	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>602 663</b>

(1) Les travaux d'agencement des nouveaux locaux de BAGNEUX ont fait l'objet d'une participation financière en 2011 de la part du propriétaire pour un montant de 320 000 euros. Cette participation a été portée en totalité en compte de "produits constatés d'avance" et étalée sur la durée du bail (9 ans).

STREGO AETD

GENOMIC VISION

Page :

23

ANNEXE - Elément 8

## Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
<b>Effets escomptés non échus</b>			
<b>Avals, cautions et garanties</b> Société Générale envers le bailleur SELECTINVEST 1			174 302
			<b>174 302</b>
<b>Engagements de crédit-bail</b>			
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b> Engagement en matière de retraite des salariés		224 070	
		<b>224 070</b>	
<b>Autres engagements</b> Nantissement d'un compte à terme Croissance + 5 ans Cession de la créance crédit impôt recherche du 1er janvier au 31 décembre 2017		174 032 1 279 927	
		<b>1 453 959</b>	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>		<b>1 678 029</b>	<b>174 302</b>
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

*Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable*

ANNEXE - Elément 6.14

## Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		4 457 734,00	0,1000	445 773,40
	Emises pendant l'exercice		1 134 412,00	0,1000	113 441,20
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>5 592 146,00</b>	<b>0,1000</b>	<b>559 214,60</b>

A la clôture de l'exercice, le capital de la Société est composé de 5 592 146 actions ordinaires, de valeur nominale de 0,10 € ,

## Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	445 773			113 441	559 215
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	34 635 143			(22 725 038)	11 910 105
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(16 723 427)	(8 383 171)		25 106 598	
Résultat de l'exercice	(8 383 171)	8 383 171		(8 638 654)	(8 638 654)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>9 974 318</b>			<b>(6 143 653)</b>	<b>3 830 665</b>

Date de l'assemblée générale 20/06/2017

Dividendes attribués

<sup>1</sup> dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 9 974 318

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 9 974 318

<sup>2</sup> Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice 2 495 002

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (8 638 654)

ANNEXE - Elément 13

## Effectif moyen

		31/12/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		38	
	Professions intermédiaires			
	Employés		19	
	Ouvriers			
	<b>TOTAL</b>		<b>56</b>	

--

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie :**

Les instruments financiers à court terme sont composés de comptes à termes. Ils constituent ainsi des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Ces instruments financiers incluent des titres donnés en nantissement à la Société Générale dans le cadre de la caution accordée par cette dernière au bailleur des locaux pour un montant de 174 K€.

### **Crédit d'impôt recherche :**

Un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1 279 927 euros a été constaté sur l'exercice 2017 selon les règles en vigueur.

Un rejet du crédit d'impôt 2016 a été régularisé sur l'exercice 2017 pour un montant de 11 484 euros.

### **Crédit d'impôt innovation :**

Un crédit d'impôt innovation d'un montant de 11 034 euros a été constaté sur l'exercice 2017 selon les règles en vigueur.

### **Crédit d'impôt compétitivité emploi :**

Un crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 61 515 euros a été constaté sur l'exercice 2017 selon les règles en vigueur.

### **Crédit d'impôt export :**

Un crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 40 000 euros a été constaté sur l'exercice 2017 selon les règles en vigueur.

### **Indemnités de fin de carrière :**

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 224 070 euros au 31 décembre 2017.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est **la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme)**.

Cette méthode consiste à :

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivants :

- Variables Economiques :

- \* Taux d'actualisation : 1.27%,
- \* Revalorisation des salaires : 2%
- \* Charges sociales patronales : 49.90% pour les cadres et 48.20% pour les non cadres,
- \* Contribution employeur : 50%,
- \* Obligation définies par la convention collective Industrie Pharmaceutique

- Variables Démographiques :

- \* Taux de rotation du personnel : Fort pour les cadres et extremement fort pour les non cadres,
- \* Table de mortalité : INSEE 2017,
- \* Ventilation des départs à la retraite volontaire : 100%,
- \* Âge de départ en retraite : 62 ans.

### **Honoraires commissaires aux comptes :**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre de la certification des comptes est de 46 981 euros.

Les honoraires afférents aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes sont de 31 057 euros.

### **Déficit fiscal reportable :**

Le total du déficit fiscal restant à reporter au 31 décembre 2017 est de 47 798 512 euros.

### **Parties liées :**

La direction n'a pas identifié de transactions présentant une importance significative et n'étant pas conclues à des conditions normales du marché.

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement :

Un sur-amortissement exceptionnel de 40% à été déduit fiscalement pour un montant de 70 876 euros selon les règles en vigueur.

Cet amortissement concerne les dépenses de matériels et outillages utilisés à des opérations de recherche scientifique et acquis sur la période du 15 avril 2015 au 14 avril 2017.

### Variation des capitaux propres :

Conformément à la quinzième résolution du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 4 décembre 2017, l'intégralité des sommes inscrites sur le compte "report à nouveau" sont imputées sur le compte "prime d'émission" qui est ainsi ramené à la somme de 9 528 545 euros.

### Suivi des bons :

Tableau de suivi des attributions de bons donnant accès au capital et calcul de l'effet de la dilution potentielle au 31/12/2017 :

Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
18/11/05	87 464	87 464	gratuit	43 732	0	43 732	14/11/23	43 732	3,43 €	150 000,76 €
2/11/10	193 820	208 820	gratuit	59 753	0	149 067	30/04/19	149 067	8,58 €	1 278 979,95 €
30/6/15	494 000	490 500	gratuit	181 000		309 500	20/05/26	309 500	7,90 €	2 445 050,00 €
23/6/16	159 577	159 577	gratuit	0		159 577	14/12/26	159 577	4,50 €	718 096,50 €
23/6/16	53 500	53 500	gratuit	3 062		50 438	10/05/27	50 438	2,93 €	147 783,34 €
23/6/16	30 000	30 000	gratuit	0		30 000	10/05/27	30 000	2,93 €	87 900,00 €
	<b>1 018 361</b>	<b>1 029 861</b>		<b>287 547</b>	<b>0</b>	<b>742 314</b>		<b>742 314</b>		<b>4 827 810,55 €</b>

Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
2/11/10	10 000	10 000	0,40 €	0	0	10 000	30/04/19	10 000	8,58 €	85 799,00 €
30/6/15	18 500	18 500	0,40 €			18 500	20/05/26	18 500	7,90 €	146 150,00 €
	<b>28 500</b>	<b>28 500</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 500</b>		<b>28 500</b>		<b>231 949,00 €</b>

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

Date d'émission des BSA Bracknor	28/03 2017	12/05 2017	22/06 2017	23/08 2017	10/10 2017	19/12 2017	TOTAL
Date d'assemblée	05/12/2016						-
Date de décision du Directoire	28/03/2017						-
Nombre de BSA autorisés	50.000.000						50.000.000
Nombre de BSA émis	62.972	83.612	56.053	78.369	96.525	142.857	520.388
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	62.972	83.612	56.053	78.369	96.525	142.857	520.388

Mission de Présentation - Voir Compte-rendu de l'Expert-Comptable

**3. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**GENOMIC VISION**

Société Anonyme

80-84 rue des Meuniers  
92220 Bagneux

---

**Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes établis selon les normes IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **GENOMIC VISION**

Société Anonyme

80-84 rue des Meuniers  
92220 Bagneux

### **Rapport d'audit du Commissaire aux Comptes sur les comptes établis selon les normes IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Au Président du directoire,

En notre qualité de commissaire aux comptes de GENOMIC VISION et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société GENOMIC VISION établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la

situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.3.2 – « Base d'établissement » relatif au principe de continuité d'exploitation.

Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

## **GENOMIC VISION**

Société Anonyme

80-84 rue des Meuniers

92200 Bagneux

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **GENOMIC VISION**

Société Anonyme

80-84 rue des Meuniers

92200 Bagneux

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société GENOMIC VISION,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GENOMIC VISION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Continuité d'exploitation**

#### Risque identifié

Comme indiqué au paragraphe « Continuité d'exploitation » des règles et méthodes comptables de l'annexe, les états financiers au 31 décembre 2017 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, sur la base de prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois faisant apparaître une situation de trésorerie positive sur l'ensemble de la période considérée, grâce notamment à :

- La disponibilité d'un montant total de 6,5 m€ d'obligations convertibles en actions mobilisables par tranches d'1 m€ ;
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2017 pour 1 853 k€ ;
- La croissance des ventes anticipée par la direction dans ses prévisions d'activité pour les douze prochains mois.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2017, la Direction de la société est amenée à s'interroger sur le caractère approprié de l'hypothèse de continuité d'exploitation sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice, au regard des ressources disponibles à la date de clôture, des prévisions de trésoreries formulées sur les douze prochains mois et de sa capacité à recourir à de nouvelles solutions de financement pour assurer la poursuite de ses opérations sur la période considérée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment la probabilité de réalisation des prévisions formulées par la direction, nous avons considéré que le caractère approprié de l'utilisation du principe de continuité d'exploitation pour la préparation des comptes au 31 décembre 2017 constituait un point clé de l'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction en matière de continuité d'exploitation, nos travaux ont consisté principalement à :

- Mettre à jour notre compréhension de la situation de la société en matière d'endettement et de conditions à la fois de maintien des concours existants et de recours à de nouveaux financements ;
- Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la direction pour élaborer ses prévisions de trésorerie sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues dans les prévisions de trésorerie avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de la direction et approuvées par le directoire ;
- Tester la sensibilité des données prévisionnelles aux modifications des principales hypothèses de chiffre d'affaires, marge brute et rentabilité opérationnelle ;

Nos travaux ont également consisté à vérifier que les comptes annuels présentent une information appropriée sur la situation d'endettement de la société ainsi que sur le caractère incertain inhérent à toute prévision.

### **Comptabilisation du chiffre d'affaires**

#### Risque identifié

Comme mentionné au paragraphe Reconnaissance du Chiffre d'Affaires des règles et méthodes comptables de l'annexe, la société est amenée, dans le cadre du développement de son activité, à conclure avec certains clients des partenariats incluant la fourniture de divers produits et services à des conditions de prix et de durées pouvant varier selon les cas.

En conséquence, la société doit procéder à une analyse détaillée de chaque contrat visant à déterminer le mode de comptabilisation du chiffre d'affaires associé, en prenant en compte d'une part le caractère ferme ou conditionnel des engagements réciproques pris par les parties aux contrats, et d'autre part la date effective de transfert de contrôle des différents biens et services faisant l'objet du contrat.

Du fait de la complexité des contrats conclus par la société avec certains clients, tant en termes de prix que de durée et d'obligations réciproques, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats « complexes » constituait un point-clé de l'audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Identifier, sur la base du détail du chiffre d'affaires comptabilisé par la société sur l'exercice, les contrats complexes pour lesquels une analyse approfondie a été nécessaire (par opposition aux ventes simples impliquant un transfert intégral du contrôle des biens ou services dès leur date de livraison ou délivrance) ;
- Vérifier l'existence d'une analyse approfondie pratiquée par la direction pour l'ensemble des contrats identifiés comme complexes et contrôler la pertinence de cette analyse au regard des termes et conditions particulières prévues au contrat.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

*Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

*Informations relatives au gouvernement d'entreprise*

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du directoire, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce en matière de gouvernement d'entreprise.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

*Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

***Désignation du commissaire aux comptes***

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société GENOMIC par l'assemblée générale du 2 novembre 2010.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 8<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, et la 4<sup>ème</sup> année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés
Benoit PIMONT

**ANNEXES**

## **ANNEXE 1 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Ce rapport est établi par le Conseil de Surveillance de la Société en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce. Ce rapport a été arrêté par le Conseil de Surveillance le 20 mars 2018.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rendons compte ci-après des principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la Société, et notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance (« le Conseil ») et de l'actionnariat de la Société:

- la référence faite à un code de gouvernement d'entreprise;
- la composition du Conseil de surveillance (et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein);
- la liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux à la clôture de l'exercice
- les conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale (article L. 225-37-4 du code de commerce)
- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil au cours de l'exercice écoulé;
- les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux;
- les informations sur la rémunération totale et avantages de toute nature versés par la Société au cours de l'exercice écoulé aux mandataires sociaux;
- les engagements pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale;
- la répartition du capital et des droits de vote et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique;
- l'état des délégations de compétence et des autorisations en vigueur conférées par l'assemblée générale; et
- le rapport du conseil de surveillance sur les opérations de l'exercice écoulé.

### **1. Le gouvernement d'entreprise**

Genomic Vision est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Au cours de sa séance du 11 février 2014, le Conseil a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et révisé en septembre 2016 (le « Code MiddleNext »), comme code de référence auquel la Société entend se référer depuis l'admission de ses titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 2 avril 2014.

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext. Après avoir pris examiné les « points de vigilance » et la liste des recommandations présentés dans le Code MiddleNext, le Conseil considère que la situation de la Société à l'égard de ces recommandations est la suivante:

**Recommandations relatives au pouvoir exécutif**

R13 - Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Conforme
R14 - Préparation de la succession des « dirigeants »	Conforme
R15 - Cumul contrat de travail et mandat social	Non conforme
R16 - Indemnités de départ	Conforme
R17 - Régimes de retraite supplémentaires	Conforme <sup>1</sup>
R18 - Stock-options et attribution gratuite d'actions	Non conforme
R19 - Revue des points de vigilance	Conforme

**Recommandations relatives au pouvoir de surveillance**

R1 - Déontologie des membres du conseil	Conforme
R2 - Conflits d'intérêts	Conforme
R3 - Composition du conseil – Présence de membres indépendants	Conforme
R4 - Information des membres du conseil	Conforme
R5 - Organisation des réunions du conseil et des comités	Conforme
R6 - Mise en place de comités	Conforme
R7 - Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Conforme
R8 - Choix de chaque membre du conseil	Conforme
R9 - Durée des mandats des membres du conseil	Conforme
R10 - Rémunération des membres du conseil	Conforme
R11 - Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Conforme
R12 - Relation avec les « actionnaires »	Conforme

***Il apparaît ainsi que la Société ne s'est pas conformée à deux recommandations:***

- Cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social

Le Conseil a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour Aaron Bensimon, président du directoire, Stéphane Altaba, membre du directoire et Frédéric Tarbouriech, membre du directoire, compte tenu de la taille de la Société, de fonctions techniques distinctes du mandat exercé et, dans le cas de Stéphane Altaba et Frédéric Tarbouriech, de l'antériorité du contrat de travail.

- Stock options et attributions gratuites d'actions

Les BSPCE attribués aux dirigeants au cours de l'exercice 2016 et 2017 ne sont pas soumis à des critères de performance dans la mesure où la fixation de tels critères est apparue inadéquate au regard du profil

<sup>1</sup> NB: aucun dirigeant mandataire social ne bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire.

de la Société et où l'objectif sous-jacent de progression du cours (les BSPCE n'ayant de valeur que dans cette hypothèse), couplé à la condition de présence dont leur exercice est assorti, constitue un moyen simple et efficace d'aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires à moyen terme.

## 2. Rôle du Conseil

Le Conseil, notamment:

- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire,
- désigne les membres du directoire chargés de définir la stratégie de la Société et de la gérer,
- fixe les rémunérations des membres du directoire,
- autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du code de commerce,
- propose à l'assemblée générale des actionnaires la désignation des commissaires aux comptes,
- arrête le rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise,
- établit les projets de résolutions visés à l'article L. 225-82-2 du code de commerce.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 2 du code de commerce, le Conseil doit également approuver de façon préalable les cautions, avals et garanties.

## 3. Information concernant les mandataires sociaux

### • Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance a été composé de 8 membres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Monsieur Neil Butler a démissionné, dans le cadre de son départ à la retraite, avec effet au 4 janvier 2018 :

Nom	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Adresse professionnelle
Chalom Sayada	Président	Néant	27/06/2008	ABL SA Group 17 rue des Jardiniers L-1835, Luxembourg (Luxembourg)
Elisabeth Ourliac	Vice-Présidente	Néant	30/06/2016	Airbus – 1 rond point Maurice Bellonte 31707 Blagnac Cedex
Nicholas Conti	Membre	Néant	28/02/2014	Quest Diagnostics Inc. – 3 Giralda Farms – Madison NJ 07940 (USA)

Nom	Mandat	Fonction dans la Société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Adresse professionnelle
Beth Jacobs	Membre	Néant	05/12/2016	Excellentia Global Partners 900 Fifth Avenue New York, New York 10021 (USA)
Isabelle Racamier	Membre	Néant	05/12/2016	Arlys Consulting GmbH Hahngasse 24-26/2/20 1090 Wien (Autriche)
Tamar Saraga	Membre	Néant	30/06/2016	POB 20587 – 43504 Raanaana (Israël)
Stéphane Verdood	Membre	Néant	27/06/2008	Vesalius Biocapital Partners SARL – 1B rue Thomas Edison – 1445 Strassen (Luxembourg)
Neil Butler (démission avec effet au 4 janvier 2018)	Membre	Néant	28/02/2014	Cottons Farm, Chickenden Lane, Staplehurst, Kent, TN120DP (UK)

- **Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes**

L'article 225-69-1 du code de commerce dispose que la proportion minimale des membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 % dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Alternativement, lorsque le conseil de surveillance est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.

Entre le 30 juin 2015, date de la première assemblée générale de la Société depuis l'admission de ses actions à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, et le 5 décembre 2016, le Conseil de surveillance de la Société était composé de deux femmes (25% des membres) et six hommes (75%). Depuis l'assemblée générale du 5 décembre 2016, le Conseil de surveillance de la Société est composé

de quatre femmes (50% des membres) et quatre hommes (50%). A la suite de la démission de Monsieur Neil Butler, le Conseil de surveillance de la Société est composé de quatre femmes et trois hommes.

- **Indépendance des membres du Conseil**

Le Code MiddleNext définit les critères suivants pour qualifier un membre du Conseil d'indépendant:

- n'être ni salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ni salarié ou mandataire social dirigeant de l'une des sociétés de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier etc...);
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence; et
- ne pas avoir été commissaires aux comptes de la Société au cours des six dernières années.

Sur la base de ces critères, le Conseil estime qu'il dispose de cinq membres indépendants: Mesdames Beth Jacobs, Elisabeth Ourliac, Isabelle Racamier et Tamar Saraga et Monsieur Chalom Sayada. Chacun des 5 membres indépendants répondent à l'ensemble des critères applicables.

- **Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux au 31 décembre 2017**

A la date du présent document, le Directoire et le Conseil de surveillance de la Société sont composés comme suit:

- **Directoire:**

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société
Aaron Bensimon	Président du Directoire	Direction de la Société / Directeur Scientifique	Néant

<b>Nom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Principale fonction dans la Société</b>	<b>Principale fonction hors de la Société</b>
Stéphane Altaba	Membre du Directoire	Vice-Président du Développement Corporate	Néant
Frédéric Tarbouriech	Membre du Directoire	Directeur Administratif & Financier	Néant

- **Conseil de surveillance:**

<b>Nom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Principale fonction dans la Société</b>	<b>Principale fonction hors de la Société</b>
Chalom Sayada	Président (indépendant)	Néant	Administrateur délégué ABL

<b>Nom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Principale fonction dans la Société</b>	<b>Principale fonction hors de la Société</b>
Elisabeth Ourliac	Vice Président (indépendant)	Néant	Vice Président, Directeur de la stratégie corporate d'Airbus
Stéphane Verdood	Membre	Néant	Président du Conseil d'Administration de Vesalius Biocapital Investments I S.A. SICAR (Luxembourg)
Nicholas Conti	Membre	Néant	Vice Président Business Développement de Quest Diagnostics
Tamar Saraga	Membre (indépendant)	Néant	Consultante internationale en fusions & acquisitions et stratégie
Beth Jacobs	Membre (indépendant)	Néant	Associé-gérant d'Excellentia Global Partners
Isabelle Racamier	Membre (indépendant)	Néant	Associé-gérant d'Arlys Consulting GmbH

- **Autres mandats en cours:**

Nom	Nature du mandat	Société
Aaron Bensimon	Néant	Néant
Stéphane Altaba	Néant	Néant
Frédéric Tarbouriech	Néant	Néant
Chalom Sayada	Gérant Administrateur délégué Directeur Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration	Hiael ABL S.A. Filiale ABL en Espagne, en France, et en Afrique du Sud GenoScience SA Qode Systems Ltd (South Africa)
Elisabeth Ourliac	Vice-président, directeur de la stratégie corporate	Airbus
Stéphane Verdood	Gérant Administrateur et Président du Conseil d'Administration Administrateur et Président du Conseil d'Administration Administrateur (via SGV Management Services bvba) Administrateur (via SGV Management Services bvba) Partenaire gérant (via SGV Management Services bvba) Partenaire gérant (via SGV Management Services bvba)	SGV Management Services BVBA Vesalius Biocapital Investments SA SICAR Vesalius Biocapital II Investments SA SICAR Vesalius Biocapital SA SICAR Vesalius Biocapital II SA SICAR Vesalius Biocapital Partners SARL Vesalius Biocapital II Partners SARL

Nom	Nature du mandat	Société
	Directeur général	Vesalius Biocapital Arkiv NV
	Directeur général	Vesalius Biocapital II Arkiv NV
	Directeur général	Vesalius Biocapital Holding SA
	Directeur général	Vesalius Biocapital II Holding SARL
	Administrateur	Apitope International NV
	Administrateur	Fast Forward Pharma BV
	Censeur	Genkyotex SA (société cotée)
	Administrateur	Genkyotex Innovation SAS
	Administrateur	Trod Medical NV
	Administrateur	Value For growth NV
Nicholas Conti	Membre du Conseil d'administration	Clinical Genomics
	Membre du Conseil d'administration	Clinical Genomics Technologies
Tamar Saraga	Néant	Néant
Beth Jacobs	Managing director	Excellentia Global Partners
Isabelle Racamier	Managing director Chief Executive Officer, membre du conseil d'administration	Arlys Consulting EsoCap AG

- Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour:

Nom	Nature du mandat	Société
Aaron Bensimon	Néant	Néant
Stéphane Altaba	Administrateur	Nordic Pharma SA (filiale espagnole)

Nom	Nature du mandat	Société
Chalom Sayada	Membre du Conseil d'Administration	TrioBiotics AG
	Membre du Conseil d'Administration	ActivbioticsPharma LLC
Elisabeth Ourliac	Néant	Néant
Stéphane Verdood	Administrateur	Bienca Enzymes SA
	Membre du directoire	Vésale Partners SAS
Nicholas Conti	Néant	Néant
Tamar Saraga	Néant	Néant
Beth Jacobs	Néant	Néant
Isabelle Racamier	Néant	Néant

- **Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale**

Néant,.

#### 4. Organisation des travaux et compte rendu d'activité du Conseil

##### 4.1. Règlement intérieur du Conseil

**Obligation de loyauté:** L'obligation de loyauté requiert des membres du Conseil qu'ils ne doivent, en aucun cas, agir pour leur intérêt propre contre celui de la Société.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel, direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du conseil concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le conseil et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi selon le cas, il devra:

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister à la réunion du conseil pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêt,
- soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions.

A défaut de respecter ces règles d'abstention et de retrait, la responsabilité du membre du conseil pourrait être engagée.

Une fois par an, le conseil passe en revue les conflits d'intérêts connus. Chaque membre du conseil fait part, le cas échéant, de l'évolution de sa situation.

**Obligations de révélation :** Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre au directoire de délivrer une information de qualité aux actionnaires et aux marchés, chaque membre du conseil a l'obligation de déclarer au directoire :

- dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ;
- dans le mois suivant la clôture de l'exercice, dès lors qu'il est versé, dû ou à la charge d'une société contrôlée par la Société ou d'une société contrôlant celle-ci :
  - toute rémunération, jetons de présence et avantage de toute nature, y compris sous forme d'attribution de titres de capital ou de créances, de titres donnant accès au capital ou d'options, versés ou restant à verser au titre de l'exercice clos, le cas échéant, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels les composant ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;
  - tout avantage de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, que ces avantages résultent ou non d'un contrat de travail ;
  - tout régime de retraite supplémentaire ;
- tout mandat et fonction exercés dans toute société durant l'exercice ;
- au titre des cinq dernières années, tout mandat exercé en dehors de la Société, toute condamnation pour fraude, toute incrimination et/ou sanction officielle et, notamment, tout empêchement d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou de surveillance d'un émetteur.

Le règlement intérieur rappelle en outre la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Par ailleurs, chaque membre du Conseil a l'obligation de déclarer à la Société toute opération d'acquisition, cession, souscription et/ou échange portant sur des instruments financiers émis par la Société ou sur des instruments financiers liés, qu'elle soit réalisée directement ou par personne interposée.

#### **4.2. Préparation et organisation des travaux du Conseil**

Les membres du Conseil sont convoqués par courriel cinq jours au moins avant chaque réunion, qui se tiennent en principe au siège de la Société.

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, le directoire s'efforce de communiquer en avance aux membres du Conseil de surveillance les éléments relatifs aux sujets qui seront abordés en séance. De même, chaque membre du Conseil peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du directoire ou, le cas échéant, auprès de tout autre dirigeant de la Société. Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le directoire.

Le Conseil est régulièrement informé par le directoire de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société. Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activités.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre.

Les membres du Conseil peuvent participer à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'arrêté des comptes annuels, et le cas échéant, consolidés, de l'exercice et l'arrêté du rapport de gestion.

Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil dans les mêmes conditions que les membres du Conseil et bénéficient dans ce cadre d'un droit d'information préalable aux réunions du Conseil dans les mêmes conditions que les membres du Conseil. Ils assistent aux réunions du Conseil avec voix consultative seulement

## **5. Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux**

### **5.1.1. Rémunération des membres du directoire**

Le directoire de Genomic Vision est composé de Monsieur Aaron Bensimon, membre et président, Monsieur Stéphane Altaba, membre du conseil de surveillance et Monsieur Frédéric Tarbouriech, membre (nommé par le conseil de surveillance au cours de sa séance du 12 décembre 2017 avec date d'effet au 1er janvier 2018).

Le Conseil fixe les rémunérations des membres du directoire sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Cette décision porte sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles, auxquelles s'ajoutent les avantages de toutes natures consentis par la Société (retraite, indemnité de départ...). La rémunération des membres du directoire est déterminée en fonction du travail effectué, des responsabilités assumées, des résultats obtenus, des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Monsieur Aaron Bensimon a conclu un contrat de travail avec la Société le 9 mai 2006. Lors du Conseil du 9 mai 2006, Aaron Bensimon a été nommé président du directoire. Ses fonctions de directeur scientifique salarié de la Société ont été maintenues par le Conseil.

Monsieur Stéphane Altaba a conclu un contrat de travail avec la Société le 2 novembre 2015. Lors du Conseil du 13 novembre 2016, Stéphane Altaba a été nommé membre du directoire. Le Conseil a considéré que cette nomination n'avait pas d'effet sur le contrat de travail de Stéphane Altaba, ce dernier étant placé dans le cadre de ses fonctions salariées sous la subordination du président du directoire.

Monsieur Frédéric Tarbouriech a conclu un contrat de travail avec la Société le 20 février 2017. Lors du Conseil du 12 décembre 2017, Frédéric Tarbouriech a été nommé membre du directoire avec date d'effet au 1er janvier 2018. Le Conseil a considéré que cette nomination n'avait pas d'effet sur le contrat de travail de Frédéric Tarbouriech, ce dernier étant placé dans le cadre de ses fonctions salariées sous la subordination du président du directoire.

La rémunération de chacun des membres du directoire se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

#### **Rémunération fixe**

La partie fixe des rémunérations annuelles des membres du directoire n'a pas évolué en 2017 par rapport à 2016:

- Monsieur Aaron Bensimon, président du directoire et directeur scientifique: 250.000 euros; et
- Monsieur Stéphane Altaba, membre du directoire et VP Corporate Development: 170.000 euros.

La partie fixe de la rémunération annuelle de Monsieur Frédéric Tarbouriech, membre du directoire et Directeur administratif et financier, a été fixée lors de son embauche le 20 février 2017 à 150.000 euros par an

### **Rémunération variable**

Les rémunérations variables sont attribuées en fonction de l'évolution de la situation générale de l'entreprise, de l'atteinte d'objectifs fixés par le Conseil et de l'évaluation de la contribution de chaque membre du directoire à ces réalisations. Les objectifs assignés au directoire sont d'ordre stratégique, opérationnel et financier. Ils concernent par exemple la formulation de la stratégie et de plans d'actions, leur mise en œuvre, la conclusion ou l'extension d'accords de collaboration, l'avancement de projets clefs, le chiffre d'affaires annuel et la maîtrise de la trésorerie. Ces éléments sont évalués en fin d'année par le Conseil, après instruction par les membres de son Comité des nominations et des rémunérations.

Les rémunérations variables des membres du directoire sont plafonnées à 30% de la rémunération fixe annuelle.

### **Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

En cas de révocation de ses fonctions de président du directoire, sauf en cas de motifs graves établis, la Société s'engage irrévocablement à verser à Monsieur Aaron Bensimon 12 mois de rémunération brute, augmentés par un mois de rémunération pour chaque mois additionnel travaillé, jusqu'à un maximum de 18 mois de rémunération brute totale.

Le montant des indemnités de départ dont bénéficie Monsieur Aaron Bensimon au titre tant de son mandat social que de son contrat de travail est modulé en fonction du taux de versement de la part variable de sa rémunération au cours des deux derniers exercices clos précédant sa révocation ou son licenciement. Ainsi si cette moyenne est :

- strictement inférieure à 50%, aucune indemnité de départ ne sera versée ;
- égale à 50%, Monsieur Aaron Bensimon recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 75% de leur montant maximum ;
- égale à 100%, Monsieur Aaron Bensimon recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 100% de leur montant maximum ; et
- étant précisé qu'entre 50% et 100%, le montant des indemnités de départ sera calculé de manière linéaire. Ces indemnités de départ incluront les montants des indemnités légales (en ce compris celles le cas échéant prévues au titre de la loi et de la convention collective applicable), mais pas ceux relatifs à une éventuelle indemnité de non-concurrence. Toutefois, dans l'hypothèse où le montant auquel Monsieur Aaron Bensimon aurait droit au titre de ses indemnités de départ et de ses indemnités de non-concurrence excéderait deux fois le montant de sa rémunération fixe et variable cible (soit en supposant, s'agissant de la part variable, que les objectifs seront pleinement atteints) au cours de l'année au cours de laquelle sa révocation ou son licenciement intervient, le montant de ses indemnités de départ serait réduit de telle sorte que son montant, ajouté à celui des indemnités de non-concurrence, n'excède pas ce montant.

## Indemnités relatives à une clause de non-concurrence

Monsieur Bensimon est tenu au respect d'une clause de non concurrence pendant une durée de 24 mois à compter de la cessation de son contrat de travail. En contrepartie de cette clause, il percevra une indemnité mensuelle égale à 33% de sa rémunération mensuelle et ce pendant 24 mois.

### Avantage en nature, retraites et autres avantages

La Société n'a pas mis en place de régime spécifique de pension, retraite supplémentaire et autres avantages au profit des membres du directoire.

La Société prend en charge la cotisation au titre de l'assurance GSC (« chômage dirigeants ») souscrite au profit de Monsieur Aaron Bensimon.

#### 5.1.2. Rémunération des membres du conseil de surveillance (jetons de présence)

Les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale mixte le 28 février 2014, ont décidé de fixer à 80.000 euros le montant global des jetons de présence pour l'année 2014 et les années suivantes, jusqu'à décision contraire.

Au cours de séance du 24 juillet 2014, le Conseil de surveillance a décidé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, d'attribuer lesdits jetons de présence aux membres indépendants du Conseil de surveillance et aux censeurs indépendants, à raison de 16.000 euros par an pour le Président du Conseil, 8.000 euros par an pour chaque membre indépendant ou censeur indépendant et 4.000 euros par an pour chaque membre d'un Comité spécialisé du Conseil (montants cumulables). Le versement de ces montants au titre d'une année donnée est conditionné à la participation aux réunions du Conseil et / ou des comités spécialisés et éventuellement réduit au prorata de la présence effective auxdites réunions.

Au cours de l'exercice 2017, le montant total des jetons de présence attribués aux membres indépendants du Conseil s'est élevé à 70.000 euros.

#### 5.2. Informations sur la rémunération totale et avantages de toute nature versés par la Société au cours de l'exercice 2017 aux mandataires sociaux

Les informations relatives à la rémunération totale et avantages de toute nature versés par la Société au cours de l'exercice 2017 aux mandataires sociaux sont présentées ci-dessous. Il est rappelé que la Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

##### 5.2.1. Rémunérations des membres du Directoire

La Société est constituée sous la forme juridique d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information est établie en se référant au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et révisé en septembre 2016. Les tableaux relevant de la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 » sont présentés ci-dessous:

- **Tableau Numéro 1:** synthèse des rémunérations et des bons de souscription d'actions (BSA) et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à chaque dirigeant mandataire social.

En €	Exercice 2017	Exercice 2016
------	---------------	---------------

Nom		
<b>Aaron Bensimon – Président du Directoire et Directeur Scientifique</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	314 900	300 000
Valorisation des BSCPE attribués au cours de l'exercice	0	71 022
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>314 900</b>	<b>371 022</b>
<b>Stéphane Altaba – Membre du directoire et Vice Président du Développement Corporate</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	210 800	205 000
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	0	25 617
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>210 800</b>	<b>230 617</b>
<b>Frédéric Tarbouriech (1) – Membre du Directoire et Directeur Administratif &amp; Financier</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	155 000	0
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	60 058	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>215 058</b>	<b>0</b>
<b>Erwan Martin (2) – Membre du Directoire et Directeur Administratif &amp; Financier</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	161 533	180 000
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	0	32 999
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>161 533</b>	<b>212 990</b>
<b>TOTAL</b>	<b>902 291</b>	<b>764 629</b>

- (1) Monsieur Frédéric Tarbouriech a été embauché comme Directeur Administratif & Financier le 20 février 2017 et a été nommé membre du Directoire par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2017 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- (2) Monsieur Erwan Martin a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire et a cessé d'exercer ses fonctions de Directeur Administratif & Financier dans le cadre d'une rupture conventionnelle avec effet au 28 février 2017.
- **Tableau Numéro 2:** Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux membres du Directoire au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

En €	Exercice 2017		Exercice 2016	
	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>
<b>Aaron Bensimon – Président du Directoire et Directeur Scientifique</b>				
Rémunération fixe	250 900	250 900	250 000	250 000
Rémunération variable (3)	64 000	50 000	50 000	63 750
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature (4)	17 189	17 189	16 668	16 668
<b>Total</b>	<b>332 089</b>	<b>318 089</b>	<b>316 668</b>	<b>330 418</b>
<b>Stéphane Altaba – Membre du directoire et Vice Président du Développement Corporate (5)</b>				
Rémunération fixe	170 000	170 000	155 000	155 000
Rémunération variable (3)	40 800	50 000	50 000	4 702
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>210 800</b>	<b>220 000</b>	<b>205 000</b>	<b>159 702</b>

En €	Exercice 2017		Exercice 2016	
	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>
<b>Frédéric Tarbouriech (6) – Membre du Directoire et Directeur Administratif &amp; Financier</b>				
Rémunération fixe	125 000	125 000	0	0
Rémunération variable (3)	30 000	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>155 000</b>	<b>125 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Erwan Martin (7) – Membre du Directoire et Directeur Administratif &amp; Financier</b>				
Rémunération fixe	49 989	49 989	180 000	180 000
Rémunération variable	0	0	0	38 250
Rémunération exceptionnelle (7)	111 544	111 544	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>161 533</b>	<b>161 533</b>	<b>180 000</b>	<b>218 250</b>
<b>TOTAL</b>	<b>859 422</b>	<b>824 622</b>	<b>701 668</b>	<b>708 370</b>

(1) Au titre de l'exercice.

(2) Au cours de l'exercice.

(3) Les rémunérations variables des membres du directoire sont attribuées en fonction de l'évolution de la situation générale de l'entreprise, de l'atteinte d'objectifs fixés par le Conseil de surveillance et de l'évaluation de la contribution de chaque membre du Directoire à ces réalisations. Les objectifs assignés au Directoire sont d'ordres stratégique, opérationnel et financier. Ils concernent par exemple la formulation de la stratégie et de plans d'actions, leur mise en œuvre, la conclusion ou l'extension d'accords de collaboration, l'avancement de projets clefs, le chiffre d'affaires annuel et la maîtrise de la trésorerie. Ces éléments sont évalués en fin d'année par le Conseil de surveillance, après instruction par les membres de son Comité des rémunérations. La rémunération variable des membres du directoire est plafonnée à 30%, 30% et 30% de la rémunération fixe annuelle de respectivement M. Bensimon, M. Altaba et M. Tarbouriech.

(4) Assurance GSC.

- (5) M. Altaba a été embauché par la Société en tant que Vice Président du Développement Corporate le 2 novembre 2015. Il a été nommé pour la première fois en qualité de membre du directoire par le conseil de surveillance au cours de sa réunion du 13 décembre 2016.
- (6) M. Tarbouriech a été embauché par la Société en tant que Directeur Administratif et Financier le 20 février 2017. Il a été nommé pour la première fois en qualité de membre du directoire par le conseil de surveillance au cours de sa réunion du 12 décembre 2017 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- (7) Monsieur Erwan Martin a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire et a cessé d'exercer ses fonctions de Directeur Administratif & Financier dans le cadre d'une rupture conventionnelle avec effet au 28 février 2017. Dans le cadre de son départ, Monsieur Erwan Martin a reçu au cours de l'exercice 2017 une indemnité de rupture de son contrat de travail d'un montant 190.000 euros bruts.

- **Tableau Numéro 3:** Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à chaque membre du Directoire.

Nom	Date d'attribution	Nature	Valorisation des bons selon la méthode retenue pour les comptes (en €)	Nombre de bons attribués	Prix de souscription par action (en €)	Date d'expiration
<b>Aaron Bensimon – Président du Directoire et Directeur Scientifique</b>						
	14-nov-06	BSPCE 2005-1	-	43.732	3,43	14-nov-23
	27-juin-08	BSPCE 2008-1	-	1	4,67	27-juin-16
	10-déc-09	BSPCE 2008-2	-	69.577	4,67	10-déc-16
	30-avr-12	BSPCE 2010-1	303 120	132.067	8,5799	30-avr-19
	20-mai-16	BSPCE 2016-1	65 979	150.000	7,90	20-mai-26
	14-déc-16	BSPCE 2016-2	5 042	69.577	4,50	14-déc-26
<b>Frédéric Tarbouriech – Membre du Directoire et Directeur Administratif &amp; Financier</b>						
	9-mai-17	BSPCE 2017-1	40 580	50.000	2,93	9-mai-27
	9-mai-17	BSPCE 2017-2	19 478	30.000	2,93	9-mai-27
<b>Stéphane Altaba – Membre du directoire et VP du développement Corporate</b>						
	20-mai-16	BSPCE 2016-1	21 993	50.000	7,90	20-mai-26
	14-déc-16	BSPCE 2016-2	3 624	50.000	4,50	14-déc-26

Note : Les BSPCE 2017-1 et 2017-2 attribués le 9 mai 2017 à Monsieur Frédéric Tarbouriech l'ont été au titre de ses fonctions de directeur administratif et financier salarié. Monsieur Frédéric Tarbouriech a été nommé membre du directoire avec effet au 1er janvier 2018.

- **Tableau Numéro 3:** Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) exercés par chaque membre du Directoire.

Néant

- Tableau Numéro 5:** Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Aaron Bensimon</b>	X (1)			X	X (2)		X (3)	
Date début mandat:	23 mars 2006							
Renouvellement:	9 mai 2016							
Fin mandat:	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019							
<b>Stéphane Altaba</b>	X			X		X		X
Date début mandat:	13 décembre 2016							
Renouvellement:								
Fin mandat:	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019							
<b>Frédéric Tarbouriech</b>	X			X		X		X
Date début mandat:	1 janvier 2018							
Renouvellement:								
Fin mandat:	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019							

- (1) Le contrat de travail de Monsieur Aaron Bensimon en qualité de Directeur Scientifique prévoit que ce dernier pourra prétendre à une indemnité de rupture équivalente à 12 mois de salaire net, plus un mois de salaire net par année civile entamée en cas de rupture du contrat de travail imputable à la Société, l'ensemble étant toutefois plafonné à 18 mois de salaire net.

- (2) La Société s'engage irrévocablement à verser à Monsieur Aaron Bensimon, en cas de révocation de ses fonctions de président du Directoire sauf en cas de motifs graves établis, 12 mois de rémunération brute, augmentés par un mois de rémunération pour chaque mois additionnel travaillé jusqu'à un maximum de 18 mois de rémunération brute totale.
- (3) Monsieur Aaron Bensimon est tenu au respect d'une clause de non concurrence pendant une durée de 24 mois à compter de la cessation de son contrat de travail. En contrepartie de cette clause, il percevra une indemnité mensuelle égale à 33% de la rémunération mensuelle et ce pendant 24 mois.

Monsieur Aaron Bensimon a conclu un contrat de travail avec la Société le 9 mai 2006. Lors du Conseil de surveillance du 9 mai 2006, Aaron Bensimon a été nommé Président du Directoire. Ses fonctions de directeur scientifique salarié de la Société ont été maintenues par le Conseil de surveillance.

Monsieur Stéphane Altaba a conclu un contrat de travail avec la Société le 2 novembre 2015. Lors du Conseil de surveillance du 13 décembre 2016, Stéphane Altaba a été nommé membre du Directoire. Le Conseil de surveillance a considéré que cette nomination n'avait pas d'effet sur le contrat de travail de Stéphane Altaba, ce dernier étant placé dans le cadre de ses fonctions salariées sous la subordination du président du Directoire.

Monsieur Frédéric Tarbouriech a conclu un contrat de travail avec la Société le 20 février 2017. Lors du Conseil de surveillance du 12 décembre 2017, Frédéric Tarbouriech a été nommé membre du Directoire au 1er janvier 2018. Le Conseil de surveillance a considéré que cette nomination n'avait pas d'effet sur le contrat de travail de Frédéric Tarbouriech, ce dernier étant placé dans le cadre de ses fonctions salariées sous la subordination du président du Directoire.

Les termes des indemnités de départ dont bénéficie Monsieur Aaron Bensimon au titre tant de son mandat social que de son contrat de travail ont été modifiées par le Conseil de surveillance au cours de sa réunion du 28 mars 2014, avec effet à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (le 2 avril 2014) afin de prévoir la modulation de leur montant en fonction du taux de versement de la part variable de sa rémunération au cours des deux derniers exercices clos précédant sa révocation ou son licenciement. Ainsi si cette moyenne est :

- strictement inférieure à 50%, aucune indemnité de départ ne sera versée ;
- égale à 50%, Monsieur Aaron Bensimon recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 75% de leur montant maximum ; et
- égale à 100%, Monsieur Aaron Bensimon recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 100% de leur montant maximum,

étant précisé qu'entre 50% et 100%, le montant des indemnités de départ sera calculé de manière linéaire (Monsieur Aaron Bensimon recevra, par exemple, 87,5% du montant maximum si la moyenne est de 75%).

Ces indemnités de départ incluront les montants des indemnités légales (en ce compris celles le cas échéant prévues au titre de la loi et de la convention collective applicable), mais pas ceux relatifs à une éventuelle indemnité de non-concurrence. Toutefois, dans l'hypothèse où le montant auquel Monsieur Aaron Bensimon aurait droit au titre de ses indemnités de départ et de ses indemnités de non-concurrence excéderait deux fois le montant de sa rémunération fixe et variable cible (soit en supposant, s'agissant de la part variable, que les objectifs seront pleinement atteints) au cours de l'année au cours de laquelle sa révocation ou son licenciement intervient, le montant de ses indemnités de départ serait réduit de telle sorte que son montant, ajouté à celui des indemnités de non-concurrence, n'excède pas ce montant. Il est par ailleurs précisé en tant que de besoin que le montant des indemnités de départ d'Aaron Bensimon ne saurait être inférieur au minimum le cas échéant prévu par la loi et la convention collective applicable.

### Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Directoire et dirigeants, à l'exception de la provision pour indemnité de départ en retraite prévue par la convention collective au titre de leurs fonctions salariés.

Aucun versement de pensions, retraites et autres avantages n'est prévu au profit des membres du Directoire et dirigeants.

Au titre de l'assurance GSC souscrite au profit de M. Aaron Bensimon pour les exercices 2015, 2016 et 2017 la Société a payé respectivement 16 668 euros, 16 668 euros et 17 189 euros.

La Société n'a pas accordé de prime d'arrivée ni de départ au profit des membres du Directoire, à l'exception d'une prime d'arrivée d'un montant de 23 132 euros attribuée en 2015 à M. Stéphane Altaba dans le cadre de son contrat de travail.

#### 5.2.2. Rémunérations des membres du conseil de surveillance

- **Tableau Numéro 6** : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance.

En €	Exercice 2017		Exercice 2016	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Chalom Sayada – Président du Conseil de surveillance</b>				
Jetons de présence	20 000	20 000	20 000	23 867
Autres rémunérations (1)	18 000	18 000	18 000	13 500
<b>Total</b>	<b>38 000</b>	<b>38 000</b>	<b>38 000</b>	<b>37 367</b>
<b>Elisabeth Ourliac – Vice Présidente</b>				
Jetons de présence	12 000	12 000	8 000	9 600
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>	<b>8 000</b>	<b>9 600</b>
<b>Stéphane Verdood – Membre</b>				
Jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Neil Butler – Membre</b>				
Jetons de présence	12 000	10 667	12 000	14 600
Autres rémunérations	0	0	0	0

En € Nom	Exercice 2017		Exercice 2016	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Total</b>	<b>12 000</b>	<b>10 667</b>	<b>12 000</b>	<b>14 600</b>
<b>Nicholas Conti – Membre</b>				
Jetons de présence	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Tamar Saraga – Membre</b>				
Jetons de présence	8 000	8 000	8 000	9 600
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>9 600</b>
<b>Beth Jacobs – Membre</b>				
Jetons de présence	9 333	9 333	4 000	4 000
Autres rémunérations	-	-	0	0
<b>Total</b>	<b>9 333</b>	<b>9 333</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
<b>Isabelle Racamier – Membre</b>				
Jetons de présence	12 000	10 000	4 000	4 000
Autres rémunérations (2)	13 870	7 980	0	0
<b>Total</b>	<b>25 870</b>	<b>17 980</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>

1) Ces sommes ont été versées à Hiael, la société de M. Chalom Sayada.

2) Ces sommes ont été versées à Arlys, la société de Mme Isabelle Racamier.

**6. Information sur les engagements pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci**

Les informations relatives aux engagements pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci ont été développées ci-dessus.

**7. Répartition du capital et des droits de vote et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Les informations relatives à la répartition du capital et des droits de vote sont détaillées dans le rapport de gestion du directoire à la section 17.3.1

Les informations visées à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont détaillées ci-dessous :

- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Néant.

- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Se reporter à la section 17.3 du rapport de gestion du directoire.

- Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

- Pouvoirs du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations consenties par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au directoire dans ces domaines figurent à l'annexe 3.

- Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Se reporter aux descriptifs des contrats figurant à la section 22 du document de référence enregistré par l'AMF le 28 mars 2017 sous le numéro R.17-009.

- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Le contrat de travail de Monsieur Aaron Bensimon en qualité de Directeur Scientifique prévoit que ce dernier pourra prétendre à une indemnité de rupture équivalente à 12 mois de salaire net, plus un mois de salaire net par année civile entamée en cas de rupture du contrat de travail imputable à la Société, l'ensemble étant toutefois plafonné à 18 mois de salaire net.

La Société s'engage irrévocablement à verser à Monsieur Aaron Bensimon, en cas de révocation de ses fonctions de président du Directoire sauf en cas de motifs graves établis, 12 mois de rémunération brute, augmentés par un mois de rémunération pour chaque mois additionnel travaillé jusqu'à un maximum de 18 mois de rémunération brute totale.

#### **8. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les dispositions relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 22 des statuts, disponibles au siège de la Société.

#### **9. Etat des délégations de compétence et des autorisations en vigueur conférées par l'assemblée générale**

Les assemblées générales des actionnaires du 4 décembre 2017, du 20 juin 2017 et du 5 décembre 2016 ont accordé au Directoire un certain nombre de délégations de compétences et de pouvoirs dont le tableau récapitulatif figure en annexe 3. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Les rapports complémentaires établis par le directoire et les commissaires aux comptes lors de l'utilisation par le directoire des délégations qui lui ont été consenties sont communiqués en application des dispositions légales.

#### **10. Rapport du conseil de surveillance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Le conseil de surveillance a examiné le 20 mars 2018 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés par le directoire ainsi que le rapport du directoire sur sa gestion au cours dudit exercice, rapport qui est inclus dans le présent document de référence.

Ces documents n'appellent aucune observation particulière de la part du conseil de surveillance.

---

**ANNEXE 2 : RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES  
INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET  
SOCIETALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

**GENOMIC VISION**

Société Anonyme

80, rue des meuniers  
92220 Bagneux

---

**Rapport du commissaire aux comptes, désigné  
organisme tiers indépendant, sur les informations  
sociales, environnementales et sociétales figurant  
dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **GENOMIC VISION**

Société Anonyme

80, rue des meuniers  
92220 Bagneux

---

### **Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de GENOMIC VISION désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048<sup>2</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31/12/2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

---

<sup>2</sup> dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

---

## **Responsabilité de la société**

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé est présenté dans la partie « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale » du rapport de gestion.

## **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle<sup>3</sup> et des textes légaux et réglementaires applicables.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant.

---

---

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés en avril 2018 sur une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>4</sup>].

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

### ***Nature et étendue des travaux***

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

### ***Conclusion***

Sur la base de ces travaux, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises

---

<sup>4</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

---

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>5</sup> :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions),
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ; ces travaux ayant couvert l'ensemble des informations quantitatives concernées ;
- nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

---

<sup>5</sup> **Informations quantitatives sociales** : Effectif total (et répartition par sexe), Départ total, Embauches, Conversions CDD vers CDI, Nombre d'heures de formation, Nombre de personnes formées, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence, Taux de gravité, Nombre de jours d'arrêt faisant suite à un accident du travail, **Informations quantitatives environnementales** : Consommation énergétique, Émissions de gaz à effet de serre imputables aux consommations énergétiques et aux déplacements professionnels, Quantité de déchets dangereux chimiques, Quantité de déchets dangereux biologiques. **Informations qualitatives** : Importance de la sous-traitance, prise en compte de la RSE des fournisseurs et sous-traitants; enjeux RSE dans la politique d'achat ; Prévention des risques environnementaux et des pollutions ; Prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs

---

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2018  
Le commissaire aux comptes,  
**Deloitte & Associés**

Benoît Pimont

**ANNEXE 3 : Tableau des délégations consenties au directoire en matière d'augmentation de capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, nous vous rendons compte des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au directoire par les assemblées générales des actionnaires des 23 juin 2016, 5 décembre 2016, 20 juin 2017 et 4 décembre 2017, en matière d'augmentation de capital, et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, étant précisé qu'avant de les utiliser le directoire doit en soumettre le principe au conseil de surveillance.

Délégations consenties au directoire par l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2016	Durée de validité/ expiration	Plafond	Mise en œuvre en 2017
Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») au profit des salariés et dirigeants de la Société ( <i>vingt-et-unième résolution</i> )	18 mois Une délégation ayant le même objet ayant été consentie par l'assemblée générale du 20 juin 2017	550.000 actions	83.500 BSPCE émis le 9 mai 2017 au profit de salariés de la Société
Délégation consenties au directoire par l'assemblée générale des actionnaires du 5 décembre 2016	Durée de validité/ expiration	Plafond	Mise en œuvre en 2017
Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet de procéder à l'émission (i) à titre gratuit, de bons d'émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés (« BEOCABSA ») et (ii) d'obligations convertibles en actions (« OCA ») - suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BRACKNOR FUND Ltd	18 mois/ 5 juin 2018	15.200.000 €	20 BEOCABSA ET 20 OCA ont été émis le 28 mars 2017
Délégations consenties au directoire par l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2017	Durée de validité/ expiration	Plafond	Mise en œuvre en 2017
Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer à	18 mois/	300.000 actions	Aucune

titre gratuit de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise aux salariés et dirigeants de Genomic Vision ( <i>vingt-troisième résolution</i> )	20 août 2018		
Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil de surveillance de Genomic Vision en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de Genomic Vision ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à Genomic Vision ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place par le conseil de surveillance ou que le conseil de surveillance viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de Genomic Vision ou de l'une de ses filiales ( <i>vingt-quatrième résolution</i> )	18 mois/ 20 août 2018	300.000 actions	Aucune
Autorisation consentie au directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ( <i>dix-septième résolution</i> )	18 mois/ 20 août 2018	10% du capital social/ 30 € par actions avec un plafond global de 5 millions d'euros	Aucune
Autorisation consentie au directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions ( <i>dix-huitième résolution</i> )	18 mois/ 20 août 2018	10% du capital social par période de 24 mois	Aucune

<b>Délégations consenties au directoire par l'assemblée générale des actionnaires du 4 décembre 2017</b>	<b>Durée de validité/ expiration</b>	<b>Plafond</b>	<b>Mise en œuvre en 2017</b>
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ( <i>première résolution</i> )	26 mois/ 4 février 2020	600.000 €	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une	26 mois/ 4 février 2020	450.000 €	Aucune

catégorie de personnes (répondant à des caractéristiques déterminées ( <i>deuxième résolution</i> ))			
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public ( <i>troisième résolution</i> )	26 mois/ 4 février 2020	600.000 €	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ( <i>quatrième résolution</i> )	26 mois/ 4 février 2020	600.000 € dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidée en vertu des précédentes délégations ( <i>sixième résolution</i> )	26 mois/ 4 février 2020	dans la limite de 15% de l'émission initiale/ même prix que l'émission initiale	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ( <i>septième résolution</i> )	18 mois/ 4 juin 2019	500.000 €	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une	18 mois/ 4 juin 2019	600.000 €	Aucune

première catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (huitième résolution)			
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une seconde catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (neuvième résolution)	18 mois/ 4 juin 2019	600.000 €	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société (dixième résolution)	26 mois/ 4 février 2020	600.000 €	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange (onzième résolution)	26 mois/ 4 février 2020	Dans la limite de 10% du capital social tel qu'existant à la date de l'opération considérée	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres (treizième résolution)	26 mois/ 4 février 2020	90.000 €	Aucune

**ANNEXE 4 : Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leur réseau**

Montant HT en euros	31-déc-17	31-déc-16
	Deloitte & Associés	Deloitte & Associés
<i>Mission de commissariat aux comptes</i>	50 725	49 725
<i>Autres prestations et diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes</i>	4 500	21 084
<i>Sous total</i>	55 225	70 809
<b>Autres prestations rendues</b>		
- Fiscale		
- Autres		
<i>Sous total</i>	0	0
<b>Total</b>	55 225	70 809



[contact@genomicvision.com](mailto:contact@genomicvision.com)

[www.genomicvision.com](http://www.genomicvision.com)

Tel : +33(0)1 49 08 07 40

Green Square Batiment E

80-84 rue des Meuniers

92220 Bagneux - France

Phone : +33(0)149 08 07 40

Fax : +33(0)149 08 07 41

